HISTOIRE DE LA Conſpiration D'ANGLETERRE.

Traduite de l'Anglois
Du Sieur *L'ESTRANGE*,
Par *L. D. L. F.*



A Londres:
Chés Richard Bentley au Commun Jardin en Ruſſelſtreet, & chés Marc Pardoe rue du Strand au Corbeau noir, viz a viz de l'Hoſtel de Bedford. 1679.


Joh. Colbatch, S.T.P.
Trin. Coll. Cant. Socius Sen.
W.S. fec.

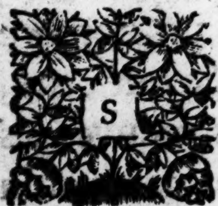


A

Monſeigneur

Le Duc d'Ormond Vice-Roy d'Irlande, Grand Maiſtre de la Maiſon du Roy, Prince Palatin de Tiperary, Chevalier de l'Ordre de la Jartiere, Conſeiller du Roy en tous ſes Conſeils, &c.

MONSEIGNEUR,



I la Conſpiration eſtoit une chimere, comme beaucoup de Gens prétendent, Je ne prendrois pas la Liberté d'en dedier

 l'Hi-

l'Hiſtoire à Voſtre Grandeur. C'eſt un preſent Je l'advoüe, qui n'en eſt pas digne, & j'apprehende que voulant luy témoigner mes Reſpects, elle ne m'accuſe de preſomption. Mais il y a ſi long tems Monſeigneur, que Je cherche l'occaſion de vous rendre publiquement mes Devoirs, que c'eſt avec joye que J'embraſſe celle-cy ; qui me paroiſt favorable au tems ou nous ſommes. Je ne doute pas que cet Ouvrage ne rencontre un nombre infiny d'Ennemis, & que ceux, qui nonobſtant les preuves les plus claires, n'ont jamais voulu eſtre perſuadez qu'il y a eu une Conſpiration, ne faſſent leur

possible pour le supprimer, ou du moins pour le tourner en ridicule.

C'est ce qui m'a obligé Monseigneur à venir demander vostre protection, pour le deffendre contre tous ceux qui voudront l'attaquer, & pour faire connoistre à toute l'Europe que vostre Grandeur est persuadée qu'on avoit formé le dessein d'établir la Religion Romaine dans ces Royaumes, par les voyes les plus cruelles, & les plus barbares. Ceux qui avoient entrepris de ruiner la Religion Protestante, sçavoient bien que pour executer leurs criminels desseins, il falloit sacrifier ses plus fidelles deffenseurs, &

les plus attachés à la maintenir dans les Royaumes de Sa Majesté Britannique. Aussi vous avoient ils marqué Monseigneur, pour une de leurs Victimes, se souvenant que comme vous aviés autre fois deffendu avec tant de zele, & tant de courage le Royaume d'Irlande contre les Rebelles, vous opposeriés encore aujourdhuy ce même coeur, & ces mêmes vertus à leurs injustes entreprises. A qui pouvois Je donc Monseigneur dedier cet Ouvrage avec plus de raison, qu'à vostre Grandeur? Et puisqu'il falloit un grand nom à la teste de mon Livre, en pouvois Je trouver de plus illustre que celuy

luy d'Ormond, qui sera toujours venerable, non seulement à la Nation Angloise, mais aussi à toute l'Europe. Ce seroit ici Monseigneur, une belle occasion de publier les belles actions d'une vie, qui n'en a produit que de grandes. Quelque Etranger que Je sois dans ce Royaume, la renommée m'en a assez appris, pour les faire admirer à tous ceux qui liront mon Ouvrage. Mais Je n'ose entreprendre de faire ici le Panegirique de vostre Grandeur, & d'ailleurs Je m'appersois que cette Epistre n'est déja que trop longue. Je la finis donc en vous suppliant Monseigneur de ne pas tant regarder les foibles

marques que Je vous donne de mon zele, que les assurances inviolables du profond Respect avec lequel Je suis

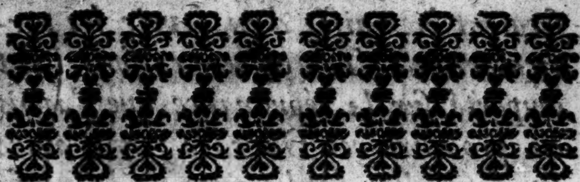
Monseigneur

De Vostre Grandeur

Le tres-humble, tres-obeissant, & tres-obligé Serviteur,

L. D. L. F.

Pre-



Preface.

QUand je commenceay cette Traduction, je n'avois pas deſſein de la rendre publique, & je ne travaillois que pour une Perſonne de Qualité, qui la vouloit communiquer à quelques uns de ſes Amis, qui n'entendent pas l'Anglois. Mais l'ayant achevée, pluſieurs perſonnes m'ont preſſé de la faire imprimer. On m'a repreſenté que toute l'Europe ne parloit que de la Conſpiration d'Angleterre; Que la plus part du Monde ne pouvoit eſtre perſuadé qu'elle fuſt veritable; Et qu'enfin ceux qui en eſtoient en quelque faſon inſtruits par les choſes qu'ils en avoient ouy dire,

ſeroient

seroient bien aises d'en savoir les particularitez. Toutes ces raisons l'ont emporté sur la répugnance que j'avois de produire cet Ouvrage, qui outre les difficultez Ordinaires de la version, a encore celles de quantité de termes de Loy, & de Charges particulieres à l'Angleterre, qu'il est difficille de bien exprimer en nostre langue. C'est ce qui m'a obligé non seulement à faire cette Preface, mais aussi à la faire beaucoup plus longue, qu'elle ne devroit estre. Car j'ay creu qu'il ne seroit pas mal à propos, de faire voir de quelle maniere on fait un procés Criminel en Angleterre, & d'expliquer autant qu'il me sera possible, les termes dont on se sert, & qui ne nous sont pas connus, comme aussi les emplois, & les Fonctions de ceux qui assistent à ces sortes de Procés. Mais aussi puisque c'est ici l'Histoire de la Conspiration, & que dans le corps du livre, il n'est point parlé de ce qui s'est passé depuis que le Chevalier Wakeman & les trois Benedictins

furent

furent jugés au Mois de Juillet dernier, Je dois pour la satisfaction du Lecteur, & pour convaincre les plus opiniastres, qui soutiennent encore impunement que cette Conspiration est supposée, & pour aussi faire voir que c'est à tort que l'on accuse l'Angleterre de faire mourir des Innocents, Je dois dis-je acause de tout cela raconter ce qui s'est passé depuis ce tems la, avec autant de brieveté, & d'exactitude qu'il me sera possible.

Ceux qui ont toujours nié, & qui nient encore qu'il n'y a eu aucune Conspiration, & que c'est seulement un pretexte que l'on prend pour persecuter les Papistes (bien que tout le Monde sache que Nostre Religion ne nous enseigne point à persecuter) s'imaginerent avoir gaigné une grande Victoire lorsque le Chevalier Wakeman & Corker, Marshal, & Rumley Benedictins furent absous. Les plus emportés oserent bien dire, que Coleman & les Jesuites qui avoient esté executés, avoient souffert innocemment,

ment, & qu'il estoit clair qu'on avoit imposé aux Catholiques Romains, des Crimes dont ils n'estoient pas capables. Cette pretendue Victoire rehaussa extremement le coeur des Conspirateurs, qui songerent à de nouveaux desseins, & firent de nouveaux projets. Ils crurent que pour mieux venir à bout de leur premiere entreprise, qui estoit de mettre tout en confusion dans ce Royaume, il falloit tâcher de brouiller de nouveau les cartes, & faire naistre une querelle entre les Protestants, & ceux qu'on appelle Presbyteriens, autrement Non-Conformistes; Ils resolurent pour cet effect d'inventer & d'écrire une quantité de Lettres & autres Papiers, par lesquels ils devoient faire paroistre que les Presbyteriens vouloient attenter à la vie du Roy, & changer le Gouvernement du Royaume. Ils se servirent pour cela d'un nommé Dangerfeild, à qui les plus considerables d'entre eux promirent de grandes récompenses pour conduire cette malheureuse Intrigue. Il

s'in-

s'introduisit chés un Gentilhomme pour fourer dans son lit une partie des papiers qui avoient esté forgés par les Conspirateurs. Apres quoy il fit donner advis aux Officiers de la Doüanne, qu'il y avoit des Merchandises deffenduës dans la Chambre de ce Gentilhomme. Son dessein estoit que ces Messieurs en les cherchans trouvassent ces papiers, afinque ce Gentilhomme fust accusé de ce nouveau complot, aussi bien que tous ceux à qui les lettres estoient addressées & dont estoit fait mention dans ces papiers; Et il faut remarquer que sans distinction de Protestants ou Presbiteriens, ils avoient enveloppé dans cette seconde Conspiration, les plus honnestes gens & les plus Considerables du Royaume.

Mais comme ils avoient dessein de jouër à jeu seur, & qu'en cas qu'ils menquassent leur coup par ce moyen ici, ils pussent tenter d'autres voyes; Ils avoient caché de semblables écrits, forgés par les mesmes gens ches une Sage Femme Chatholique nommée

Madame Cellier, chés qui ils furent trouvés par un Justicier de Paix au fond d'un tonneau plein de farine. Le Sieur Dangerfeild, la Cellier, & quatre ou cinq autres Personnes apres avoir esté examinés au Conseil, furent envoyées en Prison, pour estre procedé contre elles selon la rigueur de la Loy; Ledit Sieur Dangerfeild ayant avoüé tout, & découvert quantité de choses, qui ont esté confirmées par plusieurs autres Personnes, ce qui a fait voir la verité de ses depositions, a eu la Grace du Roy; Les autres demeureront en prison jusqu'à ce que leur Procés leur soit fait. Je ne crois pas qu'il soit necessaire d'un argument plus fort, pour faire voir qu'il y a eu un dessein de ruïner la Religion Protestante en Angleterre & de renverser le Governement, que cette seconde Conspiration. L'histoire qui suit est un Abregé de toutes les procedures qui ont esté faittes depuis un an contre les Conspirateurs; si on y voit d'un costé les Accusations formées contre les gens qui ont esté con-

condamnés, & executés, on y voit aussi de l'autre leurs deffences dans toute leur étendue, & dans toute leur force, sans changement ny diminution, mais comme ils les ont prononcées devant les Juges. L'Autheur de cette Compilation est generallement connu non seulement pour un tres honneste homme, mais aussi pour une personne tres capable. Il est Officier chez le Roy, & outre cela nommé pour revoir les ouvrages qui s'impriment, pour donner la permission de les mettre au jour. Ce n'est donc pas avec moins de fausseté que d'injustice, que l'Autheur d'un certain Libelle publié sous le tiltre de Compendium, le traite de Fanatique, & que les Nonconformistes le veulent faire passer pour Catholique Romain. Il n'est ny l'un ny l'autre, mais veritable Membre de l'Eglise Angliane, ainsy qu'lle est établie dans ce Royaume.

Voila à peu pres ce qu'on avoit à dire avant que d'engager le Lecteur à la lecture de cette piece; Il ne reste plus

qu'à faire voir de quelle maniere on fait un procés criminel en Angleterre, pour donner une Idée generalle de la maniere de proceder contre ceux qui sont accusés de Meurtre, ou de crime de leze Majesté, ce qui ne servira pas peu pour l'intelligence de nostre Traduction.

Quelque tems apres que celuy contre qui on a donné des informations, est arresté, si c'est un Duc, un Marquis, un Baron ou quelqu'autre Pair du Royaume, il est obligé de se soumettre à la Jurisdiction des autres Pairs ses Egaux, c'est a dire de les reconnoistre pour ses Juges; Et aucune autre Cour de Justice quelle qu'elle soit ne peut pas s'en messer.

Pour ce sujet toutes les informations estans preparées pour luy faire son procés, le Roy constitue ou cree par une Commission seellée du grand sceau, un des Pairs du Royaume Grand Connestable, & Juge seulement pendant le tems qu'on est assemblé pour juger le Procés, au quel on employe

ployé rarement plus de vingt quatre heures. Le jour nommé estant venu, le Grand Connestable revestu d'une Robe longue se rend dans la grande salle de Westminster accompagné des autres Pairs. Apres s'être assis sous un Dais, le Clerc de la Couronne luy presente sa Commission de laquelle on fait la lecture. Cela estant fait un Huissier luy met en main une baguette blanche, qu'il luy rend un moment apres pour la tenir devant luy. Ensuite de quoy on amene le Prisonnier à la Barre, au quel on lit ses Accusations, apres qu'on a fait un commandement general de garder le silence. Cette lecture estant faitte le Grand Connestable luy demande s'il est coupable ou non. Aussi tost qu'il a répondu qu'il ne le l'est pas, les gens du Roy étendent, & éclaircissent les evidences, auxquelles il est obligé de répondre luy mesme, les loix ne luy permettans pas de se servir d'Avocats pour se deffendre. Il ne peut pas non plus recuser aucun des Pairs, quand

mesmes il n'auroit que cette voye là pour se justiffer.

Enfin apres que tous les Temoins ont esté ouys, & qu'on a aussi entendu les reponses du Prisonnier, le Grand Connestable luy ordonne de se retirer. Les Pairs qui assistent comme Juges, sans prester de serment, se retirent aussi pour deliberer entre Eux. Apres qu'ils sont tombés d'accord du Jugement qu'ils doivent donner, ils rentrent à la Cour. Le Connestable recueille les opinions, en commençant par le plus jeune, & finissant par le plus ancien. La pluralité des voix l'emporte. Pendant qu'on est ainsi aux opinions le Prisonnier est toujours retiré. Apres que le Grand Connestable a compté les voix, il commande qu'on le rameine à la Barre, & luy prononce sa sentence. Ensuite de quoy il brise la baguette qui luy avoit esté presentée pour marque de l'Authorité de sa Charge, laquelle cesse du moment que cette baguette est rompüe.

Voila en bref ce qui se pratique au

jugement

jugement d'un Pair du Royaume, accusé de meurtre, ou de crime de leze Majestè. Il n'en est pas tout a fait de mesme d'un Particulier à qui on veut faire le procés pour les mesmes offences. Il est premierement amené au Conseil privé du Roy, où on a auparavant examiné les informations qui ont estè donnèes contre luy, ensuite de quoy on le confronte avec ses Delateurs, & on l'interroge sur les faits dont il est accusé. On le renvoye apres cela en prison, jusqu'à ceque toutes les pieces soyent preparées. Il est jugé à la Cour qu'on appelle du Banc du Roy, ou aux Assises qui se tiennent tous les mois. Le Parlement quoyque assemblé, n'en prend aucune connoissance, amoins qu'il n'en soit requis par le Roy, comme il est arrivè dans cette affaire de la Conspiration.

Le jour nommé pour le Jugement estant venu, on amene le Prisonnier à la Barre. Le Clerc de la Couronne lit les Accusations intentées contre luy, ce qui estant fait on luy demande s'il

en

en est coupable ? il est obligé de repondre positivement ouy ou non, car s'il garde obstinement le silence, il est condamné par la loy á estre étouffé. Ayant répondu qu'il n'est pas coupable, on luy demande de quelle maniere il veut estre jugé, & il repond par le Jugement de Dieu & de sa Patrie. On fait apres cela prester serment aux Jurès, qui sont douze personnes de la mesme Province & à peu pres de mesme condition que le Criminel, lesquels il a choisis de 24, qu'on luy a presentés, pour estre ses Juges. Il y a ici plusieurs choses à remarquer. La premiere est que ces Jurés sont proprement les Juges des Criminels, puisqu'apres avoir ouy leurs accusations & leurs deffences & declaré leur opinion qu'on appelle en Anglois verdict, *les Juges de la Cour qui sont en quelque façon comme nos Presidents à mortier, prononcent toujours selon ce verdict, ainsy ils ne sont là que pour donner des instructions aux Jurés, & resoudre les doutes qui pouroient arriver.*

river dans les points de loy & prononcer la derniere sentence. La seconde chose est que lorsque les Jurés ont ouy les Accusations, & attentivement écouté les playdoyers de part & d'autre ils se retirent dans un lieu proche de celuy où on plaide, & n'en peuvent sortir qu'ils ne soyent tombez d'accord entre Eux : Apres quoy leur Foreman, *c'est adire celuy qui porte la parolle, vient prononcer la sentence. Il ne suffit pas ici de la pluralité des voix, mais il faut que tous les douze Jurés soyent d'une mesme opinion ; Et s'ils ne s'accordent pas en vingt quatre heures, leur Commission est finie, & on en choisit d'autres en leur place. Lorsqu'ils rentrent dans la Cour pour donner leur verdict, le Clerc de la Couronne leur demande d'abord s'ils sont d'accord, à quoy ils répondent tous ouy, puis il leur demande si le Prisonnier est Coupable ? à quoy le* Foreman *ayant répondu ouy ou non, le Chef de Justice (qui est comme nôtre premier President) luy prononce la sentence.*

Dans

Dans une affaire ou le Roy est interessé, comme dans cette Conspiration, on appelle les Delateurs, les Témoins du Roy, & quoy qu'ils soyent admis à faire serment avant que de déposer contre celuy qu'ils accusent, on ne donne pourtant pas la mesme liberté aux Témoins qui déposent en faveur de l'accusé, bienque leurs temoignages ayent un grand poids, & fassent beaucoup d'effect sur l'esprit des Juges, qui sur leur deposition declarent quelque fois innocents, ceux qui paraissent devant eux; ainsy qu'il est arrivé dans l'affaire du Chevalier Wakeman.

Il y auroit sans doute encore bien des choses à dire sur ce mesme sujet; Mais il y a déja assez long tems que j'ennuye le lecteur, qui ne se souciera peut estre gueres de ce que j'ay déja dit. J'espere que l'on ne m'imputera pas les fautes d'impression, qui sont inevitables dans un païs étranger; Pour les autres je prie le Lecteur de les pardonner, & de se souvenir que cet ouvrage n'estoit pas fort propre à

faire

faire paroiſtre une grande eloquence, quand meſmes j'en aurois eſté capable. Tout mon but a eſté de me faire entendre, & cela n'eſtoit pas fort aiſé dans ces matieres, qui ſont d'elles meſmes fort embroüillées. Si dans quelque tems il ſe paſſe quelque choſe de conſiderable ſur le meſme ſuiet, je le donneray encore au public en lague Françoiſe, tant pour informer les Etrangers des particularitez de la Conſpiration ; que pour leur faire voir, que l'Angleterre a procedè dans cette affaire avec beaucoup de Juſtice & d'equité.

HISTOIRE
DE LA
Conſpiration.

PROCES
DE
Edouard Coleman.



DOVARD COLEMAN fut le premier des Conſpirateurs qui comparut devant la Cour de Juſtice appellée le Banc du Roy. Eſtant là interrogé ſelon les formes s'il eſtoit coupable ou non, il répondit qu'il n'étoit pas coupable. Les douze perſonnes établies pour étre ſes Juges (qu'on appelle

pelle

pelle en Angleterre les Jurés) estoient gens de condition, & d'une integrité generalement reconnuë. Le Sieur *Coleman* n'en ayant récusé aucun, on leur fit prester le serment accoustumé.

Les Principaux chefs de l'accusation étoient, que ledit Sieur *Coleman* avoit conspiré la mort du Roy, entrepris de renverser le Gouvernement d'Angleterre, & d'extirper la Religion Protestante.

Ces chefs d'Accusation se devoient prouver par des Témoins, & par des Lettres & des dépesches écrites de sa propre main, lesquelles faisoient voir qu'il avoit eu correspondance avec plusieurs sortes de personnes pour luy ayder dans l'execution de ses desseins.

La Lecture des charges & Accusations intentées contre luy ayant esté faite, & les particularitez ayans esté deduites par le Procureur General du Roy, le Prisonnier aprés s'estre plaint de ce que dans une affaire de si grande consequence, on avoit la severité de luy refuser de prendre conseil de quelques Avocats, pria les Juges du Banc du Roy de luy en servir, & de l'assister de leur advis. Il répresenta le desavantage qu'il y avoit pour un Catholique Romain de paroistre en Justice, acause des préjugés qu'on avoit contre ceux de cette Religion. Il insista fort sur ce qu'il avoit avoüé dans la prison, & protesta qu'il ne savoit rien davantage. On luy dit qu'il estoit impossible qu'il eust cessé sa correspondance en 1675, qui estoit le tems qu'il avoit écrit sa derniere Lettre; A quoy il répondit qu'il n'avoit reçeu aucune Lettre depuis ce tems la, si ce n'estoit pour ses affaires particulieres; Qu'il les avoit toutes bruslées ou s'en estoit servi comme de Papier ordinaire, & qu'il avoit offert de faire tel serment qu'on voudroit pour confirmer cette

verité,

verité, & qu'on avoit saisy toutes les Lettres, qu'il croyoit avoir receuës depuis deux ou trois ans.

La Cour examina ensuite les Témoins, le Chef de Justice ayant auparavant adverty les dits Témoins, & les douze Juges de faire reflexion sur la sainteté du serment qu'ils avoient pris, & de ne rien faire sans y avoir solidement pensé; Qu'il s'agissoit de la vie d'un homme, & qu'on n'avoit pas dessein de passer les bornes de la douceur & de la Justice.

Le Sieur Otes fut le premier Témoin qui fut oui, & la premiere chose qu'on luy demanda fut qu'il déclarast devant la Cour & les douze Juges, si le Prisonnier avoit eu quelque part au dessein de tuer le Roy.

Le Sieur Otes déposa que le mois de Novembre dernier allant rendre visite au Sieur Keines, qui demeuroit chez le Sieur *Coleman* dans la Cour des écuries proche Westminster; Le dit Sieur *Coleman* avoit demandé audit Keines qui il estoit, à quoy ledit Sieur Keines avoit répondu que c'estoit un homme de sa connoissance qui alloit à Saint Omer; Que sur cela le Sieur *Coleman* s'adressant au Déposant luy avoit dit qu'il le prieroit de se charger d'une Lettre ou deux,& qu'il les laisseroit chés le Sieur Fennwick Procureur de la Societé des Jesuites de Londres.

Que le Lundy suivant Fennwick luy avoit donné le Pacquet que le dit *Coleman* avoit laissé pour luy, & qu'il partit incontinent pour Douvres avec le dit Pacquet; Que la feuille de Papier qui le couvroit estoit remplie de nouvelles, & on appelloit cela la Lettre de nouvelles de *Coleman*, qu'au bas de ce Papier il y avoit ces mots, *Je vous prie de faire mes baisemains à mon Cousin Playford*, qui estoit un jeune homme demeu-

ſtant alors à Saint Omer. Que par cette Lettre qui eſtoit écrite en Anglois, & addreſſée au Recteur de Saint Omer, on luy rendoit compte de ce qui ſe paſſoit en Angleterre. Qu'il avoit leu la Lettre, dans laquelle il y avoit pluſieurs expreſſions inſolentes ſur le ſujet du Roy, & entre autres celle-cy, que le Mariage de la Princeſſe Marie avec le Prince d'Orange ſeroit la ruine de ce Traiſtre, & de ce Tyran.

Le Sieur Otes ajouta que dans ce Pacquet il y avoit une Lettre écrite en Latin au Pere la Chaiſe ſans ſeing, & cachetée d'un Cachet volant, que cette Lettre eſtoit de même écriture que le Papier de nouvelles, & le Poſtcript ; Que par cette Lettre on remercioit le dit la Chaiſe de 10000 Livres Sterling, que *Coleman* confeſſoit avoir reçeu pour le ſervice de la Religion Catholique, & on promettoit que cet argent ſeroit employé à quoy il avoit eſté deſtiné, & qu'on feroit tout ce qui ſeroit poſſible pour extirper entierement la Religion Proteſtante ; Que cette Lettre eſtoit une réponce à ce que le dit Pere la Chaiſe avoit eſcrit au mois d'Aouſt au Pere Strange qui eſtoit alors Provincial de la Societé des Jeſuites de Londres ; Que le dit Pere s'eſtant bleſſé à la main, & Mico ſon Secretaire eſtant malade, *Coleman* avoit écrit cette Lettre par ordre du Provincial, ainſy qu'il en informa le Dépoſant.

Le dit Sieur Otes dépoſa avoir veu, & leu cette Lettre du Pere la Chaiſe, par laquelle il mandoit poſitivement audit Sieur *Coleman*, que les 10000 Livres Sterling ne devoient eſtre employées à aucun autre uſage que pour tuer le Roy. Le Dépoſant ne vid pas *Coleman* eſcrire la Lettre, mais lorſqu'il la rendit au Pere la Chaiſe, il luy nomma un nom François, & luy demanda comment il ſe portoit, le Dépoſant n'entendant pas

de

de qui il vouloit parler, & ne sachant que répondre, c'est un Gentilhomme (dit le Pere la Chaise) qui a esté Sécretaire de Madame la Duchesse d'Yorc; sur quoy le Sieur Otes luy demanda, s'il ne vouloit pas dire *Coleman*, mais le Déposant ne se souvient point de ce qui luy fut répondu. Le dit Pere la Chaise fit réponce aux Lettres que le Sieur Otes luy avoit renduës, qui apporta ladite réponce à Saint Omer, d'où elle fut envoyée sous couvert à *Coleman* par les Peres de la Societé, & on luy mandoit en termes exprés que cette Lettre avoit esté receuë, & approuvée.

Le Déposant ayant une Patente pour estre present à l'assemblée qui se devoit faire, eut le privilege de voir cette Lettre, qui fut envoyée audit Sieur *Coleman*, lequel fit réponce auxdits Peres qu'il avoit veu ladite Lettre du Pere la Chaise, & cette Réponce estoit de la même écriture que la Lettre de nouvelles, laquelle écriture estoit celle de *Coleman*.

Le Déposant ayant esté interrogé ce qu'il pouvoit dire sur le sujet de l'Assemblée qui se fit à Londres au Mois de May dernier, & quelle part le Prisonnier avoit au dessein de tuer le Roy, il continüa sa Deposition de cette maniere.

Ils eurent ordre de s'assembler en vertu d'un Bref du Pere General des Jesuites demeurant à Rome; Cette Assemblée commença au Mois d'Avril selon le vieux stile, ou au Mois de May selon le nouveau. Elle se tinst dans la ruë qu'on nomme le Strand, dans un Cabaret qui a pour enseigne le Cheval blanc; Ils ne demeurerent là que jusqu'à ce qu'ils furent tombés d'accord d'envoyer un nommé le Pere Cary leur Agent, & leur Procureur à Rome, & ensuite ils se diviserent en petites bandes, dont les unes s'assem-

 bloient

bloient à Wildhouse, les autres chés le Pere Harcourt, chés Ireland, Fennwick, & ailleurs, & voicy ce qu'ils resolurent.

Pickering & Grove devoient tuer le Roy avec des Armes à feu ou de quelque autre maniere, & pour leur récompence on devoit donner à Grove 1500 Livres Sterling, & comme Pickering estoit Moine il devoit avoir 30000 Messes, lesquelles estans estimées à douze Sols chacune, devoient égaler la somme de 1500 pieces. On fit savoir ce resultat à Monsieur *Coleman* à Wildhouse, le Déposant estoit présent & l'entendit, & il affirme avoir veu une Lettre du Prisonnier, & signée de sa main qu'il écrivoit au Pere Ireland, par laquelle il exprimoit l'envie qu'il avoit qu'on pût faire entrer le Duc d'Yorc d'une maniere ou d'autre dans la Conspiration. Il y avoit une Apostille à cette Lettre avec ces mots, faites mes baisemains au Pere la Chaise; Et outre cela le Déposant assure avoir ouy *Coleman* donner son advis à Wildhouse, en ces termes; qu'il croioit que la chose estoit bien imaginée. On interrogea ensuite le dit Déposant sur ce qu'il savoit de la Rebellion qu'on devoit faire en Irlande, ou de ce qu'on devoit éxecuter contre le Duc d'Ormond, sur quoy il deposa.

Que le Mois d'Aoust il se s'etoit fait une Assemblée de Jesuites, & de Benedictins à la Savoye, & que Talbot Archevesque Titulaire de Dublin avoit écrit une Lettre, par laquelle il faisoit sçavoir qu'il estoit arrivé un Legat en Irlande pour appuyer les droits du Pape sur ce Royaume. Il parloit aussi dans cette Lettre de quatre Jesuites qui cherchoient les moyens de faire assassiner le Duc d'Ormond, & qu'en cas qu'ils ne pûssent pas reüssir, Fogarthy qui estoit present à cette Assemblée, l'empoisonneroit, qu'avant que l'Assemblée

semblée eust été finie, *Coleman* y estoit venu, & avoit fort pressé qu'on envoyast Fogarthy en Irlande pour cette entreprise. La même Lettre ajoutoit qu'ils estoient prests en ce Païs là à se soulever pour le Pape.

Ayant esté demandé au Déposant s'il sçavoit quelque chose touchant des Armes, il rendit témoignage, qu'on avoit pourveu 40000 Hallebardes pour envoyer en Irlande; Et que Talbot mandoit par une autre Lettre du Mois de Janvier, ou de Fevrier, que les Officiers Papistes les avoient fournies, & que les dittes Armes estoient prestes en Irlande.

Que *Coleman* Fennwick & le Déposant estans seuls, & sans autre compagnie au Mois d'Aoust dans la Chambre de Fennwick en Drury-lane, *Coleman* avoit dit à Fennwick qu'il avoit un moyen de faire passer les 200000 Livres Sterling en Irlande, pour y faire soulever le Peuple, ce qu'il avoit déja dit au Déposant huit jours auparavant. De sorte que le Sieur *Coleman* avoit part à cette révolte, & en estoit un des principaux Autheurs.

On interrogea ensuite le Déposant s'il savoit qu'on eust fait remettre quelque Argent à Windzor, ou s'il avoit connoissance que *Coleman* eust conseillé d'y en envoyer, & en quel tems, sur quoy il déposa. Que le Docteur Fogarthy avoit proposé, & aposté quatre Coquins Irlandois pour étre envoyez à Windzor au Mois d'Aoust dernier, & qu'ils y avoient esté envoyés le même soir. Que le lendemain Guillaume Harcourt Recteur de Londres leur avoit envoyé quatre vingt Livres Sterling de la part du Provincial, qui estoit de delà la Mer, celuy cy agissant en son nom & sous son Authorité. Que *Coleman* luy avoit dit qu'il avoit esté chez Harcourt

en

en Druly-lane pour le chercher, & que de là on l'avoit envoyé à Wildhouſe où il l'avoit trouvé; Et que *Coleman* luy ayant demandé ſi on avoit pris ſoin des quatre Gentilſhommes qui eſtoient allés le ſoir précedent à Windzor, Harcourt avoit répondu qu'on avoit ordonné quatre vingt pieces pour Eux, & que le Meſſager qui eſtoit là preſent les leur devoit porter, l'argent eſtant la ſur la table, la plus grande partie en Guinées; Que *Coleman* donna une Guinée au Meſſager pour l'obliger à faire plus de diligence; Et qu'il n'avoit jamais veu le Meſſager depuis ce tems la.

On interrogea le Dépoſant s'il ſavoit quelque choſe d'un diſcours qui s'eſtoit paſſé au Mois de Juillet dernier entre *Coleman*, & un nommé Aſhby, cy devant Recteur de Saint Omer. Il répondit qu'au Mois de Juillet Aſhby eſtant à Londres malade de la Goutte, on luy avoit ordonné d'aller aux Bains; qu'il avoit certaines Inſtructions ſignées de White Provincial de de là la Mer, pour luy donner pouvoir, & aux Gens de l'Aſſemblée de Londres, d'empoiſonner le Roy, en cas que Groves & Pickering manquaſſent dans leurs entrepriſes; Et d'offrir au Chevallier Wakeman 10000 pieces pour le faire, en prenant occaſion de donner Medecine à ſa Majeſté; Que *Coleman* avoit veu le dit Aſhby, leu, & copié les dittes Inſtructions, & les avoit envoyées par toute l'Angleterre à ceux qui eſtoient de la Conſpiration. Que le Dépoſant luy meſme avoit veu *Coleman* lès lire, & les tranſcrire, lequel avoit dit que la ſomme eſtoit trop petite, & qu'il ne croyoit pas que le Sieur Wakeman vouluſt entreprendre cette affaire à cette condition, adjoutant qu'on feroit bien de donner 5000 Livres Sterling davantage, pour rendre la choſe plus aſſeurée; Que ce diſcours s'eſtoit paſſé à Wild-

houſe

house chez un nommé Sanderson, & que lorsque *Coleman* avoit envoyé ces suffrages (car il se servit de ce mot pour signifier Instructions) aux Principaux Gentilshommes d'Angleterre, on avoit amassé plusieurs mille Livres Sterling, & qu'il avoit dit au Déposant, qu'il envoyoit ces Copies pour obliger le monde à contribuer davantage.

Les Juges demanderent si *Coleman* ne devoit pas estre un des Secretaires d'Estat, à quoy Otes répondit, Qu'au Mois de May dernier selon le Nouveau Stile & au Mois d'Avril selon le Vieux Stile, peu aprés l'Assemblée, il avoit veu dans la Chambre du Sieur Langhorn parmy plusieurs autres Commissions, une Commission de la part de Jean Paul d'Oliva General de la Societé des Jesuites, qui l'avoit donnée en vertu de l'Authorité du Pape, addressée à *Coleman*, & qu'il l'avoit encore veuë au Mois de Juillet, dans la Chambre de Fennwick en Drury-lane, Fennwick estant present; Que le dit *Coleman* avoit reconnû alors, comme il avoit fait auparavant, l'avoir reçeuë, & avoit dit que c'estoit un bon change, car il estoit fait Secretaire d'Estat par laditte Commission; Que le sçeau estoit J. H. S. avec une Croix au dessus, qu'il sçavoit que c'estoit l'écriture du General, ayant veu son Caractere quarante fois en sa vie.

Qu'au Mois de Janvier le Déposant estant à Saint Omer, avoit ouvert certaines Lettres qui venoient de Rome, & qui estoient addressées au Pere Harcourt, qui luy avoit donné permission d'en user ainsy; On assuroit par les dittes Lettres que les Commissions estoient déja entre les mains de Langhorn, ce qui avoit donné la curiosité au Déposant de luy en demander des nouvelles. Il arriva que le Déposant estant appellé à l'Assemblée qui se devoit tenir au Mois d'Avril,

il avoit eu ordre du Provincial de voir Langhorn, ce qu'il avoit fait, & qu'étant en Conversation avec luy au sujet des Commissions, il luy avoit demandé s'il ne pouvoit pas les luy faire voir : A quoy Langhorn avoit repliqué qu'il les avoit receuës, & ne faisoit aucun scrupule de les luy monstrer ; Que le même jour le Déposant luy avoit rendu compte de ce qui s'estoit passé à l'Assemblée.

On demanda au Déposant s'il connoissoit Langhorn, à quoy il répondit qu'estant en Espagne il avoit rencontré deux de ses fils, lesquels ayant obligés en quelque chose, leur Pere l'avoit receu chés luy à son retour avec beaucoup de civilité, mais que sa Femme estant zelée pour la Religion Protestante, le Sieur Langhorn avoit prié le Déposant de ne le venir voir qu'à sa Chambre au Temple. Le Déposant avoit ordre du Provincial de rendre compte audit Sieur Langhorn de tout ce qu'on resoudroit au Cheval blanc, & à Wildhouse.

On demanda au Déposant combien il estoit venu de Jesuites, ou Prestres avec luy au Mois d'Avril, & combien il pouvoit y en avoir eu en Angleterre tout à la fois. Il répondit qu'il en étoit venu huit avec luy, le Recteur de Liege, Warren, le Pere Preston, le Recteur de Watton, François Williams, le Pere Warner, Charges, un Moine, & luy qui faisoit le neufiesme, mais que pour le nombre des autres il ne pouvoit s'en souvenir, & qu'autant qu'il a peu apprendre, il y a eu en Angleterre en mesme tems 160 Prestres Seculiers, 80 Jesuites, & plus de 300 nommés sur une Liste. On donna ensuite permission au Sieur *Coleman* de faire quelques questions, & de se defendre. Il répresenta que le Déposant dans son examen au Conseil avoit dit à sa Majesté qu'il

ne

ne l'avoit jamais veu, que neanmoins il preten-doit presentement le connoistre particuliere-ment, & avoit esté fort familier avec luy. Otes répondit qu'à la verité il avoit dit qu'il ne vou-loit pas jurer qu'il eut jamais veu l'homme qu'on luy monstroit, n'ayant pas la veuë bonne, prin-cipallement à la Chandelle, mais qu'aussi tost qu'il l'avoit oui parler il auroit juré que c'estoit *Coleman*.

Les Juges demanderent au Sieur Otes com-ment il se pouvoit faire, (lorsque l'affaire de l'as-sassinat du Roy a Windzor fut debattuë au Con-seil) qu'il eust oublié de dire que *Coleman* avoit donné une Guinée au Messager, quand on envoya les 80 pieces à Windzor? Pourquoy il n'avoit pas dit par quel moyen on vouloit faire passer 200000 Livres Sterling en Irlande? Et pour-quoy il n'avoit pas informé le Conseil que *Cole-man* avoit consulté des moyens de faire mourir le Roy, & les avoit approuvés? Et que le dit *Coleman* avoit dit que 10000 Livres Sterling n'é-toient pas une récompence suffisante pour le Sieur Wakeman.

Le Déposant répondit à tout cela que son af-faire au Conseil estoit de donner une Informati-on, & non de deslivrer des Accusations; Que ce seroit donner moyen au Prisonnier d'éluder ses Accusations, que de les luy faire savoir avant le tems; Qu'outre cela il estoit si fatigué d'avoir veillé, qu'à peine se pouvoit il tenir debout; Que le Roy & le Conseil estans touchés de sa lassitude & voulants bien le soulager luy com-manderent de se retirer; Que si neanmoins on l'avoit pressé, il auroit étendu davantage son In-formation.

Le Déposant ayant esté interrogé combien il s'estoit passé de tems entre le tems qu'il fut in-

terrogé,

terrogé, & qu'il parla seulement des Lettres, & le tems qu'il avoit communiqué ses Informations aux deux Chambres du Parlement, il répondit qu'il y avoit eu depuis le Lundy 30 Septembre, jusqu'à ce que le Parlement s'assemblast.

On luy demanda aussi pourquoy il n'avoit pas donné plus tost ses Informations, & pourquoy il n'avoit pas declaré tout d'un coup tout ce qu'il savoit, *Coleman* estant un homme si dangereux, & engagé dans un dessein si desesperé; Pourquoy il n'avoit pas nommé les Jesuites qu'il avoit accusez; & pourquoy il accusa Wakeman par nom, & non pas le dit *Coleman*. Le Sieur Otes répondit qu'il avoit esté long tems occupé à accuser d'autres Jesuites, & qu'il n'avoit pas accoustumé de dire beaucoup de choses lorsque les personnes estoient presentes. Qu'il avoit une Liste des noms des Jesuites, & qu'on avoit seulement arresté ceux qui estoient expressement accusés; qu'estant fort fatigué, & comme endormy d'avoir veillé deux nuits de suite, il avoit oublié le Sieur *Coleman*, mais qu'ayant consulté ses Papiers, il en avoit tiré les choses dont il avoit rendu compte depuis ce tems la.

Le Prisonnier dit pour se deffendre qu'Otes estoit tout proche de luy lorsqu'il avoit dit qu'il ne le voyoit pas; Qu'outre cela il avoit parlé de trois ou quatre endroits, où il dit presentement qu'il l'avoit esté trouver pour affaire. Le Déposant répondit à cela qu'il avoit la Chandelle dans les yeux, & que le Prisonnier estoit dans l'obscurité; Que de plus il portoit differentes sortes de Perruques, ce qui le déguisoit: Mais que d'abord qu'il l'avoit ouy parler il l'avoit reconnû pour estre *Coleman*, & nia qu'on luy eust jamais demandé s'il le connoissoit.

Le

Le Prisonnier insista tousiours sur ce que le Déposant avoit declaré au Conseil qu'il ne le connoissoit pas: On examina en faveur du Prisonnier le Chevalier Doleman, et le Chevalier Southwel tous deux Greffiers du Conseil, et qui y estoient presents. Le Sieur Doleman rendit tesmoignage que le Sieur Otes parlant de *Coleman*, avoit dit au Conseil qu'il ne le connoissoit pas bien, ce qu'il avoit dit apres que le Sieur *Coleman* avoit esté examiné, le Sieur Doleman ajouta qu'Otes avoit dit qu'il ne le connoissoit pas là, et que parlant de *Coleman*, il avoit dit, qu'il n'avoit aucune connoissance ou familiarité avec cet homme la.

On demanda à Otes pourquoy, puisqu'il avoit connu *Coleman* lorsqu'il avoit ouy sa voix, il n'avoit pas déclaré qu'il le reconnossoit, aussitost qu'il l'avoit ouy parler? à quoy le Sieur Otes répondit, qu'on ne le luy avoit pas demandé.

On interrogea ensuite le Sieur Southwel touchant l'examen du Sieur Otes au Conseil; Il répondit, qu'Otes avoit declaré que les 10000 Livres Sterling qu'on avoit promises au Sieur Wakeman, étoient montées jusqu'à 15000, et que *Coleman* avoit payé 5000 pieces d'avance audit Wakeman. Le Sieur *Coleman* répondit à cecy que l'Accusation du Sieur Otes estoit si peu de chose que le Conseil avoit bien fait voir qu'il n'étoit pas de son sentiment, puisqu'ayant ordonné d'abord qu'il fut conduit à la prison de Newgate, on avoit adoucy cet ordre, le mettant seulement sous la garde d'un Huissier. Le Sieur Southwel informa l s Juges que l'éxamen d'Otes avoit été si general qu'on n'avoit rien pû determiner sur sa deposition. Que le Dimanche au soir on avoit trouvé et saisi les Papiers du Sieur *Coleman*, lequel ayant appris qu'on avoit donné ordre de

 l'arrester,

l'arrester, s'étoit volontairement venu rendre le Lundy matin au Chevalier Williamson Secretaire d'Estat ; Mais qu'on avoit tant de Prisonniers à interroger ce jour-la, qu'on ne pût l'appeller que l'apres midy, qu'il parut écouter les infamies dont on l'accusoit avec beaucoup de mespris, et d'indignation.

Qu'il se deffendit si bien, que quoy qu'on eust signé un ordre pour l'envoyer à Newgate, qu'on trouva à propos de le mettre seulement à la garde d'un Huissier ; auquel pour cet effect on donna un nouvel ordre. Le Roy estant party le lendemain pour Newmarket, on nomma des Commissaires pour éxaminer plusieurs Papiers, et entre autres ceux du Sieur *Coleman* ; Que l'on trouva dans une boëte de Sapin des Papiers qui obligerent Messieurs les Commissaires de signer un nouvel ordre, pour l'envoyer à la Prison de Newgate. L'interrogatoire du Sieur Otes portoit donc, que le Sieur *Coleman* avoit perfidement entretenu correspondance avec le Confesseur du Roy de France, qu'il avoit accepté 15000 Livres Sterling, qu'il en avoit payé 5000 au Chevalier Wakeman ; Qu'il avoit tousiours creu que les Papiers du Sieur *Coleman* luy cousteroient la vie ; Qu'il étoit malade de la Pierre lorsque l'Assemblée se tint à la Savoye, mais que ceux qui y assistoient luy rendoient compte de tout ce qui se passoit.

Ici finit l'Interrogatoire du Sieur Otes.

On fit prester serment au Sieur Bedlow, et on luy demanda,

Premierement ce qu'il avoit ouy, ou veu touchant une Commission pour *Coleman*.

Secondement quels discours il avoit eu avec le Sieur *Coleman* sur ce sujet.

Le

Le Sieur Bedlow declara qu'il ne ſçavoit rien d'aucune Commiſſion pour *Coleman*, que ce qu'il en avoit appris du Chevalier Henry Tichburn, lequel luy avoit dit qu'il avoit apporté une Commiſſion pour *Coleman* de la part du General des Jeſuites à Rome, par ordre de ſa Saintete, et que c'eſtoit pour eſtre Secretaire d'Eſtat; Mais qu'il n'avoit jamais veu ladite Commiſſion et ne ſçavoit pas quel Tiltre elle portoit. Qu'il n'avoit jamais eu aucun diſcours avec *Coleman* la deſſus; Mais qu'au Mois d'Avril 75. le Pere Harcourt luy avoit donné un gros Pacquet de Lettres de la part du Sieur *Coleman*, lequel les avoit miſes entre les mains du dit Pere Harcourt en preſence du Déposant. Qu'il avoit rendu les Lettres au Pere la Chaiſe à Paris, & à d'autres Moines Anglois dont il avoit raporté les réponſes. Il declara de plus qu'il s'étoit tenu là une Conference à laquelle avoient aſſiſté deux Abbés François, et quelques Moines Anglois, & qu'il les avoit entendu parler d'une Conſpiration contre le Gouvernement, & la Religion d'Angleterre; Qu'on devoit premierement faire perir le Roy, & les Seigneurs de ſon Conſeil; que c'eſtoit la tout ce qui avoit eſté dit à cette Conference; Qu'il y avoit un Pacquet de Lettres de la part de *Coleman*, qu'on luy laiſſa voir croyant qu'il n'entendoit pas le François; Que le Pacquet du Pere la Chaiſe eſtoit addreſſé a Harcourt, et qu'il y avoit une Lettre pour *Coleman* addreſſée à *Monſieur Monſieur Coleman*. Bedlow ayant eſté enſuite interrogé s'il ſçavoit que *Coleman* euſt reçeu certaine ſomme d'Argent, combien, et pour quel uſage. Il déposa que c'eſtoit pour avançer le renverſement du Gouvernement d'Angleterre, pour délivrer le Royaume d'une ignorance Infernalle, et les Catholiques de la Tyrannie des Heretiques.

retiques. Le Déposant declara de plus qu'estant chez *Coleman* avec le Pere Harcourt le 24, ou 25 du Mois de May 1677, le Pere Harcourt luy avoit mis encore entre les mains un autre Pacquet, qu'il avoit aussy eu de *Coleman* pour des Moines Anglois à Paris; Que le Déposant avoit ordre de passer à Doüay, en cas qu'ils ne fussent pas partis pour Paris. Que ces Moines avoient fort exalté le merite de ce service, lorsqu'ils avoient reçeu ces Lettres. Et que sur la Conference qui s'etoit tenüe en 1677, les Catholiques Anglois n'ayant aucune assurance certaine d'estre assistés des Etrangers; ils avoient resolu d'éxecuter leur dessein ce mesme Esté la, ayant déja preparé beaucoup de choses pour cet effect. Que le Déposant aprés que la Conference fut finie, avoit donné les Lettres à un nommé le Faire, qui les avoit portées à Harcourt, et qu'Harcourt quoy qu'indisposé, les avoit portées à Coleman, menant le Déposant avec luy. Mais qu'il avoit attendu de l'autre costé de la ruë pendant que Harcourt estoit entré; Qu'un moment aprés il luy avoit fait signe de venir, et alors le Déposant ouit *Coleman* dire que *S'il avoit cent vies, il les perdroit volontiers toutes pour establir la Religion Catholique en Angleterre, & pour dethrôner, & faire perir cent Roys Heretiques, s'ils s'y opposoient,* Qu'il avoit proferé ces parolles dans sa Maison derriere l'Abbaye de Westminster au pied de son escalier.

Le Prisonnier demanda ici à Bedlow s'il l'avoit jamais veu en sa vie? Il luy répondit qu'il l'avoit veu dans l'Hostel de Sommerset dans la Galerie de Pierre sortant d'une Conference.

Aprés cecy on demanda à l'Huissier qui saisit les Papiers de *Coleman*, quels Papiers il avoit trouvés, saisys, & veus, & comment il en avoit disposé, à quoy il répondit. Qu'ayant

Qu'ayant reçeu un ordre du Conſeil en datte du 29 Septembre à ſix heures du ſoir, pour arreſter la perſonne du Sieur *Coleman*, et ſaiſir ſes Papiers, il s'eſtoit conformement à cet ordre tranſporté à la Maiſon du Sieur *Coleman*, où il n'avoit trouvé que ſa Femme, qui luy avoit dit qu'il eſtoit le bien venu. Qu'il l'avoit priée d'envoyer chercher ſon Mary: Qu'ayant fait perquiſition dans la maiſon, il y avoit trouvé grande quantité de Papiers, qu'il avoit mis dans differents ſacs; Qu'ayant regardé dans un coin de ſa Chambre, qui eſtoit derriere la cheminée, il avoit trouvé une boëte de ſapin fermée avec un clou dans laquelle il y avoit des Lettres, leſquelles il avoit données à garder à un des Gens qui eſtoient avec luy, pour en avoir ſoin. Qu'il avoit paſſé dans ſon Cabinet et cherché dans ſes Armoires, & qu'il avoit mis tous les Papiers qu'il avoit trouvés chés *Coleman* dans des ſacs, où il n'y avoit point d'autres Papiers que ceux la; Qu'il les avoit cachetés de ſon cachet, et ne les avoit point perdus de veuë, & qu'ainſy il avoit porté tout ſans aucune reſerve au Greffier du Conſeil.

On proceda enſuite à l'interrogatoire de Meſſieurs Southwel & Doleman, tous deux Greffiers du Conſeil, & on leur demanda ſi ces Papiers produits à la Cour eſtoient les meſmes Papiers que le Sieur Bradley Huiſſier avoit apportés. Le Sieur Southwel répondit le premier, & dit que quant à la grande Lettre de *Coleman*, il ne l'avoit veuë que pluſieurs jours aprés que les Papiers luy avoient été apportés par Bradley, laiſſant aux autres Greffiers du Conſeil, à en rendre compte. Le Sieur Doleman répondit qu'il l'avoit trouvée parmy les Papiers de *Coleman* dans une boëte de Sapin, que Bradley avoit apportée.

Il s'agissoit alors de prouver tant par la Confession dudit *Coleman*, que par deux Témoins, que tous les Papiers dont estoit question, estoient écrits de sa main, sur quoy on examina un nommé Bootman, qui avoit esté pendant cinq années son valet de Chambre, lequel déclara qu'il croyoit que tous les Papiers qu'on luy monstroit alors estoient de l'écriture du Sieur *Coleman* son Maistre, & confessa qu'il luy avoit esté addressé un Pacquet de Lettres de de là la Mer, deux ou trois jours apres que le dit Sieur *Coleman* avoit été arresté: Comme aussi qu'il avoit reçeu une Lettre du Pere la Chaise pour *Son Maistre*, mais il nia qu'il eust jamais écrit pour luy à ce Jesuite; Que son Maistre gardoit toujours un gros Livre pour enregistrer ses Lettres, & ses nouvelles; Et qu'il ne savoit pas ce qu'il estoit devenu, ne l'ayant pas veu depuis deux jours avant que son Maistre eust esté arresté. Il declara de plus que *Coleman* reçevoit ordinairement des nouvelles tous les Ordinaires, mais qu'il ne pouvoit pas dire qu'aucune Lettre eust esté enregistrée dans le dit Livre depuis deux ans.

Le Prisonnier interrompit Bootman, pour assurer les Juges que toutes les Lettres qu'il avoit reçeuës de la Haye, de Brusselles, de France, & de Rome estoient au Conseil, et qu'il n'en avoit pas reçeu d'autres.

On interrogea un nommé Cattaway qui luy appartenoit aussi, lequel affirma positivement que les Papiers estoient de l'écriture du dit Sieur *Coleman*.

Le Chevalier Floyd fut ensuite interrogé, lequel dit que par la propre Confession de *Coleman*, la grande Lettre estoit de luy; Il déposa qu'il avoit reçeu les Papiers qu'on luy monstra,

de

de Monsieur le Chevalier Doleman, & que *Coleman* avoit advoüé que la Grande Lettre estoit de sa propre écriture.

Elle estoit dattée le 29 Septembre 1675, et estoit souscritte *Vostre Tres-humble*, & *Tres-obeissant Serviteur*, sans aucun nom ; le Clerc de la Couronne en fit Lecture par ordre des Juges ; Mais comme elle est trop longue pour estre abbregée, et toute cette Lettre ne contenant qu'une deduction de ses Negotiations pendant trois ans, la plus part avec le Pere Ferrier Predecesseur du Pere la Chaise, il suffit de dire que l'Argent estoit le grand Mobile de *Coleman*, et que pour s'en faire donner, il pretendoit avoir plus de pouvoir dans la Religion, et dans l'Estat qu'il n'en avoit effectivement, et voila en bref tout le sujet de ce grand discours ; sur la fin de la Lettre il y avoit cette hardie, & dangereuse expression, *Si nous reüssissons dans cette entreprise, nous donnerons un aussi grand echec à la Religion Protestante, qu'elle en ait jamais reçeu.*

On produisit la réponse de la Chaise à la Lettre dont est parlé cy dessus. Ce Jesuite reconnoissoit avoir reçeu celle de *Coleman*, & luy en rendoit ses remerciemens. Le Chevalier Southwel declara avoir trouvé cette Lettre du Pere la Chaise dans un sac de Cannevas appartenant au Sieur *Coleman*, le Dimanche d'aprés que les Papiers furent saisis, et que Monsieur Floyd l'avoit examinée. Le Sieur Southwel leut premierement cette Lettre aux Juges en François, et ensuite en Anglois ; Comme c'est une preuve tres courte, et incontestable de la Correspondence dont il s'agit, nous la raportons dans cet Abregé.

Lettre

Lettre du Pere la Chaise.

A Paris ce 23 Octobre 1675.

Monsieur,

Je ne receus qu'hier au soir la Lettre que vous vous estes donné la peine de m'écrire ; Je l'ay leuë avec beaucoup de satisfaction, & je vous assure que sa longueur ne m'a point ennuyé ; Je serois fort aise de vous pouvoir assister dans vos bonnes intentions, & songeray aux moyens de le faire. Et lorsque je seray mieux instruit que je ne le suis, je vous en rendray compte, afin de pouvoir entretenir correspondance avec vous, comme vous faisiez avec mon Predecesseur. Je vous prie de croire que je ne manqueray jamais de bonne volonté pour servir vostre Maistre, lequel j'honore autant qu'il le merite : Et que c'est avec beaucoup de verité que je suis

Vostre tres humble & tres obeissant Serviteur,

D. L. C.

Comme

Comme la longue Lettre du Sieur *Coleman* ne tendoit qu'à avoir de l'Argent, & ensuite par le Credit qu'il croioit avoir, travailler à la Dissolution du Parlement. Il avoit preparé, en cas qu'il en vinst à bout, une Déclaration, comme de la part du Roy, pour faire voir les raisons de cette Dissolution, promettant par la ditte Déclaration d'appeller un autre Parlement avant la fin du mois de Fevrier suivant, & deffendant à toutes personnes de parler insolemment du Gouvernement, et offrant 20 pieces à quiconque déconvriroit à un Secretaire d'Estat aucune personne parlant seditieusement contre ce qui se faisoit.

Voila en peu de mots la substance de cette longue Déclaration, et il ne prenoit pas plus de liberté avec le Roy dans tout ce Procedé, qu'il faisoit par une autre Lettre qu'il écrivoit au Pere la Chaise, au nom de son Maistre le Duc d'Yorc, ce qu'il fit non seulement sans l'ordre, ny la participation de ce Duc, mais mesme encourut sa disgrace, et sa colere, lorsqu'il luy fit les premieres ouvertures de ce projet, ainsy que *Coleman* luy mesme confessa en presence des Commissaires que luy envoya la Chambre haute à Nieugate pour discourir avec luy, ce que le Chevalier Floyd déposa ainsy qu'il est ici inseré, ayant esté envoyé avec les dits Seigneurs à la Prison.

On fit aussi Lecture de cette Lettre qui étoit remplie de compliments pour l'interest de la France, et de hautes idées, qui devoient vray semblablement donner du credit & de l'authorité au Sieur *Coleman* dans ses grandes entreprises.

Il fut encore produit une Lettre addressée au Pere la Chaise, laquelle n'estoit point dattée, elle est trop longue pour estre ici mise au long, & le

dessein

deſſein de cette Lettre ſe pouvant abbreger, on en raportera ſeulement ce qui eſt neceſſaire pour noſtre Narration.

NOus avons un grand Ouvrage en main (diſoit il) il ne s'agit de rien moins que de la Converſion de trois Royaumes, & par ce moyen peut eſtre de l'entiere Ruine, & de la Deſtruction d'une Hereſie infectée, qui a regné depuis fort long tems dans ce Monde Septentrional; Il n'y a jamais eu tant d'eſperance de reüſſir, depuis le Regne de la Reyne Marie.

Et dans un autre endroit,

Il eſt de noſtre Intereſt d'avoir tout le Secours, & l'Aſſiſtance poſſible, car la Moiſſon eſt grande, & il y a peu d'Ouvriers.

Cette Lettre fut reconnuë par *Coleman* pour eſtre de ſon écriture, ainſy qu'il fut teſmoigné par Meſſieurs Doleman, & Floyd, qui le luy avoient ouy dire à luy même. On fit auſſi lecture de pluſieurs autres Lettres écrites par le Priſonnier, d'une entre autres en datte du 21 Aouſt 1674, qui eſtoit addreſſée à l'Internonce du Pape à Bruſſelles, par laquelle il diſoit que le Deſſein qui

qui estoit sur le Tapis, devoit estre la ruine du Party Protestant, mais on n'a pas trouvé à propos de l'imprimer.

Le Prisonnier demanda permission aux Juges de faire quelques questions au Sieur Otes, qui s'estoit retiré pour se reposer; On le fit appeller, et on luy offrit de faire aussi revenir Bedlow, ce qu'il ne souhaitta pas.

Il demanda donc au Sieur Otes quel jour on avoit tenu la Conference, où, et qui y estoit present. Il répondit que c'avoit été à deux ou trois jours prés de la Grande Assemblée du Mois de May selon le Nouveau Stile, ou du Mois d'Avril selon le Vieux Stile, laquelle avoit commençé au Cheval blanc, et avoit été ensuite divisée en plusieurs Compagnies; Que le Provincial, Mico, Strange, et Keines y avoient assisté, et que le Prisonnier estoit venû deux ou trois jours aprés à la Chambre du Provincial; Que pour ce qui estoit de la Conference qui s'étoit tenuë à la Savoye au Mois d'Aoust selon le Vieux Stile, il ne vouloit pas charger sa memoire du jour prefix; Et que quant à l'Assemblée du Mois de May, *Côleman* n'y avoit pas assisté, mais qu'il l'avoit approuvée deux ou trois jours apres à Wildhouse, et trouvé que les resolutions qui y avoient esté prises, estoient bonnes.

Le Prisonnier répresenta en cet endroit qu'il estoit à quatre vingt milles de Londres dans la Province de Warwick le 21 du Mois d'Aoust selon le Vienx Stile, et y avoit esté 22, ou 23 jours auparavant; Il fit de grands serments qu'il n'avoit jamais veu Otes auparavant le jour qu'il le vit au Conseil, et que de sa vie il n'avoit veu Bedlow que là dans la Cour du Banc du Roy.

Il

Il fit auſſi ce qu'il pût pour eviter le danger où il tomboit en ayant deux Témoins contre luy, en alleguant qu'ils n'avoient pas tous deux juré la même choſe, ce qui luy fut prouvé en luy faiſant voir qu'ils avoient tous deux fait ſerment du fait general de tuer le Roy, bienqu'ils n'euſſent pas dit de quelle maniere, avec des armes à feu ou par poyſon.

Le Priſonnier extenua, autant qu'il luy fut poſſible les expreſſions malicieuſes de ſes Lettres les traittant d'extravagantes, et voulut s'expliquer en diſant que par Aide et Aſſiſtance, il n'entendoit parler que d'Argent, & non pas de violence; Mais trouvant que tout cela ne le juſtifioit pas, il offrit de prouver qu'il eſtoit dans la Province de Warwick dans le tems que les Témoins avoient juré qu'il eſtoit à Londres, ce qui luy fut permis.

On fit revenir pour ce ſujet ſon Serviteur Bootman, lequel dépoſa qu'autant qu'il ſe pouvoit ſouvenir, le Sieur *Coleman* eſtoit dans la Province de Warwick pendant tout le Mois d'Aouſt; Mais il ne pût dire en quel tems du Mois le Priſonnier eſtoit à Londres, et lorſqu'on luy demanda ſi le Sieur *Coleman* ſon Maiſtre avoit été en Warwickſhire, et nulle part ailleurs, il ne pût répondre poſitivement la deſſus. Le Priſonnier aſſura qu'il avoit eſté du moins 20 jours chez le Comte de Denby, & chez le Sieur François Fiſhers, et conclut en ces termes, je dis poſitivement, & je jure ſur ma damnation, que je n'ay jamais veu ces deux Teſmoins, ſavoir Otes qu'une fois, et Bedlow jamais auparavant ce jourdhuy.

Le Procureur General fit une Recapitulation des Dépoſitions. Le Priſonnier offrit encore la même choſe qu'auparavant, et on interrogea ſon ſerviteur ſur le tems que ſon Maiſtre eſtoit party pour aller à la Campagne, et qu'il en eſtoit revenu;

revenu; Mais il ne put pas dire precisement le jour. De sorte que le Chef de Justice ayant fait une Récapitulation des Accusations pour en instruire les douze Juges, le Prisonnier fut trouvé coupable du Crime de leze Majesté dont il estoit accusé, & fut remené à la Prison, avec ordre au Geolier de le ramener le lendemain matin pour recevoir sa sentence; Il répeta ce qu'il avoit dit auparavant touchant les deux Témoins.

Coleman estant ramené le lendemain 28 Novembre à la Barre, demanda premierement qu'on luy rendist ses Papiers; Il offrit encore de produire un Journal, pour faire voir qu'il n'avoit point esté en Ville depuis le 15 d'Aoust, jusqu'au 31 se remettant pour en sçavoir la verité, à quelques Papiers, & Livres de compte qui luy avoient esté saisis, alleguant de plus l'improbabilité qu'il y avoit de parler en Compagnie de tuer le Roy, demandant le Benefice de l'Acte de Grace sur toute l'Accusation; Mais son Crime ayant esté commis depuis le dernier Acte de Grace, & ses autres pretentions n'estans point raisonables, le Chef de Justice apres avoir fait une tres belle Harangue, luy prononça sa sentence, qui estoit d'estre pendu, & mis en quartiers, selon la maniere accoustumée.

Apres que la sentence fut prononçée le Prisonnier nya d'avoir jamais fait, reçu, eu connoissance, ou écouté aucune proposition, directement ou indirectement, d'assassiner, ou de faire mourir le Roy, de renverser le Gouvernement, ou d'introduire le Papisme en Angleterre par violence, ou par le moyen & l'aide d'aucune Puissance étrangere; Il déclara sur son salut qu'il avoit rendu exactement compte à la Chambre des Communes de tous ses Livres, Lettres, Papiers,

& Correſpondances ; Il demanda que ſa Femme, & quelques uns de ſes plus particuliers Amis le peuſſent voir, ce qui luy fut accordé, enſuite de quoy on le remena à la Priſon.

Le Mardy ſuivant la ſentence fut miſe à execution à la Place ordinaire appellée Tyburn ; Il remercia Dieu de ce qu'il mouroit Catholique, & proteſta ſur la parolle d'un homme mourant, n'avoir jamais eu connoiſſance du Meurtre du Chevalier Godfrey.

PROCES

PROCES DE Guillaume Ireland, Thomas Pickering, & Jean Grove.



LE 17 Decembre 1678, *Thomas White* autrement *Whitebread, Guillaume Ireland, Jean Fennwick, Thomas Pickering*, & *Jean Grove*, furent tous ensemble amenés à la Chambre Criminelle, au lieu appellé Old Baily; estans accusés d'avoir conspiré de tuer le Roy, *&c.* On leur demanda s'ils estoient Coupables ou Non, ils dirent qu'ils n'étoient pas Coupables. Les douze Personnes établies pour estre leurs Juges qui estoient Gens de qualité, presterent le serment accoustumé, les Criminels n'en ayans recusé aucun.

Le Procureur General ayant déduit les accusations, on fit venir les Témoins, dont le Sieur Otes fut le premier qui fut interrogé. On le pria de dire ce qu'il savoit du dessein de tuer le Roy, et par qui S. M. devoit estre assassinée ; sur quoy il déposa ce qui suit.

Qu'au Mois de Decembre dernier 77, le Sieur *Whitebread* avoit esté fait Provincial des Jesuites; Et avoit donné ordre à un Jesuite de Saint Omer nommé Connyers, de précher le jour de Saint Thomas de Cantorbury contre les serments de Fidelité & de Supremacie, ce qu'il fit, & les traita d'infernaux, & Antichrêtiens.

Qu'au Mois de Janvier suivant le Provincial avoit écrit une Lettre à Richard Ashby à Saint Omer, par laquelle il luy faisoit sçavoir son intention de faire mourir le Roy; Et qu'au Mois de Fevrier il avoit convoqué les Jesuites à une Assemblée qui se devoit tenir à Londres le 24 d'Avril selon le Vieux Stile: Les Lettres du Provincial estans dattées de Londres.

Que le dit Sieur *Whitebread* avoit fait une seconde Convocation laquelle avoit esté receuë le 5 Avril selon le Nouveau Stile, sur quoy neuf Jesuites s'estoient rendus à Londres, savoir le Recteur de Liege, le Pere Thomas Preston, Marsh Recteur de Gand, Williams Recteur de Watton, Harper, & deux ou trois de St. Omer; Qu'on leur avoit donné charge de ne se pas monstrer trop publiquement, crainte de découvrir le dessein.

Que la premiere Assemblée s'étoit tenuë le 24 du Mois d'Avril selon le Vieux Stile à la Taverne du Cheval blanc dans la rue appellée le Strand; dans laquelle Assemblée il fut ordonné par *Whitebread, Ireland*, & *Fennwick*, à Jean Cary d'aller à Rome pour estre leur Procureur. Que

cette

cette Assemblée s'étoit ensuite divisée en divers Lieux, sçavoir chez les Sieurs Saunders, *Ireland*, Harcourt, *Groves*, & en d'autres endroits que le Déposant ne sçait pas.

Qu'apres avoir deliberé fort long tems sur les affaires de la Religion, & sur la maniere d'assassiner le Roy, Mico Secretaire de la Societé avoit écrit leur resolution, comme s'ensuit.

Il a esté resolu que Thomas Pickering *&* Jean Groves *entreprendront d'assassiner le Roy, & qu'on donnera* 1500 *Jacobus à* Groves *pour sa recompence, &* 30000 *Messes à* Pickering.

Que le Sieur *Whitebread* avoit signé le premier cette resolution, puis apres les Sieurs *Ireland*, & *Fennwick*, et ensuite tous ceux qui estoient aux quatre petites Assemblées cy dessus mentionnées, le Déposant en estant le porteur de l'une à l'autre, & la leur ayant veu signer. Que les Sieurs *Whitebread*, *Ireland*, et *Fennwick* l'avoient signée en presence du Déposant dans les Assemblées qui s'étoient tenuës dans leurs Chambres.

Qu'au Mois de May le Sieur *Whitebread* étoit allé à Saint Omer pour faire sa visite en qualité de Provincial, Cary et Mico l'accompagnans et le premier partant de là pour aller à Rome.

Que *Whitebread* apres avoir rendu compte des affaires des Catholiques en Angleterre, quelles sommes d'Argent on avoit levées, quels gens on avoit engagés dans le Party, & par quels moyens on avançoit le grand dessein, avoit ordonné au Déposant de venir en Angleterre, et de tuer le Docteur Tongue pour avoir écrit un Livre appellé la Moralle des Jesuites. Qu'il étoit donc party de Saint Omer le 23 Juin selon le Nouveau

Stile, s'étoit embarqué à Calais le 24, et avoit rencontré *Fennwick* à Douvres le 25, qui y avoit amené des jeunes Gens qu'il envoyoit à Saint Omer.

Que le Déposant venant à Londres en Carosse avec *Fennwick* et d'autres, le Carosse ayant esté visité à six milles en deça de Cantorbury; Les Visiteurs avoient trouvé une boëte pleine de Chappelets, Crucifix, Images, et autres choses de cette nature, qui furent saisies comme Marchandises de Contrebande; sur quoy *Fennwick* dit au Déposant que si on avoit cherché dans ses poches, on y auroit trouvé de quoy le faire pendre; Il se faisoit appeller Thompson, & logeoit auprés de la Fontaine à Charing-Cross, où il pria les Visiteurs de luy écrire.

Qu'estant arrivé à Londres le 27 de Juin, un nommé Ashby y étoit arrivé quelques jours aprés malade de la Goutte; auquel on conseilla d'aller aux bains pour se soulager. Cet Ashby avoit esté Recteur de Saint Omer, et Otes déclara qu'il avoit apporté les Instructions suivantes de la part du Sieur *Whitebread*. Premierement d'offrir 10000 Livres Sterling au Sieur *Wakeman* pour empoisonner le Roy; secondement de faire assassiner l'Evesque d'Hereford; En troisiéme lieu le Docteur Stillingfleet. Quatriemement que nonobstant les offres qu'on feroit au Chevalier Wakeman, *Groves*, et *Pickering* ne laisseroient pas de poursuivre tousiours leur entreprise. Que l'on avoit envoyé des Copies des dittes Instructions à tous les Conspirateurs; Que le Sieur Wakeman ne voulant pas accepter les 10000 pieces, *Whitebread* avoit donné ordre qu'on luy en offrist 15000, ce qui fut fait, et cette somme acceptée comme il paroist par leurs Registres, & par une Lettre de *Whitebread*, par laquelle il

exprimoit

exprimoit la satisfaction, & la joye qu'il reçevoit de cet accord; Que cinq mille Livres Sterling avoient esté payées d'avance par Coleman, ou par son ordre.

Qu'au Mois d'Aoust un nommé Fogarthy (qui est mort depuis ce tems la) s'étoit trouvé à une Assemblée de Jesuites, & de Benedictins, à laquelle assisterent *Fennwick*, & Harcourt. Que Fogarthy avoit recommandé à cette Assemblée les quatre Assassins Irlandois pour l'attentat, lesquels furent acceptés & approuvés par ceux qui composoient cette Assemblée, & par le Sieur *Fennwick*. Que ces quatre Scelerats avoient esté envoyés à Windsor, où on leur fit tenir 80 pieces le lendemain, la plus part de cette somme estant en Or, & Coleman ayant donné une Guinée au Messager pour luy faire faire plus de diligence.

Qu'au Mois d'Aoust le Sieur *Whitebread* avoit rendu compte de ce qu'il avoit fait touchant les affaires d'Ecosse, & avoit donné ordre à Harcourt Recteur de Londres d'y envoyer Moore, & Saunders autrement Brown, lesquels y allerent en effect, & partirent de Londres le 6 d'Aoust, estans envoyés au nom du Provincial.

Le Sieur Otes déposa de plus que Moore & Saunders avoient été employés pour advancer le dessein de la Rebellion, laquelle *Fennwick* & *Ireland* avoient projettée dans ce Royaume là; Que pour cet effect ils y avoient envoyé des Gens déguisez en Ministres Presbyteriens, pour mettre les Ecossois en desordre, & les faire soulever, en publiant, & leur faisant connoistre combien il estoit rude de vivre sous la Tyrannie des Evesques.

Le Deposant témoigna qu'ils n'avoient pas seulement dessein de se deffaire du Roy, mais aussi du Duc d'Yorc, à moins qu'ils ne trouvassent,

sent, (pour se servir de leurs propres expressi-ons) qu'il fut vigoureux à advancer la Religi-on Catholique.

On demanda au Sieur Otes s'il connoissoit les Prisonniers qui estoient là à la Barre, & on luy ordonna de les appeller par leurs noms, & s'il sçavoit que *Pickering* & *Groves* eussent accepté les Conditions qui leur avoient esté offertes, sur quoy il les nomma tous. Et pour ce qui est de *Pickering*, & de *Groves* il declara, qu'il estoit present, & chés le Sieur *Whitebread*, lorsqu'ils avoient accepté les dittes Conditions, mais que l'Assemblée estoit finie, avant que *Groves* fut ar-rivé, qu'ensuite il avoit reçeu le Sacrement, & fait le serment de secret, & ainsy y avoit con-senty, & qu'un Jesuite nommé Barton luy avoit administré la Communion.

Le Sieur *Whitebread* intervint là dessus, & dit que le Déposant avançant qu'au Mois d'Avril, et de May il estoit present à telles, & telles Assem-blées & Conferences, il y avoit cent personnes qui pouvoient prouver que pendant tout ce tems là le Sieur Otes estoit à Saint Omer; le Prison-nier pria Otes de luy dire en quel tems il avoit reçeu le Sacrement, & avoit fait le serment de secret, à quoy il répondit qu'il l'avoit reçeu en même tems que *Groves* le 24 d'Avril, sur quoy le Prisonnier prit Dieu à Tesmoin qu'il n'estoit pas là. On demanda ensuite à Otes en quel tems Cary avoit esté envoyé à Rome, & pour quelle affaire. Il répondit qu'on avoit resolu le 24 d'Avril d'envoyer le Sieur Cary, & qu'au Mois de May, ou de Juin *Whitebread* avoit mené le dit Cary à St. Omer, & avec luy le Secretaire Mico, & qu'alors Cary estoit party, & avoit re-çeu à Paris, vingt pieces pour faire les frais de son voyage.

Ayant

Ayant esté demandé à Otes ce qu'il savoit du dessein qu'on avoit de tuer le Roy dans le Parc Saint James ; Il déclara qu'il avoit veu plusieurs fois *Grove*, & *Pickering* dans le Parc avec des armes à feu qui se démontoient, lesquelles n'estoient ny Pistolets, ny Carabines, & que le Déposant avoit veu entre les mains de *Grove* des balles d'Argent. Qu'au Mois de May & de Juin *Grove* avoit dit au Déposant, qu'il mascheroit ses balles, afinque la playe qu'elles feroient fust incurable ; sur quoy *Whitebread* assura qu'Otes avoit esté tout ce tems la à Saint Omer, mais celuy cy soustint qu'il avoit veu les balles de *Groves* deux ou trois fois au Mois de May, & de Juin, & celles de *Pickering* au Mois d'Aoust. On demanda au Déposant ce qu'il sçavoit de la penitence de *Pickering*, et quelle faute il avoit commise, sur quoy il répondit.

Qu'au Mois de Mars dernier *Pickering* avoit manqué une belle occasion, ainsy que luy avoit dit *Whitebread* ; parceque la Pierre de son fusil estant lasche, il n'avoit osé tirer, crainte que l'arme ne prist pas feu ; Que pour cette Négligence on luy avoit donné vingt ou trente coups de Discipline, & que *Groves* avoit aussi esté reprimendé pour n'y avoir pas mieux pris garde ; A quoy il ajouta qu'il avoit veu & leu cela dans des Lettres de *Whitebread*, et qu'il connoissoit fort bien son caractere.

On ordonna ensuite au Témoin de parler de l'affaire des quatre Scelerats Irlandois qui furent envoyés à Windsor, & du succez de leur entreprise. Otes ne dit pas grand chose la dessus, d'autant qu'au commencement de Septembre dernier un nommé Bedingfield avoit écrit à *Whitebread* que la Conspiration estoit découverte, et qu'il n'y avoit qu'un tel qui pût avoir fait ce

coup,

coup, nommant le Déposant par le nom qu'il luy avoient donné: Qu'étant venu parler au Provincial dans sa Chambre le 3e de Septembre, il luy avoit monstré, & leu la Lettre de Beddingfield, luy avoit fait des reproches, l'avoit injurié & battu; Qu'il l'avoit accusé d'avoir découvert l'affaire au Roy, & luy avoit demandé comment il osoit paroistre devant luy, apres l'avoir ainsy trahy; Que non seulement le Déposant avoit esté censuré & avoit reçû ordre de sortir du Royaume; Mais mesmes qu'il avoit esté attaqué dans la Maison où il demeuroit par *Whitebread*, & d'autres, qui l'eussent tué s'ils eussent pû.

On interrogea ensuite le Sieur Otes sur ce qu'il savoit des 80 pieces, sur quoy il déposa, qu'il avoit veu l'Argent dans la Chambre de Harcourt en Dukestreet auprés de l'Arcade, & que cet Argent avoit esté donné par Guillaume Harcourt; Mais que quant aux quatre Irlandois qu'on envoya à Windsor, il ne les avoit jamais veus, & ne sçavoit point leurs noms, ny le nom du Messager qui leur avoit porté l'Argent, qui avoit esté payé par Coleman en presence de *Fennwick*; celuy ci demanda à Otes où & en quel tems c'estoit; Le Sieur Otes luy répondit que c'estoit au Mois d'Aoust, et dans la Chambre de Harcourt, sur quoy *Fennwick* nia qu'il y eust jamais veu Otes.

On demanda à Otes qui avoit signé la resolution touchant *Grove*, & *Pickering*; il déclara qu'ils avoient esté du moins quarante huit qui l'avoit signée, & entre les autres les cinq Prisonniers à la Barre; Que luy le Déposant l'avoit portée de l'un à l'autre, & les avoit veus la signer, ayant esté avec Eux depuis l'année , & principallement à la Chambre de *Whitebread*, où elle avoit esté premierement signée, & où Mico avoit dressé ladite resolution, avec

vec la participation des cinq Prisonniers; Que uand tous ceux de l'Assemblée l'eurent signée, qu'on fut prest à dire la Messe, *Groves*, & *Pickering* la signerent avant la Messe, & l'approuverent chés le Provincial, où ils se rencontrerent ous ce jour la pour recevoir le Sacrement, qui eur fut administré dans une petite Chapelle à Wildhouse.

Pour ce qui est du serment de secret, le Sieur Otes déposa qu'il avoit veu *Whitebread* le faire prester à tous ceux qui estoient là: Que Mico tenoit le Livre, qui estoit un Missel, mais qu'il ne savoit point quelle étoit la forme du serment. *Whitebread* la dessus fit un grand raisonnement, disant qu'il estoit vieux, & avoit fort peu de santé, qu'il seroit fâché de mourir en disant un mensonge, et déclara devant Dieu que le Déposant n'avoit pas dit trois mots de verité.

Le Sieur Otes se ressouvint encore que *Whitebread* avoit le pouvoir de deslivrer des Commissions pour l'Armée, & informa que les sçeaux de son Office estoient là, avec lesquels il en avoit seellé du moint cent. Et que quelques unes avoient esté seellées du tems de l'autre Provincial. Que les Commissions pour les Officiers Generaux estoient signées par Jean Paul d'Oliva General de la Societé; Mais que les sçeaux dont on seelloit les Commissions des Officiers subalternes estoient entre les mains du Provincial. Qu'il en avoit seellé une pour le Chevalier Gage, qui luy fut deslivrée par le Déposant, qui la receut d'Ashby; Mais par l'ordre de *Whitebread*, ainsy qu'il paroissoit par un Memoire que le Déposant vid, & leut.

Que *Whitebread* en partant pour aller de de là la Mer avoit laissé plusieurs Commissions en blanc, & une qui estoit déja seellée, qui fut deslivrée

livrée au Déposant en son absence ; Que le dessein de prendre les Armes, estoit pour se soulever aussitost que sa Majesté seroit assassinée, les Royaumes d'Irlande, & d'Ecosse estans déja tous prests à appuyer une invasion.

Le Sieur Otes dit ici que *Grove* alloit de Maison en Maison pour lever le denier de Saint Pierre, pour advancer leurs desseins, ou pour envoyer à Rome ; *Grove* voulut dire qu'il ne connoissoit point Otes, sur quoy le Déposant informa les Juges qu'au Mois de Decembre dernier, allant prendre congé du Provincial avant son depart pour Saint Omer, il y avoit rencontré le Sieur *Grove*, qui l'avoit prié de venir chez luy le lendemain matin, et avoit presté huit Shillings au Déposant pour le louäge du Carosse, d'ou il paroist qu'ils se connoissoient, aussi bien que par d'autres circonstances, et par celle cy particulierement, que *Groves* avoit dit au Déposant que luy & trois Irlandois avoient mis le feu à Southwark, & qu'on leur avoit donné 1000 Livres Sterling pour leurs peines, dont luy *Groves* avoit eu 400 pieces, et les autres chacun 200.

Les Juges demanderent à *Fennwick* s'il connoissoit Otes, il répondit qu'ouy, mais soustint qu'Otes estoit à Saint Omer le 24 Avril, qui est le tems qu'il assure avoir porté les resolutions de l'Assemblée à la Chambre des Prisonniers, & que pendant tout le Mois de May il ne sortit point de St. Omer, *Femwick* offrit pour prouver cela un Tesmoignage sous le seau du College, et signé par les Magistrats de la Ville. Les Juges écouterent tout cela avec beaucoup de patience, et luy voulurent donner tout le tems qu'il pouvoit souhaitter pour faire ses preuves, mais les Témoignages n'estans pas proposez selon les formes de la Loy, on imposa silence au Prisonnier quant à cet Article.

Le

Le Sieur Otes d'un autre costé assura qu'au Mois de Decembre, ou Novembre il estoit allé à Saint Omer, et y avoit demeuré tous les Mois de Janvier, Fevrier, Mars, et une partie d'Avril, qu'il étoit venû pour assister à la grande Assemblée du 24 d'Avril, et s'en étoit retourné aussitost qu'elle avoit esté finie. Que les Peres Warner, Preston, et Williams, le Sieur Jean Warner, et un nomme Nevil étoient venus avec luy; Et que de plus un Jeune homme du Colledge de Saint Omer ayant esté chassé, & perdu son Argent, Williams luy en avoit presté pour s'en retourner chez luy. Qu'il se souvenoit que son nom estoit Hillley, et qu'ils étoient venus à Londres ensemble.

Que le Déposant avoit logé chez *Groves*, où logeoit aussi un Gentilhomme qui estoit blond, et Strange qui avoit esté Provincial; Mais qu'on avoit donné ordre au Déposant de ne se point monstrer. *Groves* nia qu'Otes eust jamais logé chez luy, mais bien Strange le Provincial, et que ce n'avoit pas esté au Mois d'Avril, ny de May.

Whitebread répondit à Otes que Williams et Hillley vinrent ici ensemble, qu'Otes le savoit bien, mais n'estoit pas avec Eux, et n'y pouvoit estre, car il n'avoit point d'ordres pour cela.

Les Juges conseillerent ici aux Prisonniers de bien penser à ce qu'ils disoient, et que c'étoit un point de consequence, s'ils pouvoient prouver qu'Otes n'étoit pas en Angleterre au Mois d'Avril, ou de May.

Le Sieur Bedlow fut ensuite appellé, il presta serment, & fut examiné sur ce qu'il sçavoit de la Conspiration de tuër le Roy, qui le devoit assassiner, et comment, et il répondit ce qui suit.

Qu'il avoit esté depuis cinq ans le Courier de la Societé des Jesuites, pour porter leurs Lettres d'Angleterre en France, et de France en Angleterre, non seulement pour les Jesuites; mais aussi pour les Moines Anglois de Paris. Que la premiere Lettre qu'il avoit portée avoit esté de la part du Sieur Harcourt, qui le fit venir de Flandres, où il estoit Lieutenant, il yeut quatre ans à la Saint Michel.

Que le Déposant allant voir le Convent Anglois de Dunkerque, y avoit esté tres bien reçeu de Madame l'Abesse, qui le retint là six semaines, et ensuite le recommenda au Chevalier Jean Warner, comme un homme à qui on pouvoit confier soit Lettres, soit autre chose contre l'Angleterre. Qu'apres avoir demeuré 15 jours avec le Sieur Warner, il l'avoit envoyé au Pere Harcourt; Qu'au printems suivant il l'avoit envoyé en Angleterre avec plusieurs Lettres, et que le Pere Harcourt luy avoit donné plusieurs dépesches pour Morton, Doüay, & autres lieux.

Qu'en *1676*, il avoit porté un Pacquet aux Moines de Paris, qui le communiquerent aux autres Moines Anglois qui estoient en France; Que dans ce Pacquet il y avoit une Lettre pour le Pere la Chaise, laquelle Harcourt, Prichard, & Cary luy écrivoient; Qu'ayant reçeu ce Pacquet, il s'étoit tenû une Conference entre le Pere la Chaise, quelques Moines, et deux ou trois Abbés François; Qu'il avoit esté parlé dans cette Conference d'une Lettre de My Lord Bellasis, & de quelques autres Catholiques en Angleterre, qui estoient de la Conspiration, par laquelle on rendoit compte de l'estat des Affaires de ce Païs.

Que le Déposant avoit esté envoyé de la part des Moines Anglois de Paris, porter un Pacquet

à

à Monsieur Vaughan de Courtfield dans la Province de Montmouth. Et que de là il estoit retourné à Pontoise, d'où il avoit apporté d'autres Lettres en Angleterre, lesquelles il avoit ouvertes, & avoit trouvé qu'elles ne contenoient que des prieres pour le succés de l'entreprise, & une forte invitation de se trouver à l'Assemblée qui se devoit tenir dans la Province de Warwick.

Que le 25 de May 1677, le Déposant avoit porté un autre Pacquet, & rendû des Lettres aux Religieuses de Bruges, & de Gand; Que lorsqu'il estoit venû à Doüay, les Moines Stapilton, Sheldon, & Lathan estans partis, il étoit party apres Eux, & les avoit atrapés à Cambray; Qu'on rendoit compte par ces Lettres de ce qui s'estoit passé à une Conference qu'on avoit tenuë à Sommerset-house, sur le dessein de ruiner la Religion Protestante, ce qui causa beaucoup de joye à tous ceux qui estoient à Cambray. Que le Déposant estant arrivé à Paris, avoit appris que My Lord Bellasis les blasmoit de ne pas entretenir correspondance en Angleterre, sur quoy Stapilton avoit dit à Bedlow que ny ce Seigneur, ny la Societé n'avoient pas raison de les blasmer & qu'ils avoient leurs gens, leur Argent, & leurs Armes prestes pour servir dans l'occasion.

Que le Déposant avoit esté envoyé de là en Espagne à un Pere Irlandois, lequel il avoit trouvé à la Mora, & que de là il estoit passé à Salamanque & à Saint Jacques, d'où il étoit revenu en Angleterre & avoit debarqué à Milford Haven.

Que de Milford il etoit venû à Londres, & avoit rendû les Lettres au Pere Harcourt; Qu'il ne les avoit point leuës, mais qu'il savoit qu'elles contenoient les mesmes choses que les autres, assavoir pour advançer la Conspiration. Que quelque tems aprés Harcourt & Colemen l'avoient

ent envoyé porter des Lettres à quelques Papistes à la Campagne. Qu'au commencement du Mois d'Aoust dernier il s'étoit tenu une secrette Conference chez Harcourt, ainsy que Prichard avoit dit au Déposant. Que c'estoit pour conspirer contre la vie du Roy, & que *Pickering* & *Groves* avoient esté long tems employés pour l'assassiner; Mais que de peur de manquer, on devoit employer quatre Scelerats, qui feroient le coup à Windsor, & que le lendemain le Sieur Coleman devoit informer le Déposant du succés; Que Prichard luy avoit encore dit, qu'on avoit envoyé ces gens la à Windsor, & que Coleman les devoit suivre, & avoit donné une Guinée au Messager qui leur avoit porté leur Argent. Que le Déposant leur avoit demandé pourquoy on ne luy avoit pas plus tost découvert ce dessein, & qu'on luy avoit répondu que la Societé l'avoit ainsy resolu, & que My Lord Bellasis avoit ordonné que personne ne sçeust la Conspiration que les Jesuites, & ceux qui en devoient estre les Acteurs. Qu'environ la fin d'Aoust, le Déposant étoit venu voir Harcourt, & avoit trouvé *Ireland*, Prichard, *Pickering*, & *Groves* avec luy. Qu'ils disoient que puisque ces quatre Assassins ne pouvoient se deffaire du Roy, *Pickering* & *Groves* meneroient Conniers avec Eux, & qu'ils tâcheroient de l'attraper à Newmarket, lorsqu'il se promene le matin. Qu'ils estoient tous extremement échauffés pour cela, et principallement *Groves* qui dit que si on ne pouvoit pas le surprendre, il le falloit assassiner ouvertement, et que quelque chose qui arrivast, ce seroit une belle faute, si on manquoit; Qu'enfin malgré toutes les découvertes, le Party estoit encore assés fort pour venir à bout de ses entreprises.

Le Déposant affirma que Harcourt et Fogarthy avoient esté presents, et qu'*Ireland*, *Grove*, *Pickering*, et tous les autres avoient ouy tout ce discours. Que Harcourt avoit promis à *Grove* et à *Pickering* de grandes récompences, à l'un 1500 pieces et d'estre le Favory de l'Eglise, et à l'autre 30000 Messes a 12 Sols chacune.

Ireland nia ávoir jamais veu Bedlow avant qu'il l'eust veu là devant les Juges, et le deffia de produire un Témoin qu'il luy éust jamais parlé.

On demanda à Bedlow ce qu'il savoit des autres Prisonniers; Il répondit qu'il accusoit seulement *Ireland*, *Groves*, et *Pickering*; que pour ce qui estoit de *Whitebread* il avoit ouy dire qu'il estoit fort avant engagé dans la Conspiration, mais qu'il ne le sçavoit pas autrement, et ne le connoissoit que de veuë, mais que *Ireland* et *Fenwick* ávoient assisté à plusieurs Conferences.

Le Sieur Bedlow parla ensuite de l'accord qu'on avoit fait avec *Grove*, et des 1500 Livres Sterling. Il témoigna que *Grove* devoit mettre cet Argent entre les mains de quelqu'un, dont il ne sçavoit pas le nom, ny le tems auquel cet accord avoit esté fait.

Ireland assura n'avoir pas esté à Londres pendant tout le Mois d'Aoust, et offrit de prouver par 20 Témoins qu'il estoit en Staffordshire depuis le commençement du Mois jusqu'à la fin, et pria Bedlow de dire en quel endroit, et en quelle Compagnie il l'avoit jamais veu.

Bedlow répondit qu'il ne pretendoit pas avoir eu grande familiarité avec luy, mais qu'il l'avoit veu fort souvent, et particulierement ches le Faire à Sommerset-house, avec plusieurs autres Prestres & Jesuites; *Ireland* luy disant d'en nommer quelqu'un, Bedlow nomma le Seigneur Perrare: Je suppose dit *Ireland* que si on peut faire venir

le Signor Perrare. Bedlow interrompit *Ireland* en cet endroit, pour informer les Juges que Perrare estoit Prestre, et sans doute engagé dans la Conspiration.

Le Sieur Bedlow tesmoigna aussi avoir veu *Fennwick* dire Messe à Sommerset-house;. Et déposa qu'il avoit ouy parler d'une autre Conspiration contre la vie de quelques Seigneurs; Qu'un nommé Knight devoit tuer le Comte de Shaftsbury, Prichard le Duc de Buckingham, O Neale le Comte d'Offery, et O Brian le Duc d'Ormond.

Le Sieur Otes informa les Juges d'une Assemblée dont il avoit oublié de parler, dans laquelle on avoit conspiré de tuer le Duc d'Ormond, et de faire soulever l'Irlande; declarant qu'au Mois de Janvier dernier *Fennwick, Ireland*, et *Whitebread* avoient leu quelques Lettres que Talbot écrivoit à Londres, lesquelles ils commuuiquerent aux Jesuites de Saint Omer. Ces Lettres portoient que les Catholiques en Irlande étoient en estat de jouër leur jeu. Le Déposant affirma aussi qu'il avoit veu une Lettre sous couvert, signée par *Ireland, Whitebread, Fennwick* et autres, par laquelle ils remercioient Dieu de l'esperance qu'ils voyoient de reüssir en Irlande, et declaroient qu'ils mettroient tout en oeuvre, pour chasser cette abominable heresie de ce Royaume.

Qu'environ le 21 Aoust, un peu avant que de partir pour aller querir le Provincial à Saint Omer, *Fennwick* avoit esté à une Conference, où il avoit consenty au dessein qu'on avoit d'assassiner le Duc d'Ormond, et d'exciter une Rebellion aprés sa mort; et qu'il avoit aussi approuvé, qu'on envoyast les quatre Jesuites pour executer ce dessein, et le Docteur Fogarthy à Talbot, en cas qu'ils manquassent leur coup. Que *Whitebread*

bread y avoit aussy consenty, lorsqu'il estoit arrivé de St. Omer, ainsy qu'il paroissoit par ses Registres: Car le Déposant avoit veu une Lettre de *Whitebread* dattée de Saint Omer au Mois d'Aoust, et qui n'estoit taxée qu'à deux Sols de Port, ce qui luy faisoit croire qu'elle n'avoit pas esté écrite si loin. Le Sieur *Whitebread* approuvoit dans cette Lettre le dessein qu'on avoit contre le Duc, et le Déposant fit serment qu'elle estoit signée de sa propre main: Il informa les Juges qu'on pouvoit voir cette resolution dans le Livre où toutes leurs Conferences estoient enregistrées.

Jacques Bedlow ayant presté serment déposa, qu'il ne connoissoit peint *Ireland*, et ne savoit rien de la Conspiration contre la vie du Roy; Mais qu'il avoit oui parler à son Frere de *Groves*, et de *Pickering*, et d'autres Prestres, et Jesuites comme de gens qu'il connoissoit fort, et que plusieurs le venoient voir; Qu'il avoit esté querir plusieurs fois de l'Argent chés Eux pour son Frere, quelques fois 50, quelques fois 60 Livres Sterling à la fois, ainsy qu'il l'avoit declaré au Duc de Montmouth, à Monsieur le Chancellier, et à Monsieur le Tresorier.

Ayant esté demandé à Jacques Bedlow ce qu'il avoit ouy dire à son Frere d'*Ireland*, et combien de tems il y avoit, qu'il le connoissoit, il répondit qu'il avoit oui son Frere parler de luy, mais qu'il ne se souvenoit pas en quel endroit. Le Sieur *Ireland* fit remarquer aux Juges que Bedlow avoit dit avoir parlé de luy à Paris, Il y avoit trois ans, et qu'ainsy il falloit qu'il le connust des ce tems la; Sur quoy on demanda à Bedlow combien il y avoit qu'il connoissoit *Ireland*, à quoy il répondit, qu'il ne le connoissoit que depuis le Mois d'Aoust dernier, mais qu'un homme pouvoit parler de Gens qu'il n'avoit jamais veus.

Les

Les Sieurs Bedlow se retirerent, et le Sieur Otes vint encore dire que quant à la Convocation de l'Assemblée, il avoit entendu *Whitebread* demander au Sieur Peters, s'il avoit convoqué l'Assemblée, ainsy qu'il luy avoit ordonné, et que Peters luy avoit répondu qu'ouy, et qu'il en avoit écrit daus les Provinces de Warwick et de Worcester.

On produisit ensuite une Lettre du Sieur Peters Prisonnier pour la Conspiration; Le Chevalier Doleman declara à la Cour qu'il l'avoit trouvée parmy les Papiers de Harcourt, et Otes assura et fit serment que ladite Lettre estoit de l'écriture de Peters, on en fit lecture comme s'ensuit.

A Monsieur Tonstal à Burton.

Feb. 23. 1677.

Monsieur,

JE n'ay que le tems de vous dire qu'il a semblé à propos au Chef de nostre Congregation, de nommer le 21 *d'Avril prochain selon le Vieux Stile pour l'assembler à Londres. Tous ceux qui ont voix, s'y trouveront ce jour la, afin qu'ils puissent estre prests à commencer ladite Congregation le*

24

24 du même Mois lendemain de la Feste de Saint George; vous estes advertis que vous avés Jus Suffragii, *c'est pourquoy si vos affaires ne vous permettent pas d'y assister, vous le ferés scavoir, afinqu'on donne ordre à d'autres, selon leur rang, de venir remplir vos places; On advertit aussi un chacun de ne venir pas trop viste à Londres, ny trop long tems avant le jour assigné, ny de ne se pas trop faire voir par la Ville, que la Congregation ne soit finie, crainte qu'on ne donnast sujet de soupconner le dessein: Enfin on recommande fort le secret à tous ceux qui sont convoqués, comme une chose naturellement nécessaire.*

Tertio pro Domino solono
Disco Benefact. Prov. Luniensis.

Je n'ay que le tems de vous assurer que je seray tres aise de trouver les occasions de vous servir. Je suis

Vostre Serviteur,

ED. PETRE.

Le

Le Sieur *Whitebread* declara qu'il n'avoit aucune connoissance de cette Lettre ; Et *Ireland* dit qu'elle n'estoit point de luy, & qu'il n'en avoit jamais ouy parler.

Le Chevalier Doleman informa les Juges, que le Sieur Otes avoit rendu compte au Roy & au Conseil de cette Assemblée, quatre ou cinq jours avant qu'on trouvast cette Lettre.

Les Sçeaux furent produits à la Cour, & Otes affirma qu'ils avoient esté saisis dans la Chambre du Provincial, ce que le Sieur *Whitebread* advoüa.

On renvoya les Sieurs *Fennwick* & *Whitebread*, parcequ'on ne vouloit pas expliquer trop severement les Dépositions qui avoient esté données contre eux ; Et ils furent remenés à la prison en attendant qu'on en eust découvert davantage.

On appella ensuite les autres Prisonniers pour se venir deffendre, on les assûra qu'on entendroit leurs Témoins sans partialité, & qu'ils auroient la liberté d'entrer & de sortir, sans aucun empéchement. Le Sieur *Ireland* parut le premier, & representa qu'il n'y avoit pas deux Témoins contre luy, puisqu'il ne pouvoit avoir esté au Mois d'Aoust dans la Chambre de Harcourt, ayant esté tout ce Mois la hors de la Ville ; Qu'il estoit party le 3e Aoust pour aller dans la Province de Stafford avec My Lord Aston, sa Femme, & son Fils, le Chevalier Jean Southcot, & sa Femme, & que le Sieur Aston pouvoit témoigner que luy *Ireland* avoit esté en Staffordshire pendant tout le dit Mois d'Aoust. Monsieur Aston fut appellé mais ne comparut pas, sur quoy *Ireland* se plaignit qu'il n'avoit peu avoir la liberté de faire advertir personne, mais on luy fit voir que sa soeur estoit libre, & pouvoit solliciter pour luy.

Ireland

Ireland niant qu'il euſt eſté en Ville au Mois d'Aouſt, on fit appeller Sara Paine, laquelle *Grove* reconnût avoir eſté ſa ſervante ; Elle depoſa qu'Elle connoiſſoit *Ireland*, & qu'Elle l'avoit veu dans ſa Chambre environ huit jours aprés que le Roy fut party pour Windſor, ce qui fut le 13 d'Aouſt, de ſorte qu'elle l'avoit veu environ le 20, & c'eſtoit à ce qu'elle dit, chez un Notaire en Fetter-lane ; Qu'elle le connoiſſoit fort bien, parcequ'il venoit fort ſouvent chez *Groves* ; Qu'il ouvroit tous les Pacquets de Lettres qui venoient ; Qu'enſuite ſon Maiſtre diſtribuoit les Lettres, & cachetoit celles qui eſtoient deſtinceés pour de de là la Mer.

On appella enſuite en faveur du Priſonnier Anne Ireland, qui depoſa, que le 3 d'Aouſt *Ireland* eſtoit party pour aller dans la Province de Stafford où il eſtoit demeuré juſques environ le 15 de Septembre. *Ireland* ayant dit qu'il ne connoiſſoit point Sarah Paine, elle le fit ſouvenir qu'elle luy avoit porté pluſieurs Lettres, qui venoient par les Rouliers, ou par la Poſte, à quoy il répondit que cela pouvoit bien eſtre, bien qu'il ne s'en ſouvint pas.

On fit venir enſuite Eleonor Ireland Mere du Priſonnier, elle declara que ſon Fils eſtoit party pour aller à la Campagne, & eſtoit retourné ainſy qu'avoit depoſé ſa fille, & qu'elles demeuroient toutes deux dans la même Maiſon avec luy, ſur quoy il fut repliqué, qu'il pouvoit eſtre ſorty de le Maiſon, & y eſtre revenu, & ainſy eſtre à Londres dans le tems qu'on avoit dit.

Otes declara qu'il avoit eſté voir le Sieur *Ireland* a Londres pour luy dire adieu entre le 12, & le 24 d'Aouſt, & qu'il l'avoit encore veu du depuis dans le même Mois chés *Fennwick* ; Que de plus le premier, ou ſecond de Septembre il luy avoit donné

donné 20 Schellings ici en Ville; *Ireland* dit que cela estoit un tres grand mensonge, & qu'il estoit alors en Staffordshire, & il pria les Juges de prendre garde à une contradiction dans les Témoins, l'un disant qu'il alloit le 12 à Saint O-mer, & l'autre pretendant l'avoir veu dans la Chambre de Harcourt à la fin du Mois, mais cette Objection fut resolue de cette manire, qu'il pouvoit pretendre aller à Saint Omer, sans neantmoins sortir le Londres.

Un nommé Harison parut ensuite; c'estoit le cocher qui l'avoit mené à la Campagne, & qui déposa; Qu'il avoit rencontré le Prisonnier sçavoir *Ireland*, le 5 d'Aoust à une hostellerie qu'on appelle le Taureau à Saint Alban, & avoit voyagé avec luy jusqu'au 16e; Qu'il ne savoit pas s'il estoit party ce jour la de Londres, ou non, & qu'il ne l'avoit jamais veu auparavant. Qu'il servoit en qualité de Cocher le Chevalier Jean Southcot, qui avoit épousé la soeur de My Lord Aston, & qu'il avoit mené le Prisonnier à Tixal à la Maison du dit My Lord Aston; Qu'aprés avoir demeuré trois ou quatre jours à Tixal il estoit allé à Nantwich, & de là à Chester, ou il l'avoit laissé, & que luy le Déposant avoit esté mandé à Londres par un exprés le soir d'auparavant.

Le Sieur *Ireland* rendit compte de son voyage de cette maniere. Que le 3 d'Aoust il estoit allé de Londres à Standen, où il avoit demeuré ce soir la, & le lendemain, le 5 il estoit allé à Saint Alban, s'étant écarté de son chemin pour joindre le Sieur Southcot & Madame sa Femme, qu'il savoit devoir y rencontrer My Lord Aston; Luy ayant esté demandé, comment il pouroit prouver qu'il avoit esté tout ce Mois la en Staffordshire, v. uqu'il paroissoit qu'il estoit à Chester, il répondit qu'il avoit esté dans la Province de Stafford,

ford, & aux environs, & demanda que Monsieur Charles Gifford fut interrogé, pour témoigner qu'il estoit à Wolverhampton; Le Sieur Gifford deposa, que depuis un jour ou deux apres la Saint Barthelemy, le Sieur *Ireland* avoit demeuré à Wolverhampton jusqu'au 9 de Septembre, & qu'il n'avoit rien à dire d'advantage.

Le Sieur *Ireland* fit ensuite des reflexions sur la croyance qu'on pouvoit donner au témoignage du Sieur Otes, ayant ouy dire qu'il s'estoit sauvé des Prisons de Douvres, & avoit fait quelques autres mauvaises actions, de sorte qu'il demanda, comme une chose fort raisonable, qu'il fist venir des Témoins pour attester de sa reputation, & qu'on donnast plus de tems au Prisonnier pour produire les siens, y ayant des gens qui pouvoient attester, qu'il en avoit davantage, & nommement Hilsley qui prouveroit qu'Otes estoit à Saint Omer dans le tems que le dit Otes dit estre venu avec luy. Quoy qu'il en soit, dit encore *Ireland*, personne ne peut répondre à une accusation, dont il n'est pas adverty.

Le Chevalier Denis Ashburnam ayant ordre de comparoistre, & de dire ce qu'il savoit touchant le Sieur Otes, fut appellé, & déposa que sur une Lettre qu'il avoit receuë ce matin là, avec la Copie d'un adjournement au Sieur Otes pour un Parjure de la part de la Ville de Hasting, de laquelle Ville il estoit le Deputé au Parlement, il avoit envoyé l'un & l'autre à Monsieur l'Advocat General; Mais comme ce n'estoit qu'un Certificat, & qu'on n'avoit point procedé sur le dit adjournement, qu'il n'y avoit point de tesmoignages qui peussent estre evidents, & que cela ne faisoit ny pour, ny contre les Prisonniers, on n'avoit pas creu qu'il valust la peine d'estre leu, La Deposition du Sieur Ashburnam fut seule-

F ment

ment qu'il avoit connu le Sieur Otes depuis son enfance, & que dans sa jeunesse il avoit esté consideré comme une personne en qui on ne se pouvoit pas beaucoup fier; Qu'ayant esté importuné le soir d'auparavant par la Soeur d'*Ireland* de venir témoigner en faveur de son Frere, il avoit refusé de le faire, luy declarant qu'il ne pouvoit rien dire à son avantage; Et que bien-qu'il eust connû le Sieur Otes pendant sa jeunesse pour un homme dont la conduite n'étoit pas fort reguliere, & qu'acause de cela il pust ne pas tout a fait croire & suspendre son jugement sur son seul témoignage, que neantmoins le voyant si bien secondé, il estoit absolument convaincu de la verité de la chose, & declara de plus, qu'il ne pouvoit rien dire qui peust avilir le tesmoignage dudit Otes. Que l'affaire du parjure dont estoit question, estoit seulement qu'Otes avoit juré la Paix contre un homme, & avoit dit qu'il y avoit des Témoins qui pouroient prouver un tel faict, ce qu'ils ne voulurent pas faire lorsqu'ils furent appellez.

Le Sieur *Ireland* protesta de sa Fidelité au service du Roy, & de celle de sa Famille, & de ses Parents qui avoient esté pillez, & un Oncle tué au service de sa Majesté; Que les Pendrels, & les Giffords avoient sauvé sa Majesté aprés la deffaite de Worcester; Il demanda qu'on luy donnast du tems pour faire venir ses Témoins, & se soumist entierement à l'equité des Juges.

Groves dit seulement qu'Otes n'avoit jamais logé chez luy, & qu'il ne l'avoit jamais veu prendre le Sacrement à Wild-house, ce qu'il pouvoit prouver, s'il pouvoit envoyer querir des Témoins; sa Soeur déclara qu'elle n'avoit jamais veu le Sieur Otes chez son Frere; Sur quoy Otes dit qu'il estoit déguisé, & n'étoit pas connû par

cc

ce nom la. Le Prisonnier conclud avec ces mots, *Comme j'ay une Ame à sauver, je suis tout a fait ignorant de toutes les choses dont on m'accuse.*

Pickering protesta n'avoir jamais tiré un coup de pistolet en sa vie, qu'il ne croyoit pas avoir jamais veu Otes, offrit de jurer qu'il n'avoit jamais esté dans la Compagnie de Bedlow, representa que son Pere avoit esté tué au service de sa Majesté, & se plaignit qu'il n'avoit pas eu le tems de faire citer ses Témoins. Le Chef de Justice ayant donné ses Instructions aux douze Juges avec exactitude, & sans partialité, & ayant fait quelques savantes reflexions sur les erreurs de l'Eglise Romaine; Les 12 Juges sortirent pour deliberer entre Eux, & estans revenus quelque temps aprés, declarerent les trois Prisonniers Coupables des Crimes dont ils estoient accusez. Les Juges remirent la seance jusqu'a quatre heures aprés midy: s'estans rassembés, le Greffier aprés avoir fait un fort beau discours sur le sujet, prononça la sentence aux Prisonniers en la maniere accoustumée; & conformément à cette sentence, *Ireland* & *Grove* furent executés le 24 Janvier, au lieu ordinaire. Mais l'execution de *Pickering* fut differée jusques au neufiéme de May; qu'il souffrit la mort selon la sentence prononçée contre luy.

PROCES
DE
Thomas White-bread, Guillaume Harcourt, Jean Fennwick, Jean Gavan, & Antoine Turner.



LE 13 Juin 1679, on fit à la Cour appellée Old Baily, en vertu d'une Commission d'*Oyer* & *Terminer*, le Procés à cinq Jesuites ou Prestres, assavoir a *Thomas Whitebread*, *Guillaume Harcourt*, *Jean Fennwick*, *Jean Gavan*, & *Antoine Turner*, qui furent accusés de Crime de Leze Majesté pour avoir

avoir Conſpiré contre la vie du Roy, contre le Gouvernement, & contre la Religion Proteſtante. Un nommé Corker fut auſſi amené à la Barre avec Eux, mais ayant preſenté Requeſte à la Cour par laquelle il demandoit qu'on luy accordaſt du tems, veuqu'il n'en avoit pas eu aſſez, pour faire venir ſes Témoins, les Juges luy accorderent ſa Requeſte, & ſon Jugement fut remis à une autre fois.

Les Charges & Accuſations eſtans leuës, le Sieur *Whitebread* repreſenta aux Juges, qu'il avoit eſté jugé le 17 de Decembre dernier ſur les meſmes Accuſations; Que les douze Juges avoient eſté nommés, & les Témoignages produits contre luy, mais trouvés non valables & que les dits Juges avoient eſté renvoyez ſans prononcer; Qu'il avoit ouy dire qu'on ne pouvoit faire deux fois le procés à un homme, & mettre ſa vie deux fois en danger pour les meſmes Crimes. Sur quoy il demanda qu'il luy fuſt permis de conſulter des Advocats ſur ce qu'il pouvoit faire la deſſus par la Loy; Il inſiſta que ſa vie avoit eſté en danger ayant eſté livré aux douze Juges, & pour cela cita la Cauſe de Sayer l'an 31 du Regne de la Reyne Elizabeth; ce Sayer ayant eſté une fois jugé pour quelques Crimes dont il eſtoit accuſé, fut cité une ſeconde fois; Sur quoy les Juges declarerent qu'il ne pouvoit eſtre cité deux fois pour les meſmes Crimes. Il pria qu'on luy fiſt voir les Regiſtres, & qu'on l'informaſt ſi un homme eſtant venu pour eſtré Jugé, il ne devoit pas eſtre condamné, ou declaré innocent, ſur quoy on luy ouvrit les Regiſtres.

On luy répondit que les douze Juges ayans eſté déchargés de ſa perſonne, ſa vie n'avoit eſté en aucun danger; Et que les dits douze Juges (ou Jurés) ayans fait ſerment de prononcer pour,

 eu

ou contre les Prisonniers qui estoient entre leurs mains, leur charge n'estoit point accomplie, que les Juges du Banc du Roy n'eussent prononcé la sentence definitive aprés que les Témoignages ont esté ouys. Que de plus leur Plaidoyé ne se pouvoit pas faire sans Registre, & qu'il n'y avoit rien eu d'enregistré touchant leur affaire du 17 Decembre, car les douze Juges ne donnerent point leur opinion, par ce qu'il n'y avoit point eu de procedures contre Eux ; Et qu'ainsy c'estoit ici une nouvelle affaire. Sur quoy le Sieur *Whitebread* se soumit à la Cour.

Monsieur *Fennwick* opposa les mesmes choses que *Whitebread*, & s'estendit un peu davantage, alleguant qu'ils avoient tous deux esté dans le même danger, que ceux qui avoient souffert; Car (dit il) si le Sieur Bedlow, qui declara n'avoir rien à dire à nostre égard, avoit rendu les mêmes tesmoignages contre nous, que contre les autres, nous aurions aussi esté condamnez comme eux ; De sorte que les Tesmoignages n'ayans pas esté assez forts, il supposoit qu'ils devoient estre renvoyez sans Jugement contre Eux. Les Juges commancerent donc le Procés.

Les Prisonniers déclarerent tous qu'ils n'étoient pas Coupables ; Les douze Juges estans appellés par leurs noms, les Criminels recuserent sans nommer personne, tous ceux qui avoient esté Juges dans les Jugements cy devant donnés. Apres quoy le Procureur General ayant ouvert l'accusation, on appella le Sieur Otes, à qui on fit faire le serment accoustumé. Il advertit la Cour qu'il auroit besoin de plusieurs Témoins, c'est pourquoy il pria qu'on les fist venir. Le Sieur *Gavan* s'y opposa, crainte qu'ils ne fussent instruits ; Mais le Sieur Otes donnant

leurs noms, on en fit une Liste, & on les envoya querir, afinqu'ils fussent prests, lors qu'il seroit necessaire qu'ils fussent ouys; Apres quoy le Sieur Otes déposa que *Thomas Whitebread* avoit esté fait Provincial, il y avoit eu au Mois de Decembre dernier un an, & avoit ordonné à Connyers de prescher cette Doctrine au Seminaire Anglois le jour de Saint Thomas; Assavoir que les Serments de Fidelité, & de Supremacie estoient Antichrestiens, Heretiques, & Diaboliques, ce que Conniers précha selon les ordres qu'il en avoit receus.

Que *Whitebread* avoit écrit à Saint Omer au mois de Janvier, ou de Fevrier, ce que Talbot luy avoit mandé touchant l'estat de l'Irlande, sçavoir qu'on auroit plusieurs mille hommes prests, lorsque le coup seroit donné, le mot de coup signifiant parmy Eux la mort du Roy, ajoutant dans cette Lettre qu'il esperoit que ce seroit dans peu.

Qu'au Mois de Janvier *Whitebread* avoit envoyé deux Jesuites en Irlande, pour voir en quel estat estoient toutes choses dans ce Royaume; Que ces deux Jesuites estoient revenus au Mois d'Avril; Et que *Whitebread* l'avoit fait sçavoir environ ce tems la, & avoit en mesme tems donné advis d'une Assemblée, qui se devoit tenir au Mois d'Avril Vieux Stile, ou au Mois de May Nouveau Stile, à laquelle devoient assister, *Whitebread*, *Fenwick*, *Harcourt*, & *Turner*, qui tous avoient signé ce qui y avoit esté resolu. *Whitebread* à Wild-house, *Fenwick* en Drury-lane, & *Harcourt* en Duke-street. Que cette Assemblée avoit commencé à la Taverne du Cheval blanc dans le Strand, où Cary avoit esté fait Procureur pour estre envoyé à Rome; Qu'ils s'étoient divisés ensuite en petites bandes dans les

Chambres

Chambres de *Whitebread*, d'Ireland, de *Harcourt*, & de *Fennwick*: Le Déposant n'accusa point *Gavan* d'y avoir assisté.

Que la Resolution signée comme a esté dit cy dessus, estoit, que Grove & Pickering seroient employés pour assassiner le Roy, ce qui estoit un bon expedient; Que cette Assemblée estant finie, le Déposant & huit autres estoient retournés à Saint Omer, & qu'au Mois de Juin le Sieur *Whitebread* estoit allé en Flandres faire sa charge de Provincial; Qu'estant en Conversation avec quelques Peres, il s'étoit exprimé en ces termes, qu'il esperoit voir le ——— de Whitehall bien reserré, & que si son Frere vouloit suivre ses pas, on luy donneroit aussi son Passeport.

Que le 13 de Juin Vieux Stile le Déposant aayant eu ordre de venir en Angleterre, s'étoit embarqué le 14 à Calais, & avoit mis pied à terre à Douvres le 15 de grand matin, où il avoit rencontré le Sieur *Fennwick* avec des Escolliers qu'il envoyoit à Saint Omer. Que le Déposant, *Fennwick* & quelques autres avoient pris Carosse, & estoient venus disner à Cantorbury, & que six milles en deça de cette Ville, les Visiteurs avoient pris une boëte qui estoit addressée au Sieur Richard Blundel à Londres, & laquelle *Fennwick* apportoit. Cette boëte estoit pleine de Chappelets, de Crucifix, & de choses Semblables; Qu'il avoit prié les Visiteurs de l'envoyer avec une Lettre, & d'adresser l'une & l'autre à Monsieur Thompson, (se faisant ainsy appeller) à la Taverne de la Fontaine auprés de Charing-Cross. Le Déposant affirma que *Fennwick* luy avoit dit que s'ils avoient foüillé dans ses poches, comme ils firent dans sa boëte, il luy en auroit cousté la vie, ayant des Lettres touchant le grand dessein. Qu'il estoit arrivé à Londres sur le Midy le 17

de

de Juin, & qu'au Mois de Juillet un nommé Ashby, ou plus tost Thimbleby avoit apporté des Instructions de la part de *Whitebread*, qui portoient entr'autres choses, qu'il falloit offrir 10000 Livres Sterling au Chevalier Wakeman pour empoisonner le Roy, & remplir une Commission qui estoit en blanc pour le Chevalier Gage, pour estre Officier dans l'Armée, & que le Déposant l'avoit deslivrée au Sieur Gages luy mesme un Dimanche par ordre de *Fennwick*. Que la Commission avoit esté remplie à Wild-house par l'ordre de *Whitebread*, qui l'avoit signée, & Sçellée luy mesme, & qui avoit ordonné à Ashby au Mois de Juillet, lorsqu'il estoit à Saint Omer, de la remplir : Que le Déposant avoit veu l'ordre, & connoissoit l'écriture.

Que *Harcourt*, Ireland, & Ashby estoient presents, lorsque ladite Commission avoit esté remplie. Que *Fennwick* & *Harcourt* avoient conseillé à Ashby, lorsqu'il partiroit des bains, où il estoit allé sur la fin de Juillet, de faire un tour dans la Province de Sommerset, & de persuader les gens de cette Province de la justice de l'entreprise, & leur rendre compte de ce qui avoit esté fait, ne doutant pas que le Gentilhomme de Whitehall ne fut en l'autre Monde avant son retour.

Quant au Sieur *Gavan* le Sieur Otes déclara que l'ayant veu à l'entrée du Parlement deguisé avec une mechante Perruque, & quelqu'un luy ayant demandé s'il le connoissoit, il avoit dit qu'il ne le connoissoit pas, acause de ce desguisement, & ainsy n'avoit rien deposé contre luy, ne concevant pas quel pouvoit estre ce Mistere, & sachant qu'il avoit une fort belle-teste.

Que le Sieur *Gavan* au Mois de Juillet 1678, avoit donné advis aux Peres de Londres de l'estat des affaires dans les Provinces de Stafford, & de

Shrops,

-shrops, & de la grande application du Pere Evers a advancer les grandes entreprises dans ces deux Provinces. On ne marquoit point dans cette Lettre le lieu d'où elle estoit dattée, & mesme le Déposant n'en connoissoit pas bien l'écriture, mais il la reconnut quelque tems aprés, de la maniere qu'il dira cy dessous. Que le Déposant avoit veu *Gavan* au Mois de Juillet ou d'Aoust dans la Chambre d'Ireland. *Gavan* interposa ici que sur son salut, il estoit aussi innocent que l'Enfant qui n'estoit pas nay, ce qui donna sujet aux Juges de deffendre qu'on interrompit le Déposant.

Le Sieur Otes poursuivit donc qu'ayant rencontré *Gavan* dans la Chambre d'Ireland, il avoit rendu le même compte à Ireland des affaires de Staffordshire, & de Shropshire qu'il avoit fait par cette Lettre; Et pour faire voir comment le Déposant connoissoit son charactere, c'est qu'il l'avoit veu faire un billet pour faire payer quelque Argent à quelque pauvre Prestre, & c'estoit la mesme écriture que la Lettre dont est question; Et que *Gavan* parla de 2 ou 3000 Livres Sterling qui estoient prestes dans ce Païs la pour l'advancement du grand dessein.

Qu'entre le huitiéme & le 12e d'Aoust Ireland avoit pris congé du Déposant, & de quelques autres dans sa Chambre, comme pour aller à Saint Omer, & qu'en son absence Fennwick exerçoit les charges de Procureur, & de Thresorier. Que le 21 Aoust *Fennwick*, *Harcourt*, Keines, & Blundel estans ensemble à Wild-house, avoient 80 Livres Sterling devant Eux, la plus-grande partie en Or, cette somme estant pour ceux qu'on avoit envoyés pour tuer le Roy à Windsor; Que cette affaire ayant esté resoluë, Coleman estoit entré & avoit donné une Guinée au

au Messager pour l'obliger à se despescher. Qu'ils estoient allés de Wild-house à la Chambre de *Harcourt* querir les Papiers qu'on devoit envoyer à Windsor, & que c'avoit esté là que le Messager avoit reçeu son Argent.

Qu'un jour ou deux aprés, *Fennwick* & *Harcourt* estans à une Assemblée, qui se tenoit chez les Benedictins, avoient reçeu des nouvelles de Talbot qui estoit en Irlande, touchant le dessein qu'on avoit sur la vie du Duc d'Ormond; Que le dit Talbot prioit qu'on luy fist savoir en quel estat estoient les affaires en Angleterre, & qu'on luy envoyast des Commissions & de l'Argent pour les advancer. Que *Fennwick* avoit dit au Déposant qu'il avoit envoyé des Commissions à Chester par un Expres; Mais pour ce qui est des Lettres qui estoient venües par la Poste, le Déposant ne disoit que ce qu'il sçavoit de luy méme. Que *Fennwick* luy avoit donné de l'Argent pour ses propres affaires luy ordonnant de faire dire des Messes pour le bon succés de l'Entreprise. Que le 25 Aoust apres Midy il avoit veu *Fennwick* dans sa Chambre, devant partir le lendemain pour Saint Omer avec 8 ou 10 Etudiants; Que le Déposant ne l'avoit point veu depuis ce tems là, jusqu'à ce qu'il eust esté arresté.

Que le premier, ou second de Septembre, il estoit venu une Lettre de *Whitebread*, qui n'estoit taxée que deux Sols pour le port, & passoit pour venir de de la la Mer; Que de là le Déposant avoit conjecturé qu'il estoit caché quelque part en Angleterre. Que le 3e Septembre le Déposant estoit allé rendre visite à *Whitebread*, mais n'avoit pû luy parler, par ce qu'il estoit à souper. Qu'il y estoit retourné le lendemain, & avoit esté fort mal reçeu, ce Jesuite l'ayant injurié,

juré, & luy ayant donné des coups de baston; Qu'il luy avoit demandé comment il estoit si impudent que de le regarder en face, l'ayant si faussement trahy. Que le Déposant luy ayant demandé quelle injure il avoit receuë de luy, il luy avoit répondu qu'il avoit découvert les affaires; La méprise estoit que celuy à qui le Sieur Otes avoit communiqué ses Informations par le moyen du Docteur Tongue, estoit allé trouver le Roy vestu de mesme couleur que le Déposant, ce qui fit que *Whitebread* ayant esté informé de la chose, & luy ayant esté dit de quelle couleur estoient les habits, il crut que c'estoit le Déposant.

Que le Déposant ayant nié la chose, & s'estant tiré le mieux qu'il luy avoit esté possible de ce mauvais pas, *Whitebread* luy avoit monstré une Lettre de Bedingfield, par laquelle il donnoit advis que le Dessein estoit eventé; Et que si les cinq Lettres qui avoient esté interceptées en allant à Windsor, n'avoient pas fait regarder le reste comme une chose inventée, tout auroit esté gasté.

Que le Déposant ayant appaisé *Whitebread*, celuy cy voulut bien se reconcilier avec luy, à condition qu'il luy diroit qui estoit la personne, & le Ministre qui estoient allez trouver le Roy. Le Sieur Otes déclara que c'estoit là tout ce qu'il avoit à dire contre le Prisonnier, qui estoit à la Barre, excepté que lorsque le Sieur Wakeman avoit refusé d'accepter les 10000 Livres Sterling pour empoisonner Sa Majesté, il avoit conseillé d'en donner encore 5000, & avoit témoigné de la joie, que cette somme avoit esté acceptée.

Pour ce qui est du Sieur *Turner*, qui estoit accusé d'avoir assisté à l'Assemblée du Mois d'Avril,

&

& d'avoir ſigné ſa reſolution qui y avoit eſté priſe, de tuer le Roy, le Sieur Otes avoit encore quelque choſe à dire.

Quant à *Gavan* le Sieur Otes ne voulut pas affirmer qu'il euſt aſſiſté à l'Aſſemblée du 24 d'Avril, mais il jura qu'il y avoit eſté appelé, & qu'il avoit veu ſon nom à la reſolution, qui eſtoit le même, & de même écriture que la Lettre qui parloit des affaires de Staffordſhire, le Dépoſant déclarant encore qu'il n'avoit jamais rien veu écrire à *Gavan*, que la Lettre de change dont a eſté parlé.

Que *Whitebread*, *Fennwick*, *Hartourt*, & *Turner*, avoient eſté à l'Aſſemblée, & que l'Argent qui avoit eſté réceuilly, eſtoit deſtiné pour advancer le deſſein de tuer le Roy, & renverſer le Gouvernement. Que *Gavan* avoit écrit une Lettre à Ireland, par laquelle il luy rendoit compte des affaires de Staffordſhire, ainſy qu'il a eſté dit cy deſſus, & que *Gavan* avoit rendu ce meſme compte ici à Londres au commancement, ou au milieu du Mois de Juillet, lorſque le Sieur Aſhby eſtoit en Ville.

Gavan objecta ici que Otes venoit juſtement de dire, que c'eſtoit ſur la fin de Juillet; Sur quoy Otes demanda que les Témoins fuſſent examinez par les Juges, & non pas par les Priſonniers, qui faiſoient dire aux Témoins des choſes à quoy ils n'avoient jamais penſé. Enſuite de cecy les Priſonniers firent pluſieurs queſtions au Dépoſant.

Whitebread luy demanda combien de tems il l'avoit connû avant l'Aſſemblée du Mois d'Avril; Otes répondit qu'il ne l'avoit jamais veu auparavant. Il luy demanda auſſi à quoy il devoit eſtre employé, & quelle récompençe il devoit avoir; Il répondit que lorſqu'il étoit

G party

party de Saint Omer, il devoit servir les Peres dans la Chambre de *Whitebread*, & porter les resolutions d'un lieu à l'autre, où ils estoient assemblez.

Fennwick demanda à Otes s'il avoit esté au Cheval blanc, s'il y avoit disné, combien de tems il avoit demeuré en Ville, qui estoit venu avec luy, & qu'il nommast quelqu'un. Le Déposant répondit à cela qu'il avoit esté au Cheval blanc, qu'il n'y avoit pas disné, qu'il n'avoit pas demeuré vingt jours en Angleterre, & qu'il ne pouvoit pas positivement se souvenir, qui estoit venu avec luy, y ayant déja fort long tems. Sur cela *Fennwick* luy dit, qu'il n'avoit que faire d'en charger sa memoire, puisqu'il l'avoit inseré dans la Narration qu'il avoit fait imprimer, sur quoy le Sieur Otes nomma plusieurs personnes, entre autres le Pere Williams, le Recteur de Watton, le Recteur de Liege, le Chevalier Warner, autrement le Pere Warner, & le Chevalier Preston, autrement le Pere Preston.

Le Sieur *Whitebread* demanda au Déposant, si Nevil, & le Chevalier Brett estoient avec luy, ainsy qu'il l'avoit écrit dans sa Relation, il répondit qu'il croyoit qu'ouy.

Fennwick offrit de produire cette Narration d'Otes comme un Tesmoignage sur serment, ayant esté jurée devant un Justicier de Paix, insistant sur ce que son Tesmoignage devant les Juges devoit s'accorder avec sa Narration; Mais on luy répondit qu'on devoit proceder selon les Loix, qui n'admettoient point un Libelle en Tesmoignage.

Gavan demanda à Otes si c'estoit au Mois de Juillet, ou d'Aoust qu'il l'avoit veu, en quel tems du Mois, & si c'estoit auparavant qu'Ashby allast aux Bains, ou aprés. A quoy il répondit que

que c'estoit environ le quinziéme, ou la fin de Juillet, qu'Ashby estoit aussi en Ville, & que *Gavan* avoit dit au Déposant qu'il le vouloit aller voir; Otes declara particulierement qu'Ashby estoit arrivé vers le quinziéme de Juillet, n'avoit pas demeuré plus de 15 jours, ayant dessein d'aller aux Bains, & que c'estoit dans ce tems la, que *Gavan* luy avoit communiqué le contenu de la Lettre.

Gavan demanda dans laquelle des deux semaines le Déposant l'avoit veu en Ville, puisque Ashby n'y avoit demeuré que quinze jours. Le Prisonnier expliqua à la Cour quelle estoit son intention en faisant cette question, que c'etoit afin qu'il put faire voir, qu'il n'estoit à Londres ny dans l'une, ny dans l'autre de ces deux semaines; Mais le Sieur Otes ne voulut point precisement dire dans laquelle c'étoit. Il luy demanda ensuite combien de fois il l'avoit veu à Londres, il répondit seulement deux fois en un jour, à telles enseignes qu'un Apotiquaire luy avoit aporté un cordial dans la Chambre d'Ireland, où il estoit indisposé. Que l'Apoticaire s'appelle Walpoole, mais qu'il ne pouvoit pas dire, si c'estoit luy même, ou son Garçon qui l'avoit apporté. *Gavan* finit par ces mots. *Je crois aussi fermement & aussi veritablement qu'aucune personne ici presente, qu'il y a un Dieu, qu'il y a un Paradis, & un Enfer. Aussi vray qu'il est vray que j'espere d'estre sauvé, & de voir Dieu au Ciel, Je n'ay jamais veu Otes avant le jour que Je le vis au Mois de Janvier, lorsqu'il dit que j'avois la Perruque, & que comme il advouë, il ne me connût pas. Et pour ce qui est du Mois de Juillet, je prens Dieu à Témoin que je ne l'ay point veu dans ce tems la. Sur mon salut je n'estois pas alors à Londres.*

Comme on avoit accordé aux Prisonniers la liberté de faire des questions pour se deffendre; *Turner* demanda à son tour au Docteur Otes, si Whitehall n'estoit pas le premier endroit où il l'eust jamais veu, lorsqu'il luy dit qu'il se faisoit appeller autrement. Le Déposant répondit qu'estant si mal vestu, & avec une si mechante Perruque, il ne le reconnoissoit pas, qu'il n'avoit pas d'égard aux noms, & que c'estoit assez que ce fust luy mesme. Qu'il l'avoit veu à la Congregation où il y avoit 40 ou 50 personnes assemblées. Qu'il ne pouvoit pas dire l'avoir veu au Cheval blanc, mais qu'il estoit assuré l'avoir veu à la Chambre de *Harcourt*. *Turner* releva vistement ces parolles, & dit qu'Otes avoit dit au Conseil qu'il l'avoit veu à Wild-house; Otes s'expliqua, disant que comme la plus part des affaires se faisoient à Wild-house, ils apppelloient toutes les Assemblées, les Assemblées de Wild-house.

On fit presser serment au Sieur Dugdale, & on luy demanda ce qu'il pouvoit dire de *Whitebread*, & de *Harcourt*, & qu'il commençast par le premier. Il declara donc qu'il avoit veu *Whitebread* il y avoit deux ou trois ans, à Tixal avec Madame Aston la Mere, & qu'il ne le connoissoit pas beaucoup; Mais qu'il avoit veu une Lettre du Sieur *Whitebread*, laquelle estoit venüe sous le couvert de Groves escrivant à Evers. Que *Whitebread* advertissoit celuy-cy par cette Lettre de choisir des gens hardis & desesperez, & qu'il n'importoit pas qu'ils fussent Gentilshommes. Qu'il a connû l'écriture de *Whitebread*, en le regardant écrire une Lettre à Tixal, qu'il luy donna à porter ou à envoyer. Que cette Lettre a Ewers estoit signée de luy, & que le charactere en estoit si semblable à celuy de la Lettre

qu'il

qu'il luy avoit veu écrire, qu'il oseroit jurer que c'est le mesme; Qu'il avoit veu cette Lettre, parcequ'il l'avoit interceptée, & leuë à Tixall, toutes les Lettres qui venoient à Evers sous le couvert de Groves estans addressées au Déposant. Qu'Evers est Jesuite, & estoit son Confesseur. Il jura qu'il avoit esté engagé dans la Conspiration contre la vie du Roy par *Gavan*, & par plusieurs autres; Qu'on avoit tenu plusieurs Conferences dans la Chambre d'Evers, & dans celle du Déposant à Boscobel, & en d'autres endroits, pour faire mourir le Roy, & pour introduire le Papisme en Angleterre; Que *Gavan* y presidoit, ayant la langue bien penduë, & de grands talents pour persuader le Monde. Que le Déposant croyoit que le Sieur Ireland estoit alors dans la Province.

. Qu'il y avoit eu une Assemblée à Tixal au Mois de Septembre dernier, à laquelle avoient assisté My Lord Stafford, le Sieur Peters, le Sieur Leveson, Evers & plusieurs autres, & sur tout le Sieur *Gavan*; qu'on s'assembloit pour adviser aux moyens de changer la Religion, & de se deffaire du Roy. Que cecy s'étoit passé le 21 Septembre 1678, mais qu'il en avoit oui parler deux ans auparavant. Qu'apres que cette Assemblée avoit esté finie, il avoit esté choisi par *Harcourt* pour assassiner le Roy, & avoit esté envoyé à Londres pour cet effect, sous la conduite d'un nommé Parson. Qu'Evers & *Gavan* avoient esté les premiers, qui luy en avoient parlé, *Gavan* luy en parlant souvent, & l'encourageant à l'entreprendre. Les Juges parurent fort satisfaits de ce Témoignage, & firent grand fond dessus, comme une chose dont ils n'avoient point encore oui parler; Quelqu'un des Juges ayant dit que cela estoit nouveau, *Gavan* s'écria que *sur son Ame cela l'estoi*

auſſi pour luy, que ſur ſa Conſcience il n'en avoit jamais ouy parler. Et deffia le Dépoſant de le regarder en face s'il oſoit. Le Sieur Dugdale le pria auſſi de ſon coſté d'informer les Juges, s'il ne l'avoit pas eu ſous ſa conduite, & s'il l'avoit jamais connû capable d'une méchante action. *Gavan* avoüa qu'il connoiſſoit Dugdale parcequ'il demeuroit à 11 milles de Tixal, & eſtoit ſouvent dans la famille, qu'il connoiſſoit auſſi le Sieur Ewers, mais qu'il n'avoit jamais eſté dans ſa Chambre; Dugdale continüa ſon Teſmoignage & dit, qu'une partie de ce qu'il avoit dépoſé, s'eſtoit paſſé dans la petite ſalle baſſe, & dans la Chambre du Sieur Ewers. Et que pour faire voir par un bon argument, qu'il y avoit de l'amitié entre Eux, le Dépoſant leur avoit donné 400 Livres Sterling pour prier Dieu pour luy, & pour advançer le deſſein, & leur en avoit promis 100 davantage, ſur la plainte qu'ils luy avoient faite qu'ils manqueroient d'Argent: *Gavan* aſſura Dugdale qu'il ſeroit canoniſé pour cette bonne action.

Dugdale informa encore qu'il les avoit ouy parler, comme s'ils euſſent eſperé d'eſtre aſſiſtez par des Forces étrangeres; Et que *Gavan* avoit dit, que bien qu'on fût embaraſſé dans des Guerres de de là la Mer, on trouveroit neanmoins aſſez d'hommes, & d'Argent pour un ſi bon deſſein. Qu'il leur avoit ouy parler d'un Maſſacre en pluſieurs Aſſemblées. Mais qu'on leur avoit conſeillé par une Lettre qui leur avoit eſté écrite de Paris, & qui avoit paſſé par les mains de *Harcourt*, de rejetter la mort du Roy ſur les Presbyteriens, & en cas qu'ils manquaſſent leur coup, de faire tomber les Proteſtants ſur eux, pour ſe vanger ſur ce Party la, comme coupable du fait; Et puis aprés faire un Maſſacre, & de-

ſtruire

ſtruire aprés tout cela ceux qui en échaperoient, avec une Armée.

Le Déposant dit de plus que *Gavan* avoit plusieurs fois taſché de le perſuader, qu'il eſtoit permis, & meſme qu'il y avoit du merite à tuer aucune perſonne, pour l'avancement de leur Religion, qu'il tiroit ſes raiſons de l'Ecriture, & qu'il donnoit pour exemple Garnet, & les Miracles qu'avoient produit ſes reliques. Il declara encore avoir veu pluſieurs Lettres qui venoient de de là la Mer, par leſquelles on perſuadoit de faire mourir le Roy, & d'extirper la Religion Proteſtante; qu'il avoit intercepté les dittes Lettres, & en avoit leu du moins cent, leſquelles *Harcourt* envoyoit à Ewers ſous le couvert de Groves.

Il dépoſa que la premiere nouvelle qu'on avoit reçeüe à la Campagne de la mort du Juſticier Godfrey, étoit venüe de *Harcourt*. Qu'Ewers l'avoit reçeüe le Lundy, & que le Juſticier Godfrey avoit eſté aſſaſſiné le Samedy. Que la nouvelle eſtoit concuë en ces mots, ce ſoir le Chevalier Edmebury Godfrey a eſté dépeſché. Il ne diſoit pas qui l'avoit aſſaſſiné, mais qu'il avoit eſté tué, & ils ſçavoient bien par qui. Que le Dépoſant ayant veu cette Lettre de *Harcourt*, ou de Harriſon, (car elles eſtoient ordinairement ſignées avec un *W. H.* qui faiſoit les deux noms) eſtoit allé le lendemain dans un Cabaret à biere la auprés, & avoit demandé ſi on avoit ouy dire qu'il y euſt eu un Chevalier aſſaſſiné à Londres; Qu'il avoit un Témoin tout preſt pour aſſurer la verité de cette circonſtance de ſa dépoſition.

On demanda à Dugdale quelques particularitez des Lettres de *Harcourt* à Ewers; Il déclara qu'il ſe reſſouvenoit particulierement d'une, mais qu'il ne pouvoit pas dire preciſement combien

il

il en avoit veu. *Harcourt* luy demanda de quelle datte estoit la derniere Lettre qu'il avoit reçeüe de luy, Dugdale répondit, qu'autant qu'il pouvoit se souvenir, c'estoit celle dans laquelle il faisoit mention de la mort du Justicier Godfrey au Mois d'Octobre; Sur quoy *Harcourt* protesta ne luy avoir pas écrit depuis un an & demy. Dugdale s'adressant au Prisonnier luy demanda s'il ne se souvenoit pas que lorsque Ireland estoit à la Campagne l'année passée, il avoit accoustumé de luy envoyer les Lettres de Saint Omer, & qu'ainsy elles estoient addressées chez My Lord Astons; Que le Déposant avoit veu huit de ces Lettres, à telles enseignes, qu'il pretendoit estre Devin, ayant dit la mort de Monsieur Edouard Aston, avant que pas un de ses Parents en eust appris la nouvelle; Le Déposant ayant appris cette mort par la lecture de deux de ces Lettres; Et que le Sieur Ireland avoit esté fasché, & avoit trouvé mauvais de ne l'avoir pas apprise plus tost, & que le Prisonnier luy avoit mandé luy avoir envoyé ces deux Lettres.

Harcourt objecta que Dugdale avoit avoüé depuis cinq semaines en presence des Commissaires du Parlement, qu'il ne le connoissoit pas, & estoit venu à la Prison pour le surprendre en presence des dits Commissaires. Il nia qu'il luy eust écrit depuis plusieurs années, qu'il eust écrit les Lettres dont il avoit fait mention, ny qu'il eust jamais consenty à la mort d'aucun homme. Et que Messieurs les Commissaires pour éprouver Dugdale, avoient prié le Prisonnier d'écrire son nom, trois d'entre Eux ayans aussi écrit les leurs, & que Dugdale ne put dire lequel des noms estoit de l'Ecriture du Prisonnier, qui ne nie pourtant pas avoir écrit à Ewers, & avoir addressé ses Lettres à Dugdale.

 On

On fit ensuite prester serment au Sieur Chetwind, pour dire ce qui s'étoit passé entre luy & Dugdale l'Esté passé quels discours il avoient eus ensemble, & en quel tems. Il déposa qu'estant en Staffordshire chés des Gens, qu'un Cousin de My Lord Aston, nommé Monsieur Sanbridge, voyoit souvent, ce Gentilhomme le venant trouver au Mois d'Octobre dernier, luy demanda s'il avoit ouy dire qu'un Justicier de Paix de Westminster avoit esté assassiné, que le Déposant luy avoit dit que non; Une petite fille de ce Cabaret à biere, repliqua Sanbridge m'a dit ce matin, que le Sieur Dugdale l'avoit dit dans le dit Cabaret. Que cecy estoit le Mardy matin, & que le Samedy suivant le Déposant avoit reçeu la nouvelle à Litchfeild que le Chevalier Edmondbury Godfrey avoit este assassiné; Que Dugdale estant arrivé à Londres le Déposant l'estoit allé trouver avec quelques uns de ses Amys avant qu'il eust esté examiné; Que le Déposant luy avoit demandé s'il savoit quelque chose de la mort du Justicier de Paix; A quoy il répondit qu'il se souvenoit d'avoir veu une Lettre du Pere *Harcourt* au Pere Ewers dans laquelle il y avoit ces mots, *Ce soir on a assassiné le Chevalier Godfrey*. Que le Déposant estant hors de la Ville lorsqu'on avoit jugé les Assassins, il s'etoit enquis à son retour, si Dugdale avoit esté au Jugement; Et que comme on luy avoit dit que non, le Déposant avoit repliqué, qu'on avoit perdu un Témoin fort considerable.

Dugdale revint declarer que *Whitebread* avoit ordonné à Ewers par sa Lettre, de ne prendre que des Gens hardis, & desesperés, & que c'estoit pour tuer le Roy. *Pour oster la vie au Roy*, ce sont les propres mots de sa Lettre, autant que le Déposant peut se souvenir; Que cette Lettre avoit

esté

esté envoyée par la Poste ordinaire, les Juges étans surpris de cela, & qu'un homme voulust hasarder de telles expressions dans une Lettre qu'on envoyoit par la poste ordinaire, le Déposant répondit qu'il ne s'en falloit pas étonner, veuqu'il devoit estre un des Principaux Acteurs de cette Tragedie, qu'ils luy addressoient toutes leurs Lettres, que s'ils avoient esté découverts il auroit esté pendu, & ils se seroient sauvez. Le Déposant declara encore qu'il avoit auparavant esté sollicité par My Lord Stafford, & par Ewers de tüer le Roy. *Whitebread* luy demanda s'il intercептoit les Lettres, & les lisoit luy mesme, à quoy il luy répondit qu'ouy, le Sieur *Whitebread* pria les douze Juges de remarquer ce passage. On éxamina aussi Dugdale touchant *Turner*, & *Fennwick*. Il déposa qu'il avoit veu *Turner*, Ewers & Leveson & autres à Tixal dans la Chambre d'Ewers, & en d'autres endroits, il y avoit environ deux ans; & qu'il les avoit ouy parler, & s'entretenir sur toute cette affaire. Que le Déposant avoit ouy dire à Ewers que *Turner* devoit ménager la Conspiration dans la Province de Worcester. Que quant à *Fennwick* le Déposant ne pouvoit pas dire l'avoir jamais veu. *Turner* advoüa avoir esté à Tixal trois ou quatre fois en sa vie, mais qu'il n'estoit pas entré dans la Province de Stafford depuis quatre ans.

Le Sieur Prance parut ensuite & estant interrogé; Il déposa que *Harcourt* luy avoit dit il y avoit environ un an, en le payant pour une Image de la Sainte Vierge, laquelle il avoit achetée de luy, qu'il y avoit une Conspiration contre la vie du Roy; Que Ireland, *Fennwick* & Grove estans dans la Chambre de Ireland avoient dit qu'il y auroit 50000 hommes tout prests, pour établir la Religion Catholique, & que *Fennwick*

luy

luy avoit dit que les My Lords Powis, Bellasis, & Arundel les devoient commander, que Groves avoit dit quelque tems aprés au Déposant, que ces Messieurs avoient des Commissions pour disposer des charges. Il déposa aussi qu'ayant demandé à *Fennwick* ce que deviendroient les pauvres Artisans, si on venoit à avoir la Guerre, il avoit répondu au Témoin, qu'il ne devoit pas craindre de manquer d'ouvrage, & qu'il en auroit assez pour les Eglises, à faire des Images, des Crucifix, & autre chose de cette nature. Que le Déposant estant allé à la Chambre de *Fennwick*, apres la mort du Pere Jacques son Confesseur, *Fennwick* avoit voulu l'obliger à s'aller confesser à luy. Que cecy s'étoit passé environ huit jours avant la Saint Michel. Comme *Fennwick* nioit tout cela, Prance le fit souvenir qu'on luy avoit apporté pour lors une Table pour l'autel.

Harcourt demanda au Déposant, s'il luy avoit jamais ouy tenir des discours de cette nature. Prance affirma qu'ouy, & qu'il l'avoit payé alors pour une paire de Chandelliers, un nommé Thompson estant avec luy ; *Harcourt* advoüa qu'il connoissoit Thompson, & qu'il avoit acheté une paire de Chandelliers de Prance.

On fit ensuite prester serment au Sieur Bedlow, & on luy demanda ce qu'il avoit à dire contre *Whitebread* & *Fennwick*. Bedlow répondit qu'il ne doutoit pas que ces deux Messieurs ne luy objectassent qu'il avoit refusé de témoigner contre Eux, au Procés precedent ; Mais qu'il esperoit que quelques uns des Juges le justifieroient de cette reserve ; Que s'il en avoit agi autrement, cela auroit empesché un dessein qu'il avoit commançé, & ne pouvoit quitter sans se faire tort. Qu'il traitoit alors avec Reading pour

sauver

ſauver *Whitebread* & *Fennwick*, auſſi bienque les Seigneurs qui eſtoient Priſonniers à la Tour. Que le dit Reading luy avoit dit que luy & les Seigneurs ſe fieroient au Dépoſant, ſelon qu'ils verroient qu'il en agiroit avec ces deux icy. Que s'il les ſauvoit, les Seigneurs croiroient qu'il les ſauveroit auſſi. Qu'il eſperoit que quelques uns des Juges ſe ſouvenoient qu'il s'eſtoit excuſé à la Cour, de ce qu'il ne pouvoit pas dire alors tout ce qu'il avoit à dire au ſujet des dits *Whitebread* & *Fennwick*. Il accuſa donc *Whitebread* d'avoir dit à Coleman de quelle maniere il falloit envoyer les quatre Aſſaſſins à Windſor; Qu'il avoit veu *Harcourt* prendre 80 ou 100 Livres Sterling dans un Cabinet, lequel argent il avoit payé par l'ordre de Coleman, & qu'il avoit auſſi donné une Guinée au Meſſager de la part du dit Coleman, pour boire à ſa ſanté. Que Coleman eſtoit ſorty avant qu'il entraſt, & ainſy ne ſavoit rien de cela, que ce que *Harcourt* luy en avoit dit.

Que quant à la récompence qu'on devoit donner à Pickering, & a Grove, celuy cy devoit avoir 1500 Livres Sterling, outre laquelle ſomme on l'aſſuroit de la faveur des Seigneurs; Et qu'on avoit promis à l'autre autant de Meſſes qu'il en faut pour faire cette ſomme eſtans eſtimées à douze Sols chacune. Que cet accord avoit eſté fait à la Chambre de *Harcourt*, où le Dépoſant l'avoit entendu dire à *Whitebread*, Pritchard, Le Phaire, & Keines; Que cette récompence eſtoit pour tuer le Roy. Que Pickering avoit eu la diſcipline pour avoir manqué diverſes occaſions, ayant une fois perdu la pierre de ſon arme; Une autre fois oublié à l'amorçer, & l'ayant une fois chargée avec des boulets ſans poudre. Qu'il avoit veu *Fennwick* à la Chambre de *Harcourt* & à celle de *Whitebread*, dans le tems qu'on

qu'on parloit de l'entreprise, & qu'ils en estoient tous tombez d'accord.

Qu'il n'avoit veu *Whitebread* que deux fois dans la Chambre de *Harcourt*, qu'une fois *Harcourt* y estoit luy méme, & qu'une autre fois il y avoit Pritchard, Le Phaire, & autres; Qu'ils parloient de ce que le Sieur George Wakeman refusoit d'accepter 10000 Livres Sterling, & qu'ils resolurent d'aller jusqu'à 15000. Que cette Assemblée devoit seulement consulter de quelle maniere ils s'y prendroient, & ce qu'ils feroient s'ils manquoient leur coup. Que Ireland avoit proposé de tuer le Roy, lorsqu'il se promeneroit le matin à Nieumarket, & qu'on employeroit pour cela *Fennwick* & Connyers, avec trois ou quatre autres.

Que le Déposant ne sçavoit rien de *Turner* que par oui dire, ny de *Gavan*, sinon qu'on luy avoit dit qu'il estoit un des Acteurs de la Conspiration.

Que le Sieur *Harcourt*, savoit fort bien que le Déposant avoit accoustumé d'apporter des Pacquets, & des valises de de là la Mer, en ayant apporté plusieurs pour luy. *Harcourt* répondit que Bedlow ne luy avoit de sa vie apporté qu'un Pacquet, & jamais de valise, qu'il ne l'avoit jamais veu que deux fois, excepté là à la Cour, & au Conseil une fois auparavant. Le Déposant dit qu'il avoit fait venir huit Témoins pour prouver ce qu'il disoit, mais que le Procés avoit esté remis tant de fois, que cela avoit fait retirer ses Témoins. Il poursuivit sa Deposition qu'il avoit apporté des Lettres au Prisonnier de Watton, de Saint Omer, de Bruges, de Valladolid, de Paris, & de Salamanque; Et que toutes ces Lettres ne parloient que de la Conspiration, pour changer la Religion en Angleterre,

terre, & renverser le Gouvernement, quel Monde, & combien d'Argent il y avoit de prest, tant dedans que dehors le Royaume, & ce qu'on pouvoit en attendre. Que les Contributions, & les Comptes estoint la plus part entre les mains d'*Harcourt*, & que le Déposant avoit porté plusieurs Papiers de cette nature de chés *Harcourt* chez Langhorn.

Le Sieur *Whitebread* avec la permission de la Cour demanda à Bedlow s'il avoit jamais esté Lieutenant en Flandres, & si c'estoit de Cavallerie ou d'Infanterie. Il répondit qu'il avoit esté Lieutenant d'Infanterie dans le Regiment du Prince de Frise; à quoy l'autre repliqua que les Compagnies en Flandres n'avoient point de tels Officiers, & qu'il n'y avoit que des Capitaines, & des Alfarez, de sorte que le Sieur Bedlow envoya querir sa Commission pour justifier ce quil avoit dit.

Le Sieur *Harcourt* déclara qu'il ne pouvoit pas avoir esté si familier avec Bedlow qu'il pretendoit, puisqu'il ne l'avoit veu que trois fois en sa vie outre celle-cy; Que la premiere avoit esté il y avoit environ cinq ans, qu'il luy avoit apporté un Pacquet de Dunkerque, lequel ayant ouvert, il avoit trouvé que les Lettres qui estoient dedans, estoient pour d'autres personnes, & qu'on s'estoit seulement servy de son couvert, & de son addresse: Que la seconde avoit esté un jour qu'il estoit venu à la Chambre du Prisonnier deplorant sa condition, & luy avoit dit que s'etant fait Catholique depuis peu, il avoit perdu ses Amis; Qu'il luy avoit presté 20 Shillings, sur la promesse qu'il luy avoit faite, de les luy rendre, mais qu'il ne l'avoit jamais veu du depuis, que dernierement au Conseil. Le Sieur Bedlow affirma, qu'il avoit eu dix Jacobus du Prisonnier,

en les envoyant seulement querir ; mais qu'il ne pouvoit produire ses Témoins avant qu'on jugeast les Seigneurs, & qu'il pouvoit assurer avoir veu plus de cent fois le Sieur *Harcourt*.

Le Déposant declara de plus qu'il avoit esté chez Coleman avec *Harcourt*, pour prendre les resolutions de l'Assemblée, lesquelles il avoit portées à Saint Omer ; Qu'elles contenoient les principalles affaires de l'entreprise, & que le dit Coleman l'avoit remercié de sa diligence & de sa fidelité dans cette affaire. Que *Harcourt* l'avoit presenté à My Lord Arundel, qui luy promit beaucoup de choses, lorsque les affaires seroient venuës en maturité. *Harcourt* protesta qu'il ne disoit pas un mot de verité. Bedlow luy demanda si au Mois d'Aoust ou de Septembre dernier il n'avoit pas esté avec luy dans la Compagnie de Le Faire, ou Le Fevre ; à quoy *Harcourt* répondit, qu'il ne connoissoit point Le Faire, mais bien un nommé Le Fevre, & croioit l'avoir veu dans ce tems la ; Mais jamais depuis. Le Déposant poursuivit que Pritchard l'avoit recommandé à *Harcourt*, comme un homme éprouvé, & fidelle, & propre à entrer dans les particularitéz du Dessein ; Qu'il luy avoit declaré en leur presence que la mort du Roy estoit une partie de l'entreprise. Qu'estant allé une autre fois de la part de Pritchard trouver *Harcourt* pour quelques affaires particulieres, il luy avoit veu donner une Lettre de change de 2000 Livres Sterling sur quelque Marchand de Londres, au Chevalier Wakeman, en presence de Keines & du Chevalier Anderson. Que le Sieur Wakeman avoit leu ce billet, l'avoit plié, & estoit allé le recevoir : Et que *Harcourt* avoit dit à Wakeman que ces 2000 Livres Sterling estoient partie d'une plus grande somme : Que celuy-cy

avoit répondu que 15000 pieces n'estoient pas une grande récompence pour assurer la Religion, & sauver trois Royaumes. *Harcourt* le pria de nommer le Marchand sur qui cette Lettre de change estoit tirée, veuqu'on le pouroit voir sur son Livre. *Fennwick* dit que ce n'estoit pas assez de dire qu'il eust veu une Lettre de change, s'il ne disoit de qui elle venoit, & à qui elle estoit addressée; mais les Juges répondirent que cela n'estoit d'aucune consequence, Bedlow n'ayant point esté interessé dans cette Lettre.

On leut la Commission de Lieutenant du Sieur Bedlow.

On fit ici prester serment au Chevalier Doleman pour dire ce qu'il savoit d'une Lettre produite à la Cour; Il dit qu'environ huit jours apres que le Sieur Otes eut découvert la Conspiration au Conseil, on avoit trouvé cette Lettre dans un sac de Papiers appartenans au Sieur *Harcourt*, lequel sac on luy avoit ordonné d'examiner. On fit lecture de ladite Lettre, qui estant la mesme que celle qui est inserée au Procés precedent à la Page 44, on y renvoye le Lecteur.

Le Sieur *Harcourt* ayant esté appellé pour expliquer cette Lettre, dit aux Juges, qu'elle avoit esté écrite à un de ceux qui avoient voix dans cette Assemblée, laquelle selon l'ordre de la Societé se doit tenir tous les trois ans, pour regler leurs affaires particulieres. Que la plus grande en ce tems la estoit de choisir un Procureur pour envoyer à Rome, en quoy on devoit requerir le secret, veuqu'il auroit esté dangereux que cela eust esté sçeu. Quant à la precaution de ne se pas presser avant le tems, ou de ne se pas trop faire voir, crainte que le dessein ne fut découvert, en quoy le secret estoit naturellement

necessaire.

necessaire, le Sieur *Whitebread* l'expliqua ainsy, que le dessein estoit d'avoir une Congregation, & qu'il y avoit de la prudence à la tenir secrette, n'estant pas une chose permise en ce Païs ici. Il déclara sur son salut, qu'il n'y avoit point d'autre raison que celle la d'enjoindre le secret; adjoutant que ce seroit une chose bien rude de faire mourir des Gens sur l'explication d'un mot, qui peut aussi bien estre expliqué d'une façon que de l'autre; Que dans la maniere ordinaire de parler, on dit J'ay dessein de faire cecy ou cela, de disner ici, ou là aujourdhuy, le mot de dessein estant fort proprement employé dans cette Phrase. On leur répondit que ce mot de dessein, avec la precaution d'estre cachés, & l'affaire devant estre naturellement secrette, devoit necessairement impliquer quelque chose de plus important, que de choisir un Officier.

Le Sieur *Gavan*, voulut aussi expliquer la Lettre & dit qu'en quelque endroit que les Jesuites soient, ils s'assemblent tous les trois ans pour faire rendre compte à ceux qui sont en charge, & pour regler les autres; Que c'estoit la leur tems de s'assembler ici, appliquant le mot de dessein au grand interest de l'un, & de l'autre Monde, lequel interest estoit le principal motif de cette Assemblée: Il déclara sur son salut, que bienqu'il ne fut pas à cette Assemblée luy mesme, il croyoit neantmoins que c'en estoit la la veritable & la seule cause: Adjoutant que le Parlement estant alors assemblé, le secret estoit necessaire, afin de ne point donner de scandalle, & qu'il leur estoit fort important de n'estre pas découverts, puisque leur vie en dépendoit. Qu'enfin il ny avoit point d'autre dessein que celuy d'une Congregation.

Le Sieur Otes dit qu'ils justifioient presentement cette Assemblée, mais qu'ils l'avoient niée dans le commancement, lorsqu'il n'y en avoit qu'une seule preuve; *Fennwick* répliqua qu'on ne l'avoit jamais niée.

Le Sieur Bedlow dit, que puisque *Gavan* disoit, que l'on avoit requis le secret, parceque c'estoit au tems du Parlement, il se croioit obligé de déclarer que luy, & d'autres avoient esté employés à amener plus de Jesuites en Angleterre pendant la seance de cette Illustre Assemblée, qu'en aucun autre tems, parcequ'ils n'étoient pas alors en si grand danger d'estre découverts; Le Sieur Otes adjouta qu'ils estoient plus hardis, & plus frequemment dans les salles de Westminster dans le tems du Parlement, que personne, & osoient bien menaçer les Protestans.

On produisit ensuite une autre Lettre, & on appella le Sieur Doleman, pour savoir d'ou elle venoit, il déclara l'avoir trouvée environ deux jours apres celle dont on venoit de faire la lecture, parmy les Papiers de *Harcourt*; Et que comme elle parloit de quelque chose dont le Sieur Otes avoit informé le Conseil, touchant des Commissions qui avoient esté deslivrées, & qu'il y avoit quelques autres endroits difficilles à entendre, il l'avoit presentée au Conseil pour examiner ce qu'on entendoit par le mot de Patentes.

Elle estoit signée Christophe Anderton Hilton, & dattée le 1 Fevrier 1678; Otes dit que par Hilton on entendoit Rome, ce que *Harcourt* advouä. La Lettre fut leuë en ces Termes.

Monsieur Je ne sçais pas d'ou cela vient, mais Je crois bien que vos Lettres & les miennes demeurent en chemin. Mes Correspondants se plaignent qu'ils ne

ne recoivent point de mes nouvelles, & neantmoins Je leur écris fort souvent de gros Pacquets; Je n'ay pas reçeu une seule Lettre, que celles qui m'ont esté renduës cette semaine, depuis les billets que vous m'avez envoyez de la part de Monsieur Shelley pour le Chevalier Goring, & pour Monsieur Ireland. Je vous en rends mes tres humble remerciements, & reconnois avoir reçeu les 15 Livres Sterling de My Lord Castlemaine, bienque Monsieur Ireland n'en ait fait aucune mention dans les siennes; Tous le Monde est fort aise de la Promotion de Monsieur Thomas Harcourt; Lorsque j'écrivis que les Patentes avoient esté envoyées, Je ne sçavois pas asseurement pour qui elles estoient, bienque Je m'en doutasse, Nos Patrons n'ayans pas accoustumé de découvrir les choses, ou de dire leurs resolutions, qu'ils ne sachent qu'elles ont reussi. C'est pourquoy Je n'oserois dire trop promptement ma pensée dans ces sortes de rencontres, de peur qu'on ne dise, que l'Arbaleste d'un fou est bin tost tirée.

Il s'éleva ici une grande dispute sur le mot de Patentes au plurier, *Whitebread* dit que c'estoit sa Patente pour estre Provincial, à quoy on répondit que s'il n'y en avoit eu qu'une, on n'auroit pas dit Patentes; Il répliqua qu'on les nommoit ainsy du mot Latin *Litteræ Patentes.* On luy répondit qu'ayant esté fait Provincial le 14 de Janvier, & cecy estant datté le 5 Fevrier, on ne pouvoit pas avoir entendu parler de sa Commission par le mot de Patentes; A quoy il répliqua que peut estre ceux à qui on écrivoit ne le sçavoient pas auparavant ce tems la, & qu'on ne sçavoit pas non plus, si on n'auroit point fait quelques difficultez de recevoir la personne qui avoit esté nommée, repetant encore que chaque Patente est appellée Litteræ Patentes. Le Sieur Otes

Otes assura que dés lors que quelqu'un parmi eux estoit choisy pour quelque employ il estoit obligé de l'accepter & de l'exercer sur peine de Damnation, & n'osoit desobeir à ses Superieurs. A quoy *Whitebread* répondit qu'on pouvoit donner cent exemples de Gens qui avoient refusé d'estre mis en charge dans de semblables cas. Qu'il l'auroit refusé luy même, s'il en avoit prévcu les incommoditez, appellant Dieu à Temoin, devant qui il devoit paroistre au jour du Jugement, qu'il ne savoit rien de toute cette affaire. Le Sieur Otes declara que les Patentes dont il estoit parlé dans cette Lettre, avoient esté envoyées au Mois d'Avril & de May.

Les Prisonniers ayant eu permission de se deffendre, le Sieur Otes envoya querir ses Témoins, afinqu'ils fussent prests à estre interrogez.

Le Sieur *Whitebread* commança, & dit que bienqu'il ne craignist point la mort, il seroit neanmoins fâché de perdre la vie injustement; Et qu'il esperoit qu'on luy donneroit la liberté de tascher à se la conserver autant qu'il pouroit, une personne la pouvant aussi bien perdre par un faux serment, que par un coup de Pistolet; De sorte qu'il esperoit que personne ne seroit admis à témoigner contre luy, qui ne fut probus Testis; Offrant de faire voir que le Sieur Otes n'estoit point tel, & qu'il prioit la Cour de l'excuser, s'il disoit qu'il estoit Parjure. Il dit (continua *Whitebread*) qu'il a fait telles, & telles choses par mes ordres, qu'il estoit avec moy à l'Assemblée du 24 d'Avril, & que je luy ay découvert tout le dessein. Cela est si improbable, que quiconque le croit, doit me croire le plus grand fol du Monde, de confier un secret de cette nature à un homme, dés la premiere

fois

fois que je l'ay veu; Car il confesse luy mesme que je luy en parlay à nostre premiere entreveuë; A un homme disie qui vivoit aux despens de la Societé, car on l'y entretenoit c'est adire mes Predecesseurs; & puis moy aprés Eux. Comme il nous importunoit pour estre parmy nous, je luy dis de sortir du College ne le trouvant pas pas propre aux choses qu'il prétendoit, & cela pour plusieurs raisons; Premierement, il avoit des sentiments qui selon Nous n'estoit pas Ortodoxes; Secondement sa vie n'estoit pas comme elle devoit estre pour demeurer dans nostre Societé, c'est pourquoy on le pria de se retirer; Et pour le renvoyer on luy donna un fort bon habit, une Perruque, & quatre Livres Sterling en argent, qu'il promit de rendre, lorsqu'il auroit vendu les livres qu'il avoit à Londres; mais il a oublié sa promesse, car il ne les a jamais rendus. C'auroit donc esté une estrange folie à moy (dit il) de confier à un tel homme que Celuy-cy, & dez nôtre premire connoissance, une intrigue de la derniere consequence, comme aussi d'escrire en des termes aussi dangereux & aussi clairs à Mr. Dugdale qu'il dit que j'ay fait, & evoyer une telle Lettre par la postre ordinaire.

Ce seroit une chose (dis ie) non seulement digne d'un Fou, mais d'un Enragé. Il conclud en priant la Cour qu'il luy fut permis de produire des Témoins, pour prouver que depuis le 10 Decembbre jusqu'au 23 juin suivant, le Sieur *Oates* avoit esté à St. Omer, & n'avoit esté absent de la Maison qu'une ne Seule nuit.

On répondit au Sieur *Whitebread* qu'il estoit étrange qu'ils eussent entretenu un homme dont ils avoient si mauvaise opinion; A quoy *Whitebread* repondit qu'ils ne l'avoient point entretnu depuis

depuis qu'il estoit sorty de ches Eux, & ne l'avoint point envoyé ici en Angleterre pour leurs affaires comme il pretendoit, ce qu'ils prouveroient; que s'ils l'avoient nourry, c'avoit esté avant que de connoistre son genie, & sa conduitte, & qu'il y avoit de la difference entre avoir de la Charité pour un homme de Lettres, & qui estoit dans la necessité, & se confier en luy dans des choses d'aussi grande consequence que seroint celles cy.

Le Sieur *Fenwick* pria aussi la Cour de remarquer que tout le Temoignage du Sieur *Oates* depuis un bout jusqu'à lautre, ne consistoit qu'en ce qu'il avoit veu telles & telles Lettres d'un tel, & d'un tel, & que toutes ses Depositions rouloint la dessus, & rien d'avantage, comme s'il estoit possible que luy ou un autre eut fait voir ses Lettres à un homme qui avoit esté chassé de St. Omer pour sa mauvaise conduitte. Il pria encore les Juges de faire reflexion qu'on luy avoit saisy peut estre mille Lettres, dans lesquelles il n'avoit pas esté trouvé de quoy l'accuser de la moindre chose, qui sentist le Crime de leze Majesté, ny d'avoir jamais sollicité personne de venir en Angleterre, pour ce dessein; Que toutes les preuves qu'on apportoit contre luy n'estoient que des parolles & des Serments. On repondit aux Prisonniers qu'on ne pouvoit produire aucuns témoignages que par parolles & Serments. *Fenwick* continüa son discours, & déclara que lorsqu'il avoit esté arresté, il n'y son-songeoit non plus quà mourir; Qu'il n'avoit rien detourné, & qu'outre les Lettres, qui luy avoient esté prises, on luy avoit saisy pour cinq ou six mille Livres Sterling de Lettres de change, & d'obligations, & que ce seroit quelque chose de fort étrange, que parmy tout cela on n'eust trouvé

trouvé aucuns papiers qui fissent mention de ce grand dessein, s'il en avoit eu aucune connoissance. Qu'il voudroit bien qu'on luy fit voir seulement une Commission Signeé, parmy un si grand nombre dont on avoit parlé ; & en quel endroit, & par qui avoient esté payées quelques unes des sommes d'argent dont il avoit esté fait mention.

Le Sieur Hilsley s'estant presenté pour témoigner en faveur des Criminels, *Whitebread* demanda qu'on fist prester serment à ceux qui viendroient déposer pour Eux, ce qui ne pût pas leur estre accordé, leur Témoignage estant contre le Roy ; on pria les Jurés d'avoir pourtant égard à ces témoignages, selon les personnes qui déposeroient, & les choses qui seroient déposées ; *Gavan* voulut faire voir qu'il n'y avoit point de Loy positive contre cela, & que Coke dans ses instituts disoit qu'il n'y a pas tant que *scintilla juris* alencontre ; mais comme cela est contraire à la coustume, & à l'usage ordinaire, ils ne purent l'obtenir.

Le Sieur *Whitabread* répresenta que dans le Procez d'Ireland à la page 35 & 36. Le Sieur Otes avoit declaré qu'il estoit venu de St. Omer avec le Sieur Warner, le Pere Williams, & le Sieur *Hilsley* ; on luy répondit qu'un Procés imprimé ne pouvoit servir de témoignage, parce qu'il pouvoit s'y estre glissé des fautes. *Fenwick* demanda au Sieur Otes s'il n'avoit pas avoüé estre venu de Saint Omer en Angleterre avec *Hilsley*, à quoy il luy répondit, qu'il répondroit à toutes les questions qu'on luy feroit ce jour la, si les Juges trouvoient qu'il fust raisonable. Le Sieur *Fenwick* insisa la dessus, & dit que le Sieur Otes avoit affirmé estre venu avec Hilsley, & qu'ainsy il avoit fait un faux serment. Le Chef de Justice répondit à cela que le Sieur Otes n'estant pas

convaincu

convaincu de parjure, il estoit inutile de presser cela davantage ; A quoy *Fenwicke* repliqua qu'on pouroit prouver par des Témoins qui avoient ouy ses Depositions aux Procés precedents, qu'il avoit affirmé estre venu avec le dit Hilsley, & luy demanda en même tems s'il ne l'avoit pas dit? Otes répondit que pour les oster de peine, il avoit dit, & desoit encore qu'un nommé Hilsley estoit venu avec luy en Angleterre, à quoy Hilsley répondit qu'il n'estoit pas vray, & qu'il l'avoit laissé à St. Omer. Le Sieur Otes avouä bien que Hilsley l'avoit laissé à Saint Omer, mais qu'il estoit vray aussi qu'il estoit party le Dimanche matin, & luy le Lundy matin suivant, & l'avoit rejoint à Calais. Ceque Hilsley nia, & offrit de prouver le contraire par quantité de Témoins qu'ils avoient fait venir pour cela. Le Sieur Otes pour appuyer son témoignage, informa les Juges que ledit Hilsley avoit perdu son argent à Calais, & que le Pere Williams luy en avoit presté à sa priere. Hilsley confessa avoir perdu son argent, mais nia absolument que le Sieur Otes & luy eussent passé la mer dans le même vaisseau. Otes demanda qu'on examinast ledit Hilsley s'il n'estoitpas Prestre ; mais les Juges ne trouverent pas à propos de le presser de s'accuser luy même. Hilsley répeta encore que jamais le Sieur Otes n'étoit venu en Angleterre avec luy ; & qu'il le prouveroit par des Temoins qui l'avoient veu à St. Omer le lendemain de son départ, & deux ou trois semaines aprés. Le Sieur Otes répondit à cela qu'il l'avoit quitté en chemin, & n'estoit pas venu jusqu'a Londres avec luy ; Hilsley informa les Juges que le Sieur Otes avoit ouy dire qu'il avoit perdu son argent à un Gentilhomme de ses Amis, avec qui il avoit esté le 2 de May, & qu'il y avoit la un Témoin pour
déposer

déposer cette verité. Sur quoy un nommé Guillaume Parry se présenta, & offrit de faire serment que le Sieur Otes estoit à Saint Omer le jour qu'il dit en estre party, à savoir le 25, qu'il n'en estoit pas sorty ce jour là, & avoit disné avec luy, qu'il estoit entré à l'infirmerie, parce qu'il estoit malade. Qu'il avoit esté à Saint Omer jusqu'au 20 de Juin, & avoit assisté à une Comedie qui y avoit esté representée. Le Sieur Otes nia avoir esté à l'infirmerie, & offrit de prouver que Hillsey avoit esté depuis plusieurs années, non seulement parmy les Jesuites en qualité de Profes, mais même de la sodalité, & que ces Gens la sont obligez d'obeir aveuglement à leurs Superieurs, & n'oseroient dire autre chose que ce qu'ils leur commandent. Que pour ce qui estoit de la Comedie qui s'étoit jouée le 20 de Juin, il avoüoit y avoir esté present, par ce qu'il estoit pour lors de retour de Londres. Parry d'autre costé nia que Otes eust sorty du College, ayant tousjours disné & soupé avec luy, excepté pendant trois, ou quatre jours, qu'il avoit esté à l'Infirmerie où il estoit entré le 25 d'Avril vieux stile. Otes fit remarquer aux Juges une contradiction qui se rencontroit, sur la difference du vieux, & du nouveau stile. Le Sieur Parry affirma que le Sieur Otes estoit arrivé à Saint Omer au mois de Decembre, & n'estoit sorty du College que sur la fin de Juin, & seulement pour aller à Watton, où il n'avoit demeuré que deux jours & une nuit; Et qu'il estoit fort assuré de ce qu'il disoit, parce qu'un Ecollier ne partoit jamais pour venir en Angleterre, que tout le monde du College n'en parlast; Outre que lorsqu'ils sont sur leur départ ils changent d'habits & en prenent de seculiers; de sorte qu'ils se font remarquer à

tout le College. Le Sieur Otes avoüa que cela se faisoit ordinairement ainsy; Mais qu'ayant repris l'habit de Religieux à son retour de Londres, il avoit paru comme ayant tousiours esté au College, n'y ayant point paru en habit seculier. *Whitebread* dit qu'il n'importoit pas comment estoient ses habits, mais qu'on ne pouvoit pas avoir changé sa place; Car estant plus ancien que les Ecolliers, il avoit une place particuliere dans le Refectoire, & qu'ainsy il estoit visible à toute la maison, tous les jours à disner & à souper, & qu'il ne se pouvoit faire qu'on ne le remarquast.

Il parut un autre Temoin pour les Prisonniers nommé Doddington âgé de 18 à 19 ans, & qui se faisoit appeller Hollis à St. Omer. Il déposa que le Sieur Otes estoit entré au College environ 15 jours devant Noël, & que depuis ce tems la jusqu'au Mois de Juin, il ne s'étoit absenté qu'une nuit qu'il avoit esté à Watton; qu'il l'avoit veu du moins tous les deux jours & particulierement le jour aprés le despart de Hillsley, qui estoit le 24 d'Avril nouveau stile; qu'estant tombé malade le lendemain, on l'avoit mis dans l'Infirmerie; Qu'il l'avoit veu le 2 de May dans le Jardin avec un nommé Blood, autrement Barnabé. Que le Déposant estoit revenu en Angleterre au mois d'Avril dernier en partie acause de la Proclamation, par laquelle il estoit ordonné à Ceux qui estoient au Seminaire dans les païs étrangers de revenir, & en partie pour sa santé.

Le Sieur Gifford fut ensuitte interrogé. Il declara qu'il y avoit environ un mois qu'il estoit party de Saint Omer, & estoit venu exprés pour témoigner que le Sieur Otes y estoit dans le tems qu'il dit qu'il estoit ici; Il assura l'avoir veu

veu à St. Omer il y eut le premier jour de May dernier un an, qui estoit ici le 21 d'Avril, & qu'il avoit été toute la semaine suivante avec luy. Qu'il se souvient l'avoir veu le premier jour du Mois de May, parce qu'un nommé Barnabé étoit entré ce jour la au College, & que Otes avoit fait en fort peu de tems connoissance avec luy, & que le Déposant les avoit veus ensemble. Que tous les jours pendant une semaine aprés le 21 Avril, le Sieur Otés venoit toutes les apres disnées à la recreation ordinaire du College. Qu'il n'avoit esté mis à l'infirmerie que le jour aprés le départ de Hilsley, & qu'il estoit assuré l'avoir veu du moins de deux jours l'un, depuis ce tems la jusqu'au mois de Juin, le Sieur Otes n'ayant point esté hors la Maison pendant tout ce tems la, qu'une nuit qu'il avoit esté à Watton pour prendre l'air. Qu'on ne pouvoit pas qu'on ne le remarquast; Car bien qu'il y eust 150 personnes qui mangeassent dans la même salle, luy estant en particulier, & tout seul à une table, entre les Religieux & les Ecolliers, il estoit fort facille à remarquer.

On interrogea apres cela le Sieur Palmer, qui informa les Juges qu'il estoit arrivé depuis deux ou trois mois en Angleterre; & qu'il avoit quitté St. Omer, parce qu'il n'avoit pas envie d'y demeurer plus long tems. Il dit que son Pere demeuroit auprés de Windsor; Qu'il avoit veu le Sieur Otes le 25 nouveau style, à telles enseignes qu'il y avoit des Etrangers au College ce jour la, & que le Déposant l'avoit veu cette aprés midy la jouër aux quilles avec les Ecolliers. Qu'on appelle Ecolliers tous ceux qui ne sont pas Religieux, & que bien qu'il fust seul à une table, on ne laissoit pas de le mettre au rang des Ecolliers, par ce qu'il alloit en classe

avec Eux. Que le Déposant l'avoit veu le lendemain, avec le Sieur Barnaby, & qu'on s'étoit étonné qu'il se fut déja introduit dans sa compagnie, n'ayant jamais esté connû de luy auparavant, ainsy que Barnaby luy même avoit dit.

Que le Déposant l'avoit aussi veu à la Comedie qui avoit esté jouée le 20 de Juin, & le 5 de May avec un nommé Killingbeck, & avec un nommé Poole le jour de leur départ. Qu'à la Comedie le Sieur Otes voulant s'asseoir, où devoit être la musique, un nommé Watson avoit eu querelle avec luy sur ce sujet, & qu'il l'avoit enfin veu du depuis de tems en tems jusqu'au Mois de Juin.

Le Sieur Cox parut ensuite & declara qu'il estoit party de Saint Omer au Mois de Novembre aprés le Sieur Otes, lequel il connoissoit fort bien, & qu'il l'avoit veu à Saint Omer dans le tems qu'il affirme avoir esté en Angleterre. Qu'il estoit souvent avec le Sieur Poole pendant sa maladie, & que le dit Poole estoit son Maistre de Musique. Qu'il estoit party de Saint Omer au Mois de Juillet & n'en estoit pas sorty jusqu'à ce tems là. Que luy meme avoit esté là pendant tout le tems qu'Otes y estoit, qu'il n'en estoit party qu'apres, l'Assemblée des Jesuites ici en Angleterre, à laquelle il avoit assisté; On se mocqua hautement de ce Témoin, parceque ce qu'il disoit sentoit plus une lesson etudiée qu'une Deposition veritable; Il ne voulut observer aucun tems, mais s'opiniastra toujours fort à dire qu'Otes n'etoit point venu avec Hilsley.

Thomas Billing ayant esté appellé déposa qu'il y avoit environ trois Mois qu'il estoit venu de Saint Omer, qu'il y avoit connû le Sieur Otes, & l'avoit veu le jour, ou le lendemain de son

arrivée,

arrivée, qui estoit le 10 Decembre ; Qu'il y étoit demeuré jusqu'au Mois de Juin, & n'avoit point sorty du College que pour aller à Watton à Noël ; Que le Déposant estant dans l'Infirmerie Otes y venu, & leur avoit dit qu'il avoit esté à Watton ; Qu'il avoit esté deux fois à l'Infirmerie, & que la seconde fois estoit au Mois d'Avril ; Qu'il y avoit demeuré trois ou quatre jours, qu'il l'avoit veu au College, depuis le Mois de Decembre jusque sur la fin de Juin ; Qu'il y avoit esté pendant tout le Mois de May, & ne pouvoit avoir esté huit jours en Angleterre, comme il avoit dit ; Car estant entré dans la Sodalité le 25 de Mars, il devoit faire la lecture tous les Dimanches à six heures du matin, laquelle il avoit continuée sans y manquer jusqu'à son depart, qu'il n'avoit point esté malade le Dimanche, car bien qu'il eust esté à l'Infirmerie trois ou quatre jours, il n'y avoit point esté le Dimanche, & ainsy n'avoit pas discontinué de lire publiquement. Qu'enfin il l'avoit veu tous les deux ou trois jours, & que particulierement le 2 de May il l'avoit veu dans le Jardin avec le nommé Blunt, avec qui le voyant si familier, le Déposant avoit demandé si Otes le connoissoit, à quoy ceux qui estoient avec luy, avoient répondu que non, & que là dessus ils s'estonnerent tous de la hardiesse du Sieur Otes. Que tout ce jour là il avoit esté avec le dit Blunt. Que de plus le mesme jour se promenant seul dans le Jardin, le dit Otes l'avoit appellé, & que le Sieur Blunt badinant avec un nommé Howard, Otes les avoit menacés de le dire au Recteur, sur quoy Howard l'avoit menaçé de le battre.

Un nommé Townley estant interrogé dit qu'il connoissoit Monsieur Otes, & l'avoit veu au Mois d'Avril, de May & de Juin, qu'il estoit party

environ le dixiéme de Juin, & croioit l'avoir veu du moins tous les deux jours pendant les Mois d'Avril & de May, & que comme il estoit seul à une Table, il estoit aisé de s'appercevoir de son absence.

Le Sieur Fall informa la Cour qu'il estoit venu de Saint Omer depuis deux Mois: Qu'il avoit veu Otes pour la premiere fois, il y avoit eu à Noël un an, & l'avoit toûjours veu depuis ce tems la, jusqu'au Mois de Juin, excepté le tems qu'il avoit esté à Watton. Que le Déposant avoit demeuré à Saint Omer un an & demy.

Le Sieur Jean Hall dit qu'il estoit party de Saint Omer au Mois de Juillet 1678, & y avoit demeuré sept ans; Qu'il y avoit veu Otes aux Mois d'Avril, de May, & jusqu'au 23 de Juin; Qu'estant Sommellier du College il le connoissoit particulierement, parcequ'il mettoit le couvert, & tiroit la biere pour tout le Monde, & servoit la plus part du tems le Sieur Otes; Qu'il avoit quitté le College pour sa santé, & avoit commancé de se trouver mal environ Noël 1677. Qu'il demeuroit presentement dans la Province de Radnor avec son Pere, & estoit venu à Londres, sur la sommation qu'on luy avoit faite de venir Témoigner.

Le Sieur Cook déposa qu'il estoit party de Saint Omer au Mois de Janvier dernier, pour venir estre Témoin, & avoit tousiours esté à Londres depuis ce tems la; Qu'il avoit veu là le Sieur Otes au Mois de Juin, lequel estoit party le 23; Qu'il le savoit particulierement, parcequ'estant Tailleur, c'estoit luy qui luy avoit fait ses habits. Qu'il le voyoit tous les jours, & quelques fois 20 fois par jour, qu'il avoit esté là pendant tout le Mois d'Avril & de May, & avoit accoustumé de venir deux fois la semaine à sa

boutique,

boutique, pour une chose ou une autre; Qu'il demeuroit dans le College & se souvenoit que Otes avoit esté à Watton; Qu'il ne pouvoit pas dire quel jour c'estoit, mais qu'il s'en souvenoit parcequ'on en avoit parlé dans la Maison.

Le Sieur *Gavan* representa qu'Otes avoit dit dans ses Dépositions qu'il avoit fait imprimer, qu'il estoit venu en Angleterre avec les Sieurs Warner, & Preston, & que s'ils prouvoient qu'il avoit fait en cela un faux serment, ils se tiroient d'affaire. A quoy on répondit qu'ils devoient l'avoir cité en justice pour cela, & faire voir qu'il estoit Parjure avant qu'on leur fist leur Procés. Le Sieur *Whitebread* dit qu'ils estoient Prisonniers, & insista encore qu'Otes disoit estre venu avec les Sieurs Preston & Warner.

Le Sieur Otes pour se justifier, dit qu'il ne s'estoit point contredit dans aucun des Procés qui avoient déja esté faits, que quelques fois il avoit nommé des Gens dont il ne s'étoit pas souvenu en d'autres tems, & en avoit agi selon que sa memoire les luy avoit fournys, & que les Peres Warner Recteur de Liege, Williams, Marsh & Preston estoient venus avec luy.

Un Flamand nommé Bartlet parut ensuite, & informa les Juges qu'il estoit party de Saint Omer le 23 de May 1678. Nouveau Stile, que le Pere Warner avoit esté à Watton pendant tout le Mois d'Avril & de May, qu'il y estoit luy même & l'y avoit veu; Qu'il n'y avoit que cinq ou six semaines qu'il estoit en Angleterre, & étoit arrivé ici sur la fin du Mois de Juin; Le dit Bartlet estant adverty qu'il avoit dit auparavant qu'il estoit arrivé ici le 23 de May, il s'excusa, & dit qu'il croioit qu'on luy eust demandé quand estoit venu Otes.

On

On fit ensuite prester serment à un nommé Tisser, pour estre l'Interprete d'un certain Carlier, qui ne savoit point parler Anglois, & qui venoit déposer pour les Prisonniers.

Le Sieur Tisser dit que Carlier estoit arrivé en Angleterre, il y avoit sept ou huit semaines; & avoit demeuré deux ans à Watton, où il avoit veu le Pere Warner, particulierement le dernier Dimanche d'Avril, & de May, & jusqu'au Mois de Septembre, qu'il conduisoit la Barque qui va de Saint Omer à Watton, & qu'il avoit veu le Pere Warner presque tous les jours, & qu'il étoit Catholique Romain.

Baillée serviteur du Pere Warner deposa aussi que ce Pere estoit pendant les Mois d'Avril & de May 1677. à Watton, que le Déposant estant Masson il luy avoit donné ses ordres pour un Bastiment, dont il prenoit luy même le soin.

Jean Joseph dit qu'il connoissoit le Pere Preston, & qu'il le voyoit presque tous les jours pendant les Mois d'Avril, de May & de Juin, ou du moins deux ou trois fois la semaine. Qu'il estoit Portier du Convent des Jesuites Anglois de la Ville de Liege, & que ledit Pere Preston y avoit toûjours esté pendant les Mois susdits, & avoit seulement esté absent pendant les Vacances, qui sont en Aoust.

Pierre Carpentier dit qu'il estoit Pourvoyeur du College Anglois de Liege, qu'il connoissoit particulierement le Pere Preston, & l'avoit veu tous les jours pendant les Mois d'Avril & de May.

Le Sieur *Gavan* informa les Juges qu'il n'avoit pas davantage de Témoins sur cet Article; Et il leur representa que son affaire étoit differente de celle des autres; Que le Sieur Otes ne l'avoit pas accusé d'avoir assisté à l'Assemblée, mais seulement

ment de l'avoir ſignée ; Que Perſonne n'avoit droit de ſeance à ces ſortes d'Aſſemblées qu'il ne ſoit Jeſuite Profes, ce qu'il n'eſtoit pas alors. Il demanda qu'on entendit un Témoin lequel témoigneroit qu'il eſtoit dans le tems de ladite Aſſemblée à Wolverhampton en Staffordſhire ; Mais on luy dit qu'il eſtoit accuſé d'avoir ſigné les reſolutions qui y avoient eſté priſes, & non d'y avoir eſté preſent ; Il répliqua qu'il ne pouvoit pas les avoir ſignées à Londres, puiſqu'il n'y eſtoit pas, & qu'il offroit de prouver qu'il eſtoit à Wolverhampton le 24 & le 25 d'Avril ; Mais comme le Sieur Otes jura que c'eſtoit au Mois de Juin ou de Juillet qu'il avoit veu la ſignature de *Gavan* aux dittes reſolutions, on conſidera qu'il pouvoit l'avoir ſignée quelque tems apres que l'Aſſemblée avoit été tenüe ; Et qu'ainſy quand il feroit voir qu'il eſtoit à Wolverhampton les 24 & 25 d'Avril, cela ne luy ſerviroit de rien ; Quoyqu'il en ſoit le Témoin comparut, & dépoſa que le Sieur *Gavan* avoit paſſé la plus grande partie de l'eſté chez elle à Wolverhampton en Staffordſhire, qu'il y avoit demeuré pendant tout le Mois de Juin & juſques au 23 de Juillet, qu'il prit un logement plus commode pour luy dans le méme lieu. Ce Témoin dit qu'il n'étoit point ſorty de chez elle tout ce tems la, qu'il avoit demeuré plus long tems chez elle, mais qu'elle ne parloit que de ces deux mois la, parceque c'eſtoit ceux dont il s'agiſſoit, qu'apres eſtre ſorty de ſa Maiſon, elle le voyoit preſque tous les jours, & Elle advoüa eſtre Catholique Romaine.

Marie Poole dépoſa qu'il y avoit ſix ou ſept ans qu'elle connoiſſoit Monſieur *Gavan* ; Qu'elle ſervoit Madame Winford à Wolverhampton, chez qui elle avoit veu le dit *Gavan* il y avoit eu un

an

an au Mois d'Avril, & qu'elle croit qu'il y étoit aussi au Mois de May & de Juin, car elle ne se souvient point qu'il en soit sorty avant le Mois de Juillet.

Madame Winford fut aussi interrogée, si elle ne se souvenoit point de quelques circonstances, lorsque le Sieur *Gavan* estoit sorty de chez elle, à quoy elle répondit que comme elle ne savoit point sur quoy elle seroit examinée, elle ne pouvoit pas rappeller aucune circonstance dans sa memoire : Qu'il alloit souvent chés My Lord Aston ; Qu'elle ne savoit pas combien de tems il y avoit demeuré, mais qu'elle estoit sûre qu'il n'estoit pas venu à Londres car il n'avoit point pris de linge comme il avoit accoustumé de faire, quand il alloit en voyage. Le Sieur Otes dit que *Gavan* avoit pris une Chambre pour entrer en retraite, & que sous ce pretexte la, il pouvoit avoir fait un tour à Londres, sans que personne s'en fut apperçû, veuque dans ce tems la les Moines sont enfermés, & personne ne les voit. Ladite Winford répliqua qu'elle ne savoit point quelle regle ils observoient, mais que si on avoit quelque affaire pressée avec eux, on pouvoit leur parler, qu'elle même avoit parlé à luy depuis qu'il estoit sorty de chez elle, quoy qu'il fut en retraite; Que dans le commancement de Juillet il estoit chez elle, & n'en estoit sorty que le 23. Que pendant qu'il fut chez elle, il ne fut point enfermé, & que lorsqu'il, l'estoit ailleurs, elle ne laissoit pas de parler à luy, si elle avoit quelque chose à luy dire, ou à luy porter, comme du linge, des gans, & autre chose; On luy demanda s'il ne pouvoit pas avoir esté à Londres, & en estre revenu dans le tems qu'elle ne l'avoit pas veu, elle répondit qu'elle ne croioit pas qu'il y fut venu, & que mesmes elle estoit assurée qu'il

n'y

n'y estoit pas venu ; on luy fit remarquer qu'elle avoit dit qu'il pouvoit avoir esté absent cinq ou six jours, sur quoy elle persista à dire qu'elle estoit assurée qu'il n'avoit pas esté à Londres pendant ce tems là.

Le Sieur *Gavan* pressa fort qu'on luy donnast la liberté de parler, & insista sur ce que Otes l'avoit accusé directement d'avoir esté à Londres au mois de Juillet, & avoit deposé qu'il l'avoit rencontré chez Ashby, qui estoit pour lors en ville ; De sorte qu'il falloit qu'il eust esté ici pendant que le dit Ashby y avoit esté, ce qui n'etoit que quinze jours ; pendant lequel tems s'il faisoit voir qu'il avoit esté en Staffordshire, sçavoir depuis le 15 ou 16 Juillet, jusqu'au dernier du même mois, il se justifioit de ce dont il estoit accusé. Otes dit la dessus qu'il ne vouloit pas positivement affirmer si c'estoit vers le milieu de Juillet, ou au commeucement qu'Ashby estoit venu en ville, mais qu'il croioit pourtant que c'estoit vers le quinziéme du mois, & qu'il estoit certain, & se souvenoit tres bien que *Gavan* estoit venu à Londres pendant qu'Ashby y estoit, car il luy avoit dit qu'il vouloit l'aller voir à Wildhouse.

Gavan ayant fait voir par des Tesmoins où il estoit à la fin de Juillet, on le somma de faire voir en quel endroit il étoit au commencement ; sur quoy il dit aux Juges que ses Témoins n'estoient pas ici, & qu'estant Innoçent, il ne pouvoit pas s'imaginer de quoy on l'accuseroit ; Qu'il s'étoit examiné par tous les bouts, & avoit fait reflexion sur tout ce qu'il avoit fait en sa vie, pour voir ce qu'il y avoit de plus plausible, sur quoy on le pust accuser, & ne trouvant rien, sinon qu'on pouvoit dire qu'il se fut trouvé à cette Assemblée du mois d'Avril, il avoit fait venir des Témoins

moins à ses propres despens, pour se justifier, & faire voir en quel endroit il estoit en ce tems là. Il ajousta que s'estant justifié par tous les moyens que la prudence humaine luy avoit peu fournir pour sa décharge, & l'ayant fait principallement pour ce qui regarde le 24 d'Avril, sur lequel tems roule toute la Conspiration, il ne luy restoit plus qu'à se reposer absolument sur l'equité & l'honneur de ses Juges, auxquels il se soumettoit entierement, leur offrant encore de prouver par Témoins qu'il n'estoit point à Londres au Mois d'Aoust, faisant les plus grandes protestations du Monde sur le salut de son Ame qu'il n'y estoit pas, & souhaittant d'estre fait un exemple de Justice à toute la terre, s'il n'estoit pas le plus innocent du Monde.

Apres cela le Sieur *Gavan* offrit à ses Juges de passer par l'Ordeal, pour témoigner son innocence, ce qui s'est pratiqué pendant mille ans dans les cas capitaux, lorsqu'il n'y avoit aucune autre preuve contre l'Accusé, que le serment du Délateur. Mais comme cette coustume n'est plus en usage, & que cette proposition sentoit un peu l'artifice pour en imposer au Peuple, on ne la luy accorda pas.

On produisit encore ici six Témoins en sa faveur.

Le premier de ces Témoins dit l'avoir veu tous les jours de la derniere semaine de Juillet.

Le second croioit l'avoir veu pendant les derniers quinze jours du même Mois en Staffordshire, mais n'en estoit pas bien certain.

Le troisiéme demeure dans la même Ville où estoit *Gavan*, & croit qu'il n'en estoit pas sorty pendant tout le Mois de Juillet, & que pendant la derniere semaine il avoit demeuré chez luy.

Le

Le quatriéme ne pût parler que de la derniere ſemaine de Juillet.

Whitebread offrit de faire voir pour ſa juſtification, que le Sieur Otes ayant manqué dans le témoignage qu'il avoit rendu contre Irlande, n'eſtoit pas probus Teſtis, mais plus toſt improbus, & qu'ainſy il n'eſtoit pas Témoin competent, & qu'on ne devoit plus luy adjouter foy dans un cas, puiſque il eſtoit convaincu de parjure dans un autre, & pria ſes Juges de remarquer qu'il ne dépoſoit pas les mêmes choſes qu'il avoit fait auparavant. On répondit au dit *Whitebread* qu'il n'eſtoit plus queſtion de cela, qu'on ne pouvoit convaincre un homme de Parjure à moins que cela ne fut enregiſtré, & que pour le prouver Parjure, il faloit produire les Regiſtres.

Le Sieur *Harcourt* répreſenta que Bedlow, Prance, Otes & Dugdale eſtoient Gens ruinez & de méchante vie, & ne vivoient que de faux ſerments, que neantmoins c'eſtoit par ces perſonnes la qu'il eſtoit accuſé. Que ſi on rejettoit ſes Témoins parcequ'ils eſtoient Catholiques Romains, cela ſeroit fort rude pour luy; Et que cela ruineroit le commerce avec les Nations étrangeres. Que ce ſeroit en vain qu'ils feroient venir des Témoins, ſi on ne recevoit les Catholiques Romains comme tels.

On dit au Sieur *Harcourt* qu'il ſe trompoit, & que les Catholiques Romains pouvoient eſtre Témoins ſuffiſants, & que meſme dans ce Procés on n'avoit refuſé le témoignage d'aucun. Le dit *Harcourt* dit encore que le Sieur Otes l'avoit une fois accuſé d'avoir compté dans ſa Chambre quatre vingt Livres Sterling pour les quatre Scelerats, & avoit dépoſé une autre fois qu'il les avoit donnés à Wild-houſe, & qu'il avoit des Té-

moins pour cet Article. Que le Sieur Otes déposoit qu'Ireland estoit present lorsqu'il avoit donné cet Argent, & qu'il avoit des Tesmoins qui prouveroient & feroient serment qu'Ireland avoit esté pendant tout le Mois d'Aoust en Staffordshire, & qu'ainsy il n'avoit pû estre present lorsque luy *Harcourt* avoit donné cet Argent. Otes n'a avoir dit telle chose, mais *Harcourt* offrit de le faire voir dans le Procés d'Ireland qui avoit esté imprimé, à quoy le Chef de Justice répondit qu'un Procés imprimé ne pouvoit servir de regisstre en Loy. Le Sieur *Gavan* dit que le dit Otes avoit déposé que le 2 de Septembre il avoit emprunté 20 Shillings du Sieur Ireland, lequel Ireland estoit ce jour la mesme à Boscobel. Le Sieur Otes répondit qu'il n'avoit pas dit precisement quel jour il avoit emprunté le dit Argent d'Ireland, qu'il croyoit pourtant que c'avoit esté le 2 Septembre; *Harcourt* fit venir un nommé Pendrell & sa Femme, & Gifford & sa Femme.

Gifford déposa qu'ayant esté appellé aux dernieres Assises pour prouver qu'il avoit veu le Sieur Ireland en Staffordshire le 24. & le 25 du Mois d'Aoust, qui estoit le jour que le Sieur Otes avoit déposé l'avoir veu à Londres, le dit Otes ne sachant que dire, assûra qu'il avoit emprunté 20 Shillings du dit Ireland dans la Chambre de *Harcourt*, le premier ou le second de Septembre. Le Sieur Otes dit la dessus qu'il avoit parlé selon qu'il s'estoit souvenu. Gifford continuä & dit qu'il avoit veu le dit Ireland encore d'autres jours, mais qu'il y avoit des Gens là presents qui estoient tous les jours avec luy en Staffordshire. Le Sieur Otes dit qu'il n'avoit pas accusé Ireland, d'avoir esté à Wild-house, mais *Harcourt*, & que Coleman l'y avoit rencontré, que

la

la plus grande partie de l'Argent estoit là, &
avoit esté reporté à la Chambre de *Harcourt* où
il avoit esté delivré à celuy qui l'avoit porté à
Windsor; Que Coleman estoit sorty auparavant,
& avoit laissé une Guinée pour le Messager. Le
Sieur Otes ajouta que *Fenwick* avoit pris congé
d'Ireland entre le 8 & le douze d'Aoust, comme
s'il eust dû partir pour aller à Saint Omer; Mais
qu'il ne savoit pas s'ils s'estoient veus du depuis,
& quels entretiens ils avoient eus de la Conspiration. On luy demanda si *Fenwick* avoit eu
quelque conversation avec Ireland au Mois
d'Aoust au sujet de la Conspiration, à quoy il
répondit qu'ouy.

Madame Southcot fut appellée avec son Fils
& sa Fille, la Dame Southcot affirma avoir veu
tous les jours le Sieur Ireland depuis le 5 Aoust
jusqu'au seiziéme, & qu'elle estoit tres assurée de
ce qu'elle disoit.

Le Chevalier Southcot fut aussi interrogé, &
déposa qu'il connoissoit Ireland de veuë, & qu'il
avoit voyagé avec luy depuis le 5 Aoust jusqu'au
9, & l'avoit veu plusieurs jours du depuis, du
moins douze jours.

On interrogea ensuite le Sieur Everard Southcot, qui dit qu'il avoit esté avec Ireland depuis
le 4 jusqu'au 16 d'Aoust; Mais qu'il n'avoit pas
assisté à son Procés.

La Demoiselle Harwell déposa qu'elle avoit
veu Ireland le 17 chez elle à Wolverhampton,
& qu'il y avoit couché tous les soirs jusqu'au
20.

Mademoiselle Harwell sa Fille dit la méme
chose, excepté que la veille de la Saint Barthelemy il estoit allé à Lichfeild, & ne l'avoit pas
veu ce jour là, mais qu'il estoit revenu.

Le Sieur Gavan offrit de produire un Témoin

 pour

pour la mesme chose ; lequel estoit Prisonnier à Newgate ; Il demanda si une personne accusée du même crime, mais qui n'en est pas encore convaincuë, pouvoit servir de Témoin, à quoy on luy répondit qu'estant accusé du même crime, son témoignage ne pouvoit pas servir. Elizabet Keeling attesta qu'elle avoit veu le Sieur Ireland à Wolverhampton depuis le 17 jusqu'au 19 Aoust, qu'elle alla à la campagne, d'où elle revint le Jeudy suivant, l'y trouva encore, & le vid jusqu'au 26.

Le Sieur Pendrel déposa qu'il avoit veu le Sieur Ireland à Boscobel le 2 & 3 de Septembre ; Qu'il le savoit par le Livre de sa Femme où elle écrivoit les repas qu'il prenoit, car il mangeoit chés luy ; Que le Déposant tenoit l'hostellerie du chesne Royal ; Qu'il savoit que c'estoit luy, parcequ'il se faisoit appeller Ireland, & que d'autres Gens l'appelloient aussi par ce nom la ; Mais qu'il ne l'avoit pas veu au Mois d'Aoust.

Madame Pendrel déposa qu'elle connoissoit le Sieur Ireland, qu'elle l'avoit veu à Boscobel au Mois d'Aoust ou de Septembre, & qu'elle ne l'avoit jamais veu avant ce tems la, qu'elle savoit que c'estoit le mesme qui avoit esté pendu, parcequ'elle estoit en Ville, lorsqu'il fut executé. Madame Gifford fut interrogée ensuite, & déposa qu'elle avoit veu le Sieur Ireland à Wolverhampton depuis le 17 Aoust jusqu'au 26, & qu'elle l'avoit veu aussi le 2, le 7, le 10, & le 11 Septembre, que son frere qui l'avoit veu executer luy avoit dit que c'estoit le mesme homme ; Que le Sieur Gifford qui estoit pour lors à la Cour, dit qu'il l'avoit veu en Staffordshire, & l'avoit veu mourir. On interrogea ensuite une autre Madame Gifford, laquelle informa qu'elle avoit veu le dit Ireland à la foire de Panerass en Staffordshire,

fordshire, qu'elle ne l'avoit pas veu mourir, mais que sa soeur le luy avoit monstré à une fenestre, lorsqu'il estoit passé pour alle au suplice, qu'elle estoit aux Assises lorsqu'on luy fit son Procés & vid que c'estoit le mesme homme. Un nommé Beadle dit qu'il avoit veu Ireland le 2. Septembre à un lieu appellé Millage en Staffordshire, qu'on luy avoit dit que c'estoit Ireland le Jesuite, qu'il ne l'avoit jamais veu auparavant; & suppose seulement que c'est celuy qui a esté éxecuté. Beadle avoua estre Catholique Romain.

Le Sieur *Turner* representa aux Juges qu'il estoit accusé d'avoir esté present à une Conference au Mois de Septembre à Tixal, où il n'avoit pas esté depuis quatre ans; Il demanda qui l'y avoit veu, on luy dit qu'il n'y avoit que le Sieur Dugdale qui le déposoit.

Le Sieur *Fennwick* produisit le Capitaine Hill contre Bedlow; & offrit de prouver par le Clerc du Chevalier Butler, qu'il avoit trompé un Fourbisseur d'une épée d'Argent; On appella le Clerc qui ne se trouvant point, on ne passa pas plus avant. Le Sieur *Fennwick* luy reprocha d'avoir fait plusieurs Fourberies, & comme on luy eut dit qu'il avoit eu sa Grace pour tout cela, le Prisonnier repliqua que sa Grace ne pouvoit pas rendre son Témoignage suffisant, & offrit mesme de prouver quelque chose contre luy depuis qu'il avoit obtenu sa Grace.

Le Sieur *Whitebread* accusa le Sieur Bedlow de contradiction; en voulant déposer contre luy dans ce Procés icy, contre la Déclaration qu'il avoit faite à l'autre Procés, qu'il n'avoit rien à dire contre luy. On luy répondit qu'il avoit eu des raisons d'en user ainsy; Mais il repliqua qu'il n'en estoit fait aucune mention dans ce

 Procés

Procés là; Et qu'il avoit fait un faux serment, en ne Déposant pas tout ce qu'il savoit, & qu'ainsy il estoit Parjure. On remit aux douze Juges la consideration de cette objection, & on continüa l'interrogatoire du Capitaine Hill, qui dit seulement en quel estat le Sieur Bedlow estoit à la prison du Maréchal; mais on considera que cela ne regardoit en aucune maniere le fait dont il estoit question.

Le Procureur General du Roy ayant fait une récapitulation de tout ce qui s'estoit passé, & exposé aux douze Juges les Depositions des uns & des autres; On fit venir ceux qui déposoient pour le Roy contre les Prisonniers.

Sara Paine dit que passant dans la ruë, qu'on appelle Russel-street, elle avoit veu le Sieur Ireland seul à sa porte; Qu'elle le reconnût dabord, le vit au visage, & le salua; Que c'estoit environ huit jours apres que le Roy fut party pour Windsor, où le Roy estoit allé environ le 12 ou 13 d'Aoust, & ainsy elle l'avoit veu environ le 20; Qu'elle connoissoit le Sieur Ireland parcequ'elle avoit demeuré chez Groves, où il venoit souvent, & qu'elle luy avoit porté plusieurs fois des Lettres. Guillaume Walker ayant fait serment déposa qu'il y avoit long tems qu'il connoissoit Titus Otes; Mais qu'il avoit esté plus de cinq ans sans le voir, sinon il y a deux ans qu'il l'avoit rencontré au Marché neuf; Et au Mois de Mars 78, ou au commancement d'Avril qu'il l'avoit veu vestu d'une Casaque de Serge grise, & un chapeau gris, que dabord il ne l'avoit pas reconnû, mais qu'y ayant fait reflexion lorsqu'il avoit esté couché, il luy estoit revenu en memoire que c'étoit le dit Otes.

Qu'il estoit allé le lendemain matin dans un lieu, où il l'avoit veu un an auparavant, & que

s'enquerant

s'enquerant de luy, la Femme dit, le Maistre luy avoit dit, que le dit Otes étoit un homme perdu, qu'il s'estoit fait Catholique Romain, & qu'elle ne sçavoit pas où il estoit. Le Déposant dit à cette Femme qu'il l'avoit veu le jour auparavant au bout de la rue Saint Martin, auprés de l'Hostel de Leicester. Il déposa que cecy s'estoit passé environ la fin de Mars, ou le commencement d'Avril, qu'il n'avoit veu le Sieur Otes que là, & qu'il avoit semblé avoir peur. Qu'il l'avoit veu un an auparavant dans son habit ordinaire, & seulement cette fois là depuis cinq ans. La Cour remarqua que cela contredisoit tous les Témoins de Saint Omer, qui avoient déposé l'avoir veu de de là la Mer au Mois de Mars d'Avril, & de May.

Sara Ives confirma la déposition du Sieur Walker, dit qu'il estoit effectivement venu à sa boutique, & luy avoit dit (ce qu'il venoit de déposer) il y avoit eu au Mois d'Avril un an, & qu'elle croioit que c'estoit environ la my Avril.

Madame Meyo informa que huit jours avant la Pentecoste au Mois de May, un serviteur du Chevalier Baker luy avoit monstré le Sieur Otes, & luy avoit dit qu'il avoit changé sa casaque noire pour une blanche, que le dit Otes estoit dans la Cour, & qu'elle étoit dans la cuisine; Qu'elle avoit demandé qui il estoit, & qu'on luy avoit répondu qu'il avoit esté Ministre, & qu'il s'estoit fait Quaker, ou Catholique; Qu'elle avoit repliqué qu'il n'estoit pas Quaker car il portoit une Perruque; Que ce serviteur avoit là dessus raillé le dit Otes, & qu'elle l'avoit grondé, luy disant qu'il estoit amy du Chevalier Baker. Que le dit Otes estoit revenu huit jours aprés avec un autre, & s'étoit promené dans le Jardin, qu'il paroissoit mécontent parceque les

Dames.

Dames de la Maison ne luy faisoient pas trop bon visage, ayans appris qu'il estoit Jesuite, acause de quoy il n'étoit pas si consideré dans la Famille qu'auparavant : Que le mesme serviteur du Chevalier Barker luy avoit demandé s'il n'avoit pas la mine d'un Jesuite. Que la Déposante ayant ouy dire qu'il estoit venu en Angleterre pour découvrir la Conspiration, elle l'estoit allé voir, & que s'estant plaint à elle de la mauvaise réception qu'on luy avoit faite chés le Sieur Barker, Elle luy avoit dit qu'il ne s'en devoit pas estonner, puisqu'ils croyoient qu'il estoit Jesuite, & que cette Famille ne les aymoit point : Elle offrit encore de faire serment que le Sieur Otes la present estoit le mesme homme qu'elle avoit veu alors, & dont elle parloit. Philippe Page déposa qu'il y avoit quatre ou cinq ans qu'il connoissoit le Sieur Otes ; Qu'il l'avoit veu chés le Sieur Barker au commencement du Mois de May 1678, & avoit parlé à luy.

Qu'il avoit une Casaque grise, estoit entré dans la Maison, & en estoit resorty incontinent aprés avoir demandé le Chevalier Barker ; Qu'il se souvenoit fort bien du tems, le Sieur Barker ayant alors un Patient à sa Maison d'Islington malade de la Fievre ; Qu'il avoit parlé audit Otes, à telles enseignes qu'il avoit un vieux chapeau noir, & des souliers de marequin.

Le Chevalier Barker déposa qu'environ le tems cy dessus specifié on luy avoit dit à son retour de la Campague, que le Sieur Otes avoit esté chez luy déguisé, comme s'il avoit esté Quaker ou Papiste ; Qu'on luy avoit dit qu'il y estoit allé de deux manieres une fois avec des cheveux courts, & l'autre avec une Perruque longue ; Que son Cocher qui estoit present luy en avoit parlé le premier ; Que dans ce tems la il estoit

tombé

tombé malade; & le Sieur Otes estoit sorty; mais estoit venu du depuis pour demander le Docteur Tongue environ la fin de Juin, ou le commancement de Juillet. Qu'il l'avoit connû dés son enfance, & l'avoit veu l'Esté dernier, mais pas auparavant le mois de Juin; Qu'il estoit tres assûré de l'avoir veu en ce tems la, & que ses Serviteurs luy avoient dit l'avoir veu au mois de May, avant le Pentecoste.

Un nommé Buttler informa la Cour qu'il avoit connû le Sieur Otes depuis trois ans, & l'avoit veu chez son Maistre en Barbican, il y eut au commencement du Mois de May dernier un an; Qu'il nettoyoit le carosse du Chevallier Barker, dont il estoit le Cocher, & que ledit Otes estant venû demander le Docteur Tongue, il luy avoit dit qu'il n'etoit pas au logis; Qu'il parut estre mal satisfait, & estoit entré dans la maison, mais en estoit resorty incontinent aprés, & s'en estoit allé. Qu'il estoit vestu de gris blanc comme un Berger, avec des cheveux qui ne luy venoient que jusqu'aux oreilles; Que neanmoins il l'avoit reconnû d'abord qu'il l'avoit veu; Qu' environ six semains apres le Déposant lavoit veu avec un grand justaucorps noir, & une perruque, & l'avoit aussi tost dit à son Maistre. Le Sieur Smith dèposa que le Sieur Otes avoit esté son Ecollier lorsquil estoit Soumaistre de l'Ecolle, qu'on appelle des il Marchands Taleurs; Qu'au Mois de May 1678. ledit Otes avoit disné chez luy à Islington, qu'il estoit certain de cela, & qu'ils avoient demuré trois ou quatre heures emsemble apres le disner; Qu'il avoit un petit habit d'esté & des rubans verts sur son épaule; Qu'ils s'étoient entretenus de ses voyages, & n'avoient point parlé des affaires du tems; Qu'il savoit que le Sieur Otes avoit changé de Religion, & ne l'avoit

pas

pas veu de deux mois aprés cela. Un nommé Clay dit que la premiere connoiſſance qu'il avoit euë avec le Sieur Otes, avoit eſté il y eut au Mois d'Avril un an, chés le Sieur Charles Howard qui demeuroit à l'Hoſtel d'Arundel; Qu'il l'avoit rencontré la par haſard en allant voir le dit Sieur Howard qui eſtoit de ſa connoiſſance, & ſon amy; Qu'il l'y avoit veu une ſeconde fois au mois de May, mais ne pouvoit pas dire le jour, ny s'il l'avoit veu depuis ce tems la ou non. Le Sieur Otes dit aux Juges que le dit Clay qui venoit d'eſtre interrogé eſtoit Preſtre, ce qu'on ne voulut pas luy demander, mais ſeulement s'il eſtoit Catholique Romain, à quoy il répondit qu'ouy. Le Sieur *Whitebread* inſiſta ſur ce qu'ayant preſsé le Sieur Otes au procés precédent, de nommer quelqu'un qu'il euſt veu ici, au mois d'Avril 1678, il n'avoit jamais pû nommer perſonne; Non plus qu'aux Commiſſaires du Parlement, qui l'avoient requis de la même choſe. Qu'il avoit dit qu'il logeoit en chachette chez Groves, & que luy *Whitebread* pouvoit prouver le contraire, le Sieur Otes n'y ayant jamais demeuré de ſa vie; Qu'il avoit poſitivement affirmé n'avoir demeuré à Londres que ſix jours, & n'avoir veu que peu monde. Que le Sieur Barker venoit de de dépoſer qu'il avoit veu ici le Sieur Otes ſur la fin de Mars, ou au milieu du Mois d'Avril; Et que le Sieur Otes avoit declaré luy meſme qu'il avoit paſsé la mer avec Hilſly le 24 d'Avril; Que s'il avoit debarqué en Angleterre le 17 d'Avril comme on avoit dit, & qu'il y euſt demeuré une partie du Mois de May, cela ne s'accordoit pas avec ce qu'il avoit dit, qu'il n'etoit demeuré que ſix jours en Angleterre; On répondit à *Whitebread* qu'aucun des Témoins n'avoit poſitivement fait mention d'aucun jour; de ſorte qu' Otes pouvoit

voit avoir esté veu ici sur la fin d'Avril, ou au commencement de May, & son témoignage estre valable.

Le Sieur *Gavan* répresenta aux Juges que les Témoins qui avoient deposé contre luy & les autres Prisonniers, en faveur du Sieur Otes, n'avoient fait mention que d'un ou de deux jours, que l'un avoit dit qu'il avoit disné avec luy, & un autre qu'il l'avoit veu déguisé; Que dans ce témoignage même il y avoit une contradiction manifeste, d'autant qu'il estoit impossible qu'estant venu avec Hillsey, comme il soûtenoit, il pût estre ici au mois de May, tout cela se devant estre passé en six jours, le Sieur Otes, ayant déposé auparavant, qu'il n'estoit demeuré ici que ce tems la. Il pria encore les Juges de considerer la disproportion du nombre des Témoins; Qu'il y en avoit eu 16 pour les Prisonniers, & qui estoient tous les jours avec luy; Que quand mesmes on accorderoit qu'un moindre nombre de Témoins pour le Roy, seroit plus considerable qu'un plus grand pour les Prisonniers; L'exception qu'on pouroit faire sur son Témoignage touchant le Recteur de Liege, le Pere Warner & le Pere Preston demeureroit tousiours indecise; Que supposé qu'il y eust quelque méprise sur cequ'on disoit qu'il avoit esté à St Omer en tel tems, il avoit encore six Témoins qui déposoient qu'il avoit fait un faux serment. Il représenta aussi qu'on ne devoit condamner personne que sur le témoignage de deux Témoins suffisants. Qu' enfin on avoit suffisamment prouvé par plus de 16 Témoins tous de la Province de Stafford que le Sieur Ireland avoit esté hors de Londres depuis le 3 Aoust, jusqu'au 14 Septembre; Et que l'on n'avoit pas encore repondu à ces deux Articles; Que le Sieur Otes disoit qu'il avoit

avoit esté ici avec luy le 12 d'Aoust, & que tous ces Témoins deposoient unanimement qu'il etoit dans la Province de Stafford; Que quant à la Servante elle avoit seulement dit qu'elle l'avoit veu, sans luy parler. Qu'il se soûmettoit à la Justice de la Cour, & en appelloit à l'honneur, & à la conscience des Juges si on devoit aiouter foy à un Temoin, quand mesmes il n'auroit esté trouvé Menteur, que dans un seul article. Que le Chevalier Southcott & touse sa famille déposoient qu' Ireland avoit esté à la campagne depuis le 5 d'Aoust jusqu'au 19, qui estoit justement le tems que la Servante avoit dit l'avoir veu à Londres; Que sept ou huit de ces Témoins de Staffordshire disoient l'avoir veu depuis le premier jour d'Aoust jusqu'au dernier. Que quant à ce qui avoit esté dit qu'il avoit esté ici luy même au mois de Juillet, & que les Témoins qu'il avoit fait ouir pour luy, ne parloient positivement que de la derniere Semaine, il pria la Cour de se souvenir, qu'ils avoient dit qu'ils croyoient plus fermement qu'il avoit esté à Wolverhampton pendant les autres semaines, que le contraire, mais qu'estant en retraite pendant les derniers huit jours ils y avoient pris garde de plus prés. Il fit souvenir les Juges de ce qui avoit esté deposé par ledit Otes, assavoir qu' Ashby estoit venu à Londres environ le 15 Juillet & y avoit demeuré 15 jours, & que luy *Gavan* estoit aussi venû à Londres pendant ce tems la, & luy avoit dit telles & telles choses; Qu'il le prioit de dire où ce discours s'estoit passé. Que pour ce qui éstoit de la grande Assembleé, on n'avoit point prouvé qu'il y eust assisté, & qu'il n'en estoit pas capable, n'estant pas d'age Suffisant, ny Jesuite profez; Que le Sieur *Harcourt* & les autres Prisonniers qui estoient presents à la

ditte

ditte Aſſemblée au mois de Juillet, & qu'il avoit produit des Témoins qui avoient déposé qu'il avoit eſté en Staffordſhire juſqu'au 14, & la derniere ſemaine de ce mois, & qu'ainſy il n'avoit pû ſigner les dittes reſolutions pendant ce tems la. Il demanda apres au Chef de Juſtice, ſi eſtant accuſé par un Témoin d'un fait paſſé à Londres & par un autre, d'un autre fait paſſé en Staffordſhire, ces deux Témoins pouvoient eſtre bons en Loy contre luy; On luy répondit que cela avoit eſté decidé dans l'affaire du Chevalier Henry Vane, où divers Témoins avoient deposé pluſieurs faits paſſés en divers pais, qui neantmoins avoient eſté cenſés actes de la même Trahiſon: Sur quoy il dit qu'un Juriſconſulte nommé Rols n'eſtoit pas de ce ſentiment. Le Sieur *Gavan* plaida en ſecond lieu, que ſuppoſé qu'il y euſt 2 Témoins contre luy ils devoient eſtre croyables, & leur témoignage manifeſte, & ſans reproche; Que dans le cas dont il s'agiſſoit, il n'y avoit ny l'un ny l'autre, & qu'ainſy on ne le pouvoit condamner ſur de tels témoignages. On luy répondit la deſſus que les Temoins qui avoient deposé contre luy, eſtoient ſuffiſants & ſelon la Loy, d'autant qu'ils n'eſtoient convaincus d'aucus crimes qui peuſſent annuler leur témoignages; Et que quant à la credibilité on en laiſſoit le jugement aux Jurés; Il s'adreſſa donc à Eux & leur dit qu'ils devoient le juger à vie ou à mort, & qu'il proteſtoit qu'il eſtoit auſſi innocent que l'Enfant qui n'eſtoit pas encore né, Qu'il n'avoit point point aſſiſté à l'Aſſemblée du mois d'Avril, n'eſtant pas en âge de cela. Que des Témoins pour étre croyables, devoient eſtre d'une vie ſans reproche, & que leur témoignage devoit eſtre veritable dans toutes ſes circonſtances; Que le Sieur Otes avoit eſté chaſſé de St

Omer pour sa mauvaise vie, qu'il avoit esté prouvé faussaire dans le témoignage qu'il avoit rendu touchant les Peres Warner, Preston, & Ireland, Que bien qu'on ne l'eust pas convaincu de fausseté, on le pouvoit faire, & qu'ainsy ils avoient assez de sujet de ne pas recevoir son témoignage: Et qu'il les prioit de considerer que dans l'affaire de Sieur Ireland entre le 8 & le 12 d'Aoust, il y avoit un nombre de preuves qu'il estoit en Staffordshire, contre une seule femme qui disoit l'avoir veu en ville, seize Témoins qui estoient tous les jours avec luy à la Campagne, ayans déposé le contraire; Il fit aussi mention des Témoins de Saint Omer, qui estoient seize contre trois ou quatre; La contradiction qu'il y avoit touchant ceque Otes disoit estre venu en Angleterre avec Hilsley, & qu'il n'y estoit demeuré que six jours, avec ce que ses Témoins disoient l'avoir veu à St. Omer au Mois d'Avril & de May. Que pour le Sieur Dugdale il y avoit veritablement cinq ou six ans qu'il le connoissoit, & s'estoit entretenu plusieurs fois avec luy, mais que sur sa Damnation il n'y avoit jamais eu de trahison dans leurs conversations; Qu'il estoit venu découvrir la Conspiration apres avoir perdu trois cent livres sterling de l'argent de My Lord Aston son Maistre. Que luy *Gavan* avoit esté Prisonnier pendant vingt semaines sans aucun moyen de pouvoir chercher, ou envoyer querir des Témoins; Il conclud enfin en protestant de son innocence, & priant Dieu de benir le Roy & ses Juges.

Le Sieur *Whitebread* fit souvenir la Cour d'une excellente remarque que My Lord Chef de Justice avoit faitte sur cette dangereuse Lettre que le Sieur Dugdale pretendoit qu'il eust écrite au Sieur Ewers, & qu'il avoit interceptée, qu'il eust fallu

fallu estre fol pour envoyer une telle Lettre par la poste ordinaire, & pria les douze Juges d'en considerer l'improbabilité.

Le Sieur *Fennwick* pria tous les Juges de considerer tant leurs Témoins que ceux qui avoient déposé contre Eux; Que les uns deposoient avoir journellement veu, & conversé avec le Sieur Otes, & que les autres disoient seulement l'avoir veu un tel, ou un tel jour & quelques uns mesmes disoient qu'il estoit deguisé. Qu'il n'y avoit pas d'apparance que tant de jeunes Gens si biens élevés fussent venus ici exprés pour faire de faux serments, & se parjurer, pour contredire des gens de rien, qu'on pouvoit avoir attirés sous l'esperance de faire leur fortune. Que cequ'il avoit déposé estre venu avec les Peres Warner, Williams & Preston n'estoit pas moins faux; Que quand mesmes les preuves de costé & d'autre seroient egalles, il ne prouvoit rien contre *Whitebread*, *Turner* & luy; Qu'il pretendoit seulement avoir veu telles & telles Lettres de *Whitebread*, que si cela estoit vray, ils méritoient tous d'estre pendus non seulement pour leurs Crimes, mais aussi pour leurs impertinentes folies d'avoir confié des choses de la derniere consequence à un homme pour qui ils n'avoient nulle estime, & qui avoit esté chassé de leur College. Que pour ce qui estoit des Lettres & des Commissions dont il parloit, il y avoit sujet de s'étonner que depuis prés d'un an que l'on avoit découvert cette prétenduë Conspiration, & parmy des milliers de Lettres qui avoient esté saisies, on n'eust peu faire paroistre aucune Commission, ny aucune Lettre où il fut fait mention de la moindre de toutes ces choses; Qu'on n'avoit point veu qu'aucun argent eust esté payé, ou qu'il y eust eu aucun ordre pour cela; Que de tous les papiers que le Sieur

Otes disoit avoir esté signés, qui estoient en si grand nombre, d'une Conference à l'autre c'estoit une chose surprenante qu'on ne pût en produire la moindre chose pour confirmer ses depositions. Il finit par ces mots qu'on ne produisoit que des parolles, & des serments, qu'il se soûmettoit neanmoins à l'equité de ses Juges.

Le Sieur *Whitebread* representa aux Juges qu'il n'avoit gueres la mine d'un querelleux ou d'un batteur de Gens, & qu'il les prioit de considerer s'il estoit vray semblable qu'il eust osé frapper un homme à qui il auroit confié un secret si dangereux, & de si grande consequence. Que ce seroit enfin quelque chose de fort étrange que tant de personnes de qualité, tant de Gens d'honneur & de reputation eussent esté engagés dans cette Conspiration, sans que jamais on en eust pû découvrir aucunes marques, qu'il se remittoit entre les mains de Dieu & de ses Juges & les prioit de considerer si telle chose estoit probable.

Le Sieur *Harcourt* dit aux Juges qu'il estoit parvenu jusqu'à l'âge de 70 ans, sans jamais avoir paru devant aucun Magistrat, & que c'estoit là la premiere fois de sa vie qu'il avoit esté accusé d'aucun Crime; Mais que comme on ne pouvoit prouver une negative & qu'il n'y avoit aucun témoignage raisonable contre eux, il esperoit que leur innoncence trouveroit des Protecteurs pour la deffendre.

Le Sieur *Fennwick* voulut faire quelques reflexions sur la vie & les moeurs des Témoins qui avoient déposé contre Eux; Mais comme on luy dit que cela estoit inutile a moins qu'il ne produisist des preuves, il se teut.

On demanda au Sieur *Turner* s'il avoit quelque chose à dire; Il répondit qu'il voudroit bien

bien sçavoir, s'il estoit raisonable que les Sieurs Bedlow & Otes fussent admis commé Témoins suffisants; Et si des Gens qui avoient mené une vie si scandaleuse, que d'étre privés de la communion, devoient étre reçeus à prester serment; Puisque selon la pratique de l'Eglise Anglicane, celuy la qui donne publiquement du scandale, ne doit point estre admis à ce sacrament. Il offrit de prouver ce qu'il avoit avancé contre Otes par un nommé Hastings qui ayant esté appellé & n'ayant pas comparu, le Seigneur Chef de Justice proceda à la récapitulation des Interrogatoires, ce qu'il fit si éloquemment, & si clairement qu'il estoit impossible d'y rien ajouter. Ensuite de quoy les douze Juges se retirerent pour opiner; Ils revinrent un quart d'heure apres, & celuy qui portoit la parolle prononça que les Prisonniers estoient coupables des Crimes de leze Majesté dont ils estoient accusez; Le Greffier fit quelque discours la dessus qu'il adressa aux douze Juges, aprés quoy on remena les Criminels en Prison & la Cour se leva pour ne revenir que le lendemain matin.

PROCES
DE
Richard Langhorn Advocat.



RICHARD LANGHORN Advocat comparut aux Assises tenuës à Old-Baily, le 14 de Juin 1679, pour y estre procedé contre luy pour les Crimes de leze Majesté dont il estoit accusé, à savoir d'avoir conspiré la mort du Roy, & la ruine de la Religion Protestante, & du Gouvernement étably. On luy demanda s'il estoit coupable de ces Crimes? Il répondit que Non. Les Jurés, ou les douze Juges presterent le serment accoustumé, Apres quoy le Procureur General du Roy ayant deduit les Charges & Accusations, la Cour commença à travailler au Proces par quelques Interrogatoires sur le dessein de la Conspiration en general.

Les

Les Sieurs Dugdale & Prance comparurent les premiers & presterent le serment accoustumé; Le premier commença par la Conspiration qui avoit esté tramée contre la vie du Roy; Il déclara qu'il avoit luy mesmé esté present à plusieurs conferences qui avoient esté tenuës pour consulter sur les moyens d'assassiner sa Majesté, de renverser le Gouvernement, & d'introduire le Papisme. Que s'étant trouvé à la plus part de leurs Assemblées, il les avoit souvent entendu se servir de semblables expressions, & avoit esté tempté par les grandes recompences dont ils le flattoient, d'entrer dans cette entreprise, & de tuer sa Majesté. Que ceux qui luy en avoient fait la proposition estoient tous Jesuites, à sçavoir Ewers, Gavan, Leveson & Vavasour. Qu'ils devoient avoir une Armée toute preste, dans le tems qu'ils assassineroient le Roy; Mais non auparavant, bienque dabord ils en eussent eu le dessein; Qu'ils avoient eu quelque tems la pensée de commençer par un Massacre, & de ruiner ensuite avec leurs Troupes, ceux qui échaperoient du Massacre. Mais le Déposant dit qu'il n'avoit jamais ouy dire, quelles Forces ils avoient resolu d'avoir sur pied; Que ces Conferences s'estoient tenuës à Tixal, à Boscobel, chés My Lord Astons, & chez le Sieur Gerard, dans la Province de Stafford. Que les Protestants devoient estre premierement sacrifiés. Que quant à la mort du Chevalier Edmebury Godfrey, Harcourt avoit écrit une Lettre à Ewers qui commençoit par ces mots, *Ce soir on s'est deffait du Chevalier Godfrey*; Que le Déposant avoit dit au Sieur Ewers qu'il vouloit qu'on le pendit, si cela ne gastoit toute l'entreprise; Que le dit Ewers luy avoit répondu que le Sieur Godfrey estoit un grand persecuteur des batteurs de pavé,

&

& des Gens de mauvaiſe vie, & qu'on croiroit que quelqu'un de ces Gens la, l'auroit aſſaſſiné pour ſe vanger de luy. Cette Lettre de Harcourt fut reçeuë à la campagne le Lundy, & eſtoit dattée du Samedy d'auparavant, qui eſtoit le jour que le dit Godfrey avoit eſté tué.

Le Sieur Prance déposa que My Lord Arundel de Warder & My Lord Powis avoient engagé un nommé Meſſenger à aſſaſſiner le Roy, & qu'on luy avoit promis une grande récompence pour cela, ainſy que le Sommellier d'un de ces Seigneurs luy avoit dit. Que le Dépoſant ayant rencontré le dit Meſſenger luy avoit demandé pourquoy il avoit entrepris une telle choſe? & qu'il luy avoit répondu qu'il n'y penſoit plus. Que Fennwick, Ireland & Groves eſtans enſemble, ils avoient dit au Dépoſant qu'on leveroit une Armée de 50000 hommes, apres la mort du Roy; Que cette Armée devoit eſtre employée à établir la Religion Romaine, & à deſtruire & maſſacrer tous les Proteſtants; Et que les My Lords Arundel & Powis la devoient commander. Que le Sieur Harcourt luy avoit dit par deux fois dans ſa Chambre dans la rue du Duc, qu'il y avoit pluſieurs perſonnes employées pour aſſaſſiner le Roy; Qu'un nommé Thompſon eſtoit preſent lorſqu'il le luy avoit dit. Que Fennwick luy avoit dit que le Sieur *Langhorn* eſtoit fort avant engagé dans toutes ces affaires la. Voila ce que Prance déposa.

On fit enſuite preſter le ferment au Sieur Otes & voicy ce qu'il dépoſa; Qu'à ſon retour d'Eſpagne en Angleterre au Mois de Novembre 1677, il avoit apporté des Lettres au Sieur *Langhorn* de ſes deux Fils qui eſtoient dans des Colleges Anglois de ce Païs la, l'un à Madrid, & l'autre à Valladolid; Qu'il luy avoit rendu les dittes Lettres

tres un jour ou deux aprés son arrivée, dans sa Chambre au Temple ; Qu'il avoit fait beaucoup de civilité au Déposant. Qu'il avoit témoigné beaucoup de joye lorsqu'il luy avoit dit qu'il croyoit que ses Fils se feroient Jesuites, & qu'il luy avoit dit que les affaires changeroient bien tost de face en Angleterre, & que s'ils devenoient honnestes Gens, ils pouroient en peu de tems y avoir de grands benefices. Que le Déposant avoit encore esté voir une fois le Sieur *Langborn* avant son départ pour Saint Omer, qui fut au Mois de Novembre, selon le Vieux Stile, & de Decembre selon le nouveau, & qu'il l'avoit chargé d'un Pacque de Lettres. Qu'il y avoit une Lettre dans ce Pacquet par laquelle il remercioit les Jesuites de Saint Omer de la civilité qu'ils avoient témoignée à ses Fils dans leur Voyage d'Espagne, & leur promettoit par la même Lettre de leur payer 20 Livres Sterling qu'ils avoient fourny à ses Fils pour le dit Voyage. Cette Lettre estoit signée *Richard Langhorn*, & il y faisoit aussi mention d'une Lettre qu'il avoit écrite au Pere la Chaise touchant leurs affaires. Le Déposant ne vid point la Lettre au Pere la Chaise, mais seulement celle qui en faisoit mention ; Il mandoit aussi audit Pere la Chaise que le Sieur Coleman luy ayant écrit amplement, il ne trouvoit pas à propos d'importuner alors sa Reverence d'un long discours. Que le Déposant se souvient encore d'une autre Lettre, au Mois de Mars ou d'Avril, (il ne se souvient pas bien lequel de ces deux Mois) par laquelle le Sieur *Langborn* parmy plusieurs méchantes expressions, faisoit paroistre un grand zele pour les desseins des Catholiques, & disoit que le Parlement commençoit à se refroidir pour la Religion Protestante, & que c'estoit presentement

le

le tems de donner le coup: Et que cette Lettre estoit trop longue pour en dire toutes les particularitez. Le Sieur Otes repeta encore à la Cour ce qui s'estoit passé à l'Assemblée du Mois d'Avril. Que luy même & plusieurs autres étoient venus de Saint Omer pour y assister, & que le Sieur *Langhorn* n'y estoit pas; Mais que le Provincial avoit donné ordre au Déposant de rendre compte de tems en tems audit *Langhorn* de ce qui se passoit à ladite Assemblée; Et que sur le raport que le Déposant luy avoit fait de ce qui se passoit, il avoit levé les mains, & les yeux au ciel pour prier Dieu de les benir & les assister. Le Déposant avoit rendu compte audit Sieur *Langhorn* que Cary devoit estre envoyé Procureur à Rome; Qu'ils avoient resolu la mort du Roy; Que Pickering & Groves estoient chargés d'attenter à sa vie; Qu'on devoit donner 1500 Livres Sterling à Grove pour récompence, & 30000 Messes à Pickering; Que tous ceux de l'Assemblée avoient signé ce resultat, & qu'il luy en avoit rendu compte un jour ou deux apres qu'ils l'eurent signé.

Le Sieur Otes assûra qu'il y avoit pour lors plusieurs parchemins sur la table du Cabinet du Sieur *Langhorn*; Qu'il avoit trouvé que c'estoient des Commissions pour My Lord Arundel de Wardour pour estre Chancellier d'Angleterre, pour My Lord Powis, pour estre Grand Tresorier, My Lord Bellasis General d'Armée, My Lord Petre Lieutenant General, & une pour Coleman pour estre Secretaire d'Estat, & une autre pour le Sieur *Langhorn* pour estre Intendant de l'Armée. Ces Commissions estoient authorisées d'un Bref du Pape lequel estoit addressé au General de la Societé, & estoient seellées de la Croix des Jesuites, & signées Jean Paul d'Oliva. On demanda

manda au Déposant si les dittes Commissions étoient déployées; Il répondit qu'elles estoient sur le coin d'une Armoire ployées; Et qu'un nommé le Pere Anderton luy ayant dit que ces Patentes, comme il les appelloit, estoient venuës, il en avoit parlé au Sieur *Langhorn*, auquel ayant demandé de les voir, il les luy avoit monstrées; Qu'il se souvenoit d'une pour un des Fils de My Lord Arundel, & d'une autre pour My Lord Stafford pour quelque charge dans l'Armée; Que le Prisonnier avoit dit au Déposant qu'il y en pouvoit avoir 50 tant pour les Officiers subalternes, que pour les autres; mais qu'il n'en avoit veu que sept ou huit. Le Sieur Otes ajouta qu'au Mois d'Avril & de May il avoit veu les réponses à plusieurs Lettres que le Sieur *Langhorn* avoit écrites au Pere la Chaise. Que les Peres Jesuites ayans demandé les Originaux, le dit *Langhorn* les avoit mis entre les mains du Déposant, pour les leur porter. Que ces réponses estoient du Pere la Chaise Confesseur du Roy de France, & du Pere Anderton Recteur du College des Jesuites de Rome. Que le Déposant avoit veu les dittes Lettres entre les mains dudit *Langhorn*, qu'il ne pouvoit pas assurer qu'elles luy eussent esté addressées; Que celle du Pere la Chaise estoit pour les assurer de la fermeté qu'il auroit pour les interests de la Société des Jesuites Anglois, & que le Roy son Maistre les assisteroit à l'avancement de la cause commune. Que le Sieur Langhorn en qualité de Solliciteur des Jesuites, estoit allé trouver les Moines Benedictins avec Harcourt, Fennwick, Keines & Langworth, pour demander leur assistance pour l'entreprise; Et que le Déposant avoit appris qu'à la sollicitation du Prisonnier, les Benedictins avoient contribué 6000 Livres Sterling.

Sterſing, qu'ils avoient payées à la Societé. Et qu'on diſoit que le Sieur *Langhorn* avoit reçeu cette ſomme pour faire aſſaſſiner le Roy, & introduire la Religion Catholique en Angleterre. Le Depoſant dit qu'il ne vit pas compter l'argent; Mais qu'il avoit ouy dire au Sieur *Langhorn* environ le mois de Juillet ou d'Aouſt, en parlant de cette affaire, qu'il feroit ſon poſſible pour tirer cet Argent; Qu'il eſtoit fort fâché Que le Chevalier Wakeman fiſt tant de difficultés d'accepter dix mille livres Sterling, pour empoiſonner le Roy; Que *Langhorn* avoit dit que c'eſtoit pour le bien public, & qu'on le devoit faire pour rien, mais que ce Chevalier eſtoit fort avare, & n'avoit point l'ame genereuſe. On monſtra au Sieur Otes un Papier ſeellé du ſçeau des Jeſuites, lequel ayant examiné il declara que c'eſtoit la même écriture que celle des Commiſſions,& le même ſçeau. On fit enſuitteplu-ſieurs queſtions au Sieur Otes,auxquelles il répondit Qu'il eſtoit party pour Saint Omer vers la fin de Novembre, & y eſtoit arrivé environ le dixieme Decembre ſelon le nouveau ſtile: Qu'il avoit pris la voie du Caroſſe de Douvres; Qu'il eſtoit demeuré à St Omer juſqu'au Mois d'Avril ſuivant, ſans en bouger, excepté un voyage. Qu'il ne pouvoit dire ſi c'avoit eſté vers le milieu, où à la fin, mais n'eſtoit pas demeuré vingt jours en Angleterre.

Qu'il étoit venû avec neuf ou dix Jeſuites, le Pere Williams, le Pere March, le Recteur de Liege, & le Pere Warner, & qu'il ne ſe ſouvenoit pas du nom des autres. Le Sieur *Langhorn* luy dit que les noms des autres eſtoient enregiſtrez dans les Regiſtres du Parlement, c'eſt pourquoy le Sieur Otes le renvoya aux dits Regiſtres. Ledit *Langhorn* luy demanda encore ſi le

Pere

Pere Preston & le Pere Poole étoient venus avec luy ? Le Déposant répondit qu'ouy. On objecta au Sieur *Langborn* que les questions qu'il faisoit, n'estoient qu'une repetition de ce qui avoit esté dit le jour auparavant, à quoy il répondit que le Procés qui avoit esté instruit le jour precedent, avoit esté fait dans une autre Comté, & par d'autres Jurés, c'est pourquoy il croyoit qu'il luy seroit permis de se deffendre, ce qui luy fut accordé. Le Sieur Otes dit qu'il croyoit que le Pere Bret étoit aussi venu avec luy de Saint Omer. Le Sieur *Langborn* declara qu'il ne faisoit ces questions au Sieur Otes que pour savoir s'il assureroit les mesmes choses, dont il avoit fait serment devant la Chambre Haute. Le Sieur Otes luy répondit qu'il pouvoit produire les Regiſtres du Parlement, & les Juges dirent qu'une Copie collationnée des dits Regiſtres seroient un témoignage suffisant, *Langborn* luy demanda s'il étoit venu de Douvres en Carosse ou à Cheval ? Il répondit que cette question estoit bien promte, mais qu'autant qu'il pouvoit se souvenir, il estoit venu en Carosse. Le Prisonnier dit qu'il avoit demandé cela, parce que dans un Procés devant le Banc du Roy, le Sieur Otes avoit dit qu'il étoit venu en Carosse avec Hillsley ; Le dit Otes déclara qu'ils avoient passé la Mer dans le même Vaisseau, mais qu'ils s'étoient separez d'abord qu'ils avoient mis pied à terre. *Langborn* luy demanda où il avoit logé la premiere nuit, qu'il estoit arrivé en Ville ? Il répondit que lorsqu'il vint au Mois d'Avril il logea chez Groves ; mais l'autre luy ayant demandé où il avoit logé la premiere nuit, il ne pût le dire precisement, mais qu'en general il avoit logé là, & autant qu'il pouvoit se souvenir trois ou quatre jours aprés. Le Sieur Otes ajouta qu'il avoit rendu compte de l'Assem-

 blée

blée au Sieur *Langborn* deux ou trois jours apres qu'elle avoit esté finie; Qu'il estoit reparty pour Saint Omer la premiere semaine de May, à ce qu'il croioit; On luy dit que le jour de devant il avoit dit qu'il n'estoit demeuré ici que six jours; Il répondit qu'on se trompoit & qu'il avoit dit qu'il n'avoit pas demeuré vingt jours.

Le Sieur *Langborn* demanda au Déposant s'il l'avoit veu écrire les Lettres dont il parloit; Il répondit que non, mais qu'il connoissoit son écriture, ayant veu un ordre qu'il avoit écrit pour faire tenir quelque argent à ses Fils, l'argent ayant esté payé sur le dit ordre. Il demanda encore s'il pouvoit assurer que les Peres La Chaise ou Anderton luy eussent jamais écrit? Il répondit qu'il avoit receu des Lettres signées de leurs noms, & que luy même avoit dit au Déposant qu'elles venoient d'Eux, & qu'il les devoit communiquer à des Prestres, & à des Jesuites, qu'il les avoit mises entre les mains du Déposant pour cela.

Le Sieur *Langborn* luy demanda combien il avoit demeuré à Saint Omer?

Le Sieur Otes luy répondit jusqu'au 23 du Mois de Juin selon le Nouveau Stile. Il luy demanda, puisqu'il étoit sorty de l'Eglise Romaine pour entrer dans l'Eglise Anglicane, en quel tems il avoit quitté la Religion Protestante pour embrasser la Romaine, & s'il avoit quelque Benefice, lorsqu'il se fit Catholique Romain.

Le Sieur Otes répondit qu'il avoit quitté la Religion Protestante au Mois de Fevrier ou de Mars 1677; Qu'il avoit été Vicaire à Bobling en Kent, & qu'il avoit eu ce Vicariat en 1672. Le Sieur *Langborn* remarquant qu'il s'étoit fait Catholique en 1677, luy demanda s'il avoit quitté son Benefice avant cela? Le Sieur Otes luy répondit

M

pondit qu'il avoit quitté ce lieu là un peu auparavant, parceque l'air estoit contraire à sa santé, outre qu'il avoit quelques autres raisons particulieres de le faire. Il luy demanda si en changeant de Religion il s'étoit aussi fait Jesuite, ayant écrit dans la Relation, parlant de luy & d'autres Jesuites, qu'ils étoient venus neuf tous Jesuites. Les Juges luy dirent que cette question n'étoit pas raisonable, & que de plus cela ne servoit de rien à l'affaire dont il estoit question.

Le Sieur *Langborn* demanda enfin au Deposant s'il l'avoit veu depuis qu'il luy avoit rendu ce pretendu compte de l'Assemblée, & qu'il luy avoit fait voir les Commissions?

Le Sieur Otes répondit qu'il avoit esté deux fois chés luy dans le tems de ladite Assemblée, & deux ou trois fois depuis qu'il étoit revenu de Saint Omer.

On fit prester serment au Sieur Bedlow auquel ayant esté demandé quelque chose touchant un écrit signé par le Superieur des Jesuites, Il répondit qu'il l'avoit eu du Sieur Daniel Arthur, & que trouvant que c'estoit la même écriture & le même cachet que certaines Commissions, lesquelles il avoit veues à Paris, il avoit presenté le dit écrit au Conseil. Il déposa qu'il n'avoit pas grande connoissance avec le Sieur *Langborn*; Mais que le Pere Harcourt, & Coleman luy ayant confié, il y a trois ans, quelques Lettres pour rendre au Pere la Chaise, le Sieur Coleman l'avoit mené chez *Langhorn*, qui les avoit enregistrées, ensuite de quoy Coleman les avoit cachetées, & mises entre les mains du Deposant pour les porter, les dittes Lettres ayans esté écrittes chez le dit Coleman, & seulement enregistrées chez *Langborn*; On fit la lecture de quelques

ques unes de ces Lettres au Procés de Coleman. Le dessein des dittes Lettres estoit d'informer le dit Pere La Chaise qu'ils ne manquoient que d'argent en Angleterre pour achever l'entreprise & pour savoir quels secours on pouvoit attendre de la France. Que les Catholiques estoient en sûreté en Angleterre; Que tous les employs considerables estoient entre leur mains, ou du moins de ceux qui estoient affectionnés au Party; Et que veu la grande puissance du Roy de France, & la disposition des affaires en Angleterre, les Catholiques n'avoient jamais eu une si belle occasion de venir à bout de leurs entreprises. On écrivoit de cette maniere en Anglois au Pere Stapylton, & en François au Nonce du Pape & au Pere La Chaise. Que le Sieur *Langhorn* avoit copié ces Lettres en presence du Déposant; Qu'il estoit entré dans son Cabinet, & avoit écrit pendant que Coleman & Bedlow se promenoient dans la Chambre. Le Déposant ne put pas dire que le Sieur *Langkorn* luy eust expressement parlé de la Mort du Roy, mais seulement de la Conspiration en general. Que le Déposant avoit esté trouver le dit *Langhorn* une autre fois de la part d'Harcourt, il y avoit un an & demy, pour luy faire enregistrer un autre Pacquet de Lettres; Que le dit *Langhorn* avoit pris les Lettres, & sans se beaucoup cacher du Déposant avoit envoyé dire à Harcourt que le Sieur Williams, (qui estoit le nom par lequel le Déposant estoit connû) luy avoit apporté des Lettres, & qu'il les luy renvoyeroit le lendemain, aussi tost qu'il les auroit copiées. Que le Sieur Harcourt luy avoit montré la réponse; Qu'il y avoit deux Lettres dans ce Pacquet, une que le Déposant avoit apportée d'Espagne du Chevalier Godolphin, qui estoit Ambassadeur du Roy à Madrid, à My Lord Bellasis,

lasis, laquelle Lettre on envoya au Sieur *Langhorn* pour la copier environ trois semaines aprés qu'elle fut venuë ; Et l'autre de la part des Jesuites Irlandois de Salamanque, par laquelle ils mandoient que les My-Lords qui estoient de la Conspiration, & tout le Party Papiste d'Angleterre devoient se tenir prets, parcequ'il y avoit des Soldats Irlandois qui avoient esté cassés, qui devoient s'embarquer à Groyn sous pretexte d'aller en pellerinage, & qu'on les feroit débarquer au Port de Milford dans la Principauté de Galles, où My-Lord Powis devoit avoir un Corps de Troupes considerable, pour advancer l'entreprise. Que le Prisonnier avoit enregistré les Lettres de Coleman dans un grand livre couvert de parchemin, mais le Déposant ne luy avoit pas veu enregistrer l'autre. Que ce livre estoit espais de trois doigts, & que les deux tiers du livre estoient remplis.

Que Prichard ayant dit au Déposant que les Commissions estoient entre les mains du Sieur *Langhorn*, & que toutes choses estoient prestes, il luy avoit demandé sa Commission; Mais que Prichard avoit répondu, que les Commissions qu'avoit *Langhorn* estoient seulement pour les Officiers Generaux, & qu'il auroit la sienne de My Lord Bellasis.

Le Déposant ajouta que quant à l'argent que les Benedictins devoient advancer, il y avoit une Lettre pour le Pere Stapylton dans le Pacquet qu'il porta au Pere La Chaise au Mois d'Aoust 1676, par laquelle on exhortoit ce Pere à fournir l'Argent qu'ils avoient promis ; La somme n'etoit pas marquée, mais le Déposant dit que le Pere La Chaise luy avoit dit qu'il estoit asseuré du Roy de France, & qu'on ne devoit pas douter de l'argent. Que mesmes on en avoit deja envoyé

voyé une partie à Coleman & à Ireland, & que l'on feroit tenir le reste aussi tost qu'il seroit necessaire.

Que le Sieur Bedlow n'avoit jamais oui parler au Sieur *Langborn* des dittes Commissions, ny n'en avoit jamais veu aucune entre ses mains, & qu'il n'en sçavoit que ce que Prichard luy en avoit appris. Mais que le Chevalier Tichburne luy avoit montré trois Commissions à Paris signées, & seellées en forme, ce qui luy avoit fait remarquer de si prés le Papier du Sieur Arthur qui avoit esté produit ce jour la à la Cour, estant de la même écriture, & cacheté du mesme cachet.

Que le Déposant ne savoit point quelle part le Prisonnier pouvoit avoir dans la trahison de Pickering & de Groves; Mais que Harcourt luy avoit dit une fois qu'il alloit chez *Langborn* pour enregistrer la minute de ce qui avoit esté resolu ce matin là, qui estoit la resolution qu'on avoit prise d'envoyer à Newmarket ceux qui devoient assassiner le Roy. Mais comme un oui dire ne peut pas servir de Témoignage, on interrogea le Sieur Bedlow s'il pouvoit se resouvenir de quelque chose des Lettres qu'il avoit veu copier au Sieur *Langborn*; Sur quoy il informa les Juges que dans une Lettre de l'année *1676*, on prioit les Moines de Douay & de Paris de mander quel progres ils avoient fait avec leurs Amis pour amasser de l'Argent, & que les Coeurs & les Armes estoient prestes en Angleterre, les Garnisons estoient en de bonnes mains, & qu'on me manquoit que d'Argent.

Que

Que le Sieur *Langborn* avoit copié trois de ces Lettres une qui estoit addressée au Pere La Chaise, une autre au Nonce du Pape, & la troisiéme aux Moines Anglois à Paris. On parloit dans celles-cy d'Armée & de Garnison, & ils mandioient dans celle au Pere la Chaise le secours de la France. Qu'il n'étoit pas directement fait mention par cette Lettre de la mort du Roy, ny de la ruine de la Religion Protestante: Mais que les Sieurs *Langborn* & Coleman l'avoient expliquée, & avoient dit que c'estoit pour renverser le Government & introduire le Papisme; & avoient long tems consulté ensemble, aprés que les Lettres avoient esté copiées.

Le Sieur *Langborn* demanda en cet endroit si c'étoit la tout ce qu'il avoit à dire contre luy; Bedlow répondit que c'étoit tout ce qui luy estoit venu alors en memoire, mais que peut estre il se Pouroit souvenir de quelque chose d'advantage.

Le Sieur Otes fit remarquer à la Cour une chose qu'il avoit oubliée, à savoir que la Congregation des Jesuites de Rome devoit faire une remise de 800000 écus en Angleterre pour leurs affaires. Que le Sieur *Langborn* estoit fort en peine où étoit cet argent, ayant eu advis qu'il avoit été reçeu en France; Et qu'il avoit luy mesme dit aux Peres Harcourt, Keines, & Fennwick, qu'on avoit assuré l'argent en France.

Le Sieur Bedlow se resouvinst aussi qu'un jour Keines luy avoit dit qu'il falloit qu'il allast incessament trouver *Langborn*, & qu'étant retourné avec une Lettre à la main, il avoit dit au Déposant que le Cardinal Barbarin avoit témoigétre fâché contre *Langborn* de ce qu'il avoit laissé échaper quelques occasions de mettre fin aux entreprises; Que le Déposant n'avoit pas veu

cettre

cettre Lettre, mais que Keines luy avoit dit ce qu'elle portoit, & qu'il l'avoit euë du Sieur *Langhorn*. Ces deux Témoins ayant rendu leur Témoignage, le Prisonnier pria les Juges qu'on les fist demeurer à la Cour, parce qu'il avoit quelques questions à leur faire.

Un nommé Thomas Busse déposa que beuvant au mois de Septembre dernier avec un de ses anciens Amys qui étoit depuis peu de retour d'Italie, & étoit sur son départ pour y retourner, un nommé Antoine étant avec eux, cet amy avoit dit audit Antoine qu'il eust grand soin des quatre Gentilshommes qu'il avoit amenés avec luy; Que luy ayant demandé s'ils etoient venus avec luy d'Italie, il avoit répondu que non, mais que c'estoit quatre honestes Gentilshommes Irelandois qui devoient faire leur affaire. Que le Déposant n'avoit jamais rien demandé touchant cette affaire, ny n'y avoit point songé du depuis jusqu'au Procés de Coleman, auquel il avoit esté parlé des quatre Irlandois qui devoient attenter à la vie du Roy à Windsor, & que cela luy avoit fait faire cette reflexion; Qu'il appartenoit en quelque façon aux Benedictins qui demeuroient à la Savoye, & que Antoine appartenoit à la Chapelle de la Reine, tous deux grands Papistes. De sorte qu'il y avoit eu ordre (avec le consentement de la Reyne) de chercher Antoine, Hankinson étant retourné de de là la Mer.

Le Sieur *Langborn* répresenta à la Cour que les deux Témoins qui deposoient contre luy estoient coupables des mêmes crimes dont on l'accusoit; Et qu'il souhaittoit de savoir s'ils avoient eu leur Grace.

Le Sieur *Bedlow* répondit qu'il en avoit eu trois, & le Sieur Otes deux, toutes seellés du grand

sçeau

ſçeau d'Angleterre; Et le Sieur Bedlow dit qu'il n'avoit rien déposé avant qu'il les eut obtenuës. On répondit auſſi audit *Langborn* qu'ils pouvoient étre Témoins, ſoit qu'ils euſſent eu leur Grace, ou non qu'autrement on ne les auroit pas reçeu. Le Priſonnier ſe remit aux Juges, comme à ſes Advocats, pour ſavoir ſi ayant eu leur Grace & eſtans coupables des meſmes Crimes ils pouvoient eſtre Témoins valables contre luy, on luy dit qu'ouy & on luy en donna les raiſons.

Le Sieur *Langborn* demanda auſſi s'il n'avoient point reçeu de preſents, ou de recompences pour la découverte qu'ils avoient faitte. Le Sieur Otes pour ſe juſtifier déclara, que la récompence qu'il avoit reçeuë, avoit eſté de dépenſer ſix ou ſept cent Livres ſterling de ſon bien, ſans ſavoir s'il en ſeroit jamais rembourcé. *Langborn* dit qu'il avoit appris de Reading, que Bedlow avoit reçeu 500 pieces. On répondit premierement que le Sieur Reading n'étoit pas un Témoin Suffiſant; & qu'en ſecond lieu les 500 livres ſterling qu'il avoit reçeües avoient été pour avoir déccuvert le Meurtre du Chevalier Godfrey, & non pas la Conſpiration, & qu'il avoit dépenſé 700 pieces; Que quant à celuy qui decouvre ſon crime on avoit touſiours accouſtumé de lentretenir, & qu'il faut prouver qu'on a fait quelque Contract, ou quelque accord avec un homme pour le corrompre & le ſuborner, pour invalider ſon témoignage.

Le Sieur *Langborn* dit qu'il avoit inſiſté la deſſus, parceque bien que ce ſoit agir avec prudence, d'obliger un homme ſous promeſſes de récompence de venir decouvrir une Conſpiration, lorſque cette perſonne s'abſente; Il ſemble neanmoins qu'il ſoit un peu rude de faire venir parce moyen la des Témoins contre un homme

me qui est detenu Prisonnier. On conseilla au Sieur *Langhorn* de premierement se defendre du fait, & puis aprés de parler des Témoins. Il represента aux Juges qu'il n'avoit pû se pourvoir d'aucune autre defence. Que depuis le 17 Octobre jusques alors il avoit esté si reserré, qu'il n'avoit pas seulement sçeu ce qui se passoit dans le Monde; Et qu'on ne luy laissoit voir ny Amys, ny Parents. Qu'il n'avoit jamais pû savoir de quoy on l'accusoit, & ne pouvoit pas le deviner, & qu'ainsy il ne pouvoit se deffendre, qu'en faisant voir l'insuffisance des Témoins qui deposoient contre luy. On luy fit remarquer que c'étoit scandaliser la Proclamation du Roy, de supposer qu'on la faisoit publier pour faire faire serment d'une Conspiration, s'il n'y en avoit point, & qu'une telle Reflexion retomboit sur le Roy, & sur les deux Chambres du Parlement.

Le Sieur *Langhorn* répondit seulement à cela qu'on avoit proposé des recompences, & fit appeller ses Témoins.

Le Sieur Otes se plaignit aux Juges qu'il y avoit des Papistes qui entroient avec leurs épées au costé; On luy dit qu'il n'y avoit rien à craindre; le Sieur *Langhorn* demanda donc que Hilsley fut interrogé le premier. Il deposa qu'il étoit party de Saint Omer le 24 d'Avril selon le nouveau stile, qu'il y avoit laissé le Sieur Otes; Qu'il étoit vray qu'il avoit perdu son argent ainsy qu'avoit dit ledit Otes, & que luy mesme avoit rencontré une Personne dans le voyage qui l'avoit dit à Otes. Le Sieur Gifford declara qu'il avoit veu le Sieur Otes à St Omer, & qu'il luy avoit dit que Hilsley étoit party trois ou quatre jours apres son depart; Qu'il ne se souvient pas de tout cequi se dit alors, ny s'il y avoit quelqu'un avec eux, lorsque le Sieur Otes

&

luy avoient parlé du départ de Hillsey. Un troisiéme Témoin déposa que le Sieur Otes étant avec luy, un nommé Barnaby s'étoit approché, & luy avoit dit qu'il avoit rencontré Hillsey, lequel avoit perdu son argent, il ne dit point comment, mais seulement qu'il avoit été trompé par un Filou; le Déposant ne se souvenant pas s'il avoit nommé le lieu, ou non. Ce Témoin pour prouver que le Sieur Otes n'avoit pû savoir cecy que d'un autre, attesta qu'il avoit esté à St Omer depuis le Mois Decembre jusqu'au Mois de Juin, excepté un jour qu'il avoit été à Watton, & qu'il l'avoit veu presque tous les jours, qu'il l'avoit veu au Refectoire où il avoit une table à part, que le Deposant y mangeoit tous les Jours, & y voyoit Otes.

Le Sieur *Langhorn* représenta ce qu'il avoit écrit dans sa Relation, & cequ'il avoit juré dans la Chambre haute, a savoir que le Chevalier Robert Brett étoit venû avec luy: Mais onluy dit qu'il ne pouvoit parler que de ce que le Sieur Otes juroit alors. *Langhorn* insista qu'Otes avoit soûtenû ce qu'il avoit juré estre veritable, & fit ensuitte appeler les Témoins qui devoient déposer que le Pere Warner n'etoit point venu avec luy. Le quatriéme Témoin étoit le Jardinier du Pere Warner qui déposa que son Maistre avoit été à Watton tous les Mois d'Avril & de May de l'année 1678. Que le Déposant n'avoit esté absent que quatre jours qu'il avoit été à St Omer, & qu'à son retour il avoit retrouvé son Maistre à Watton. Qu'il avoit veu le Sieur Otes à St Omer le dernier d'Avril, le premier, le second, & le 3 de May, & ne savoit pas quand il en étoit party; Il assura que le Pere Warner avoit esté à Watton pendant tous les Mois d'Avril & de May, mais qu'il ne vouloit pas jurer qu'il y eust

esté

esté tout le Mois de Juin. On luy demanda pourqnoy il ne vouloit pas asseurer l'un aussi bien que l'autre? Il répondit que le Recteur le Pere Williams estant venu en Angleterre, le Pere Warner faisoit la charge de Recteur en son absence,& gouvernoit la Maison : Et que le Recteur estoit party le 24 d'Avril;Qu'il ne sçavoit point où son Maistre avoit été au Mois de Juin, de Juillet, d'Aoust ny de Septembre, Qu'il etoit sorty de la ville, & que le Déposant ne savoit point où il estoit allé. La Cour luy demanda pourquoy il doutoit plus de ces Mois que des autres? Il repondit que c'étoit parcequ'on avoit douté des autres Mois. On fit reflexion que le 24 d'Avril estoit justement le jour, que le Sieur Otes estoit party pour venir Angleterre, & que le Recteur étoit un de ceux qu'il avoit dit estre venus avec luy. Le Déposant répliqua que le Recteur étoit venu seul avec un Officier du College. On interrogea le Sieur Gifford au sujet du Pere Warner, il declara l'avoir veu à St Omer environ le mois de Juin, & que depuis encore au mois de Juin ou Juillet il avoit prié le Déposant d'aller à Watton. Le cinquiéme Témoin deposa que le 5 du Mois de May estant grande Feste il avoit veu le Sieur Otes quatre jours de Suite, & en apres pendant tout le Mois de May, qu'il avoit aussi veu le Sieur Pool & le Sieur Brett dans le même tems, mais qu'il ne savoit pas où etoit le Pere Warner. Le Sieur Otes assura que Pool étoit venu avec luy en Angleterre. Le Déposant informa que Pool étant son Maitre de musique, il ne pouvoit estre absent sans qu'il s'en aperçeust, assurant qu'il etoit party de St Omer au Mois de Juin, mais qu'il y avoit esté tout le Mois de May. On produisit un Etranger qui déposa par le moyen d'un Interprete

prete

prete, qu'il avoit actuellement veu le Pere Warner à St Omer aux Mois d'Avril & de May; Qu'il avoit frequenté où il étoit tout le Mois de May, & qu'il l'avoit veu tous les jours depuis le premier Dimanche d'Avril, jusqu'au 14 de May; Que ce jour la il estoit allé à St Omer, & en étoit revenu le soir; Que ledit Warner l'employoit alors à un Bastiment qu'il faisoit faire. On interrogea encore onze Témoins tous sur le même fait; Mais comme ce sont les mêmes qui avoient esté interrogés au Procés des 5 Jesuites *White-bread, Harcourt* & les autres, & qu'ils deposerent les mêmes choses, il est inutile de raporter ici pour une seconde fois leurs Dépositions, qui ne tendent qu'à prouver que Warner étoit à Watton, Preston à Liege, & Otes à St Omer. On fit appeller Madame Grove & on luy demanda si Otes avoit logé chés elle. Elle répondit quelle ne l'avoit jamais veu; Qu'elle avoit des gens logés chez Elle il y eut au Mois d'Avril un an, & qu'elle ne les connoissoit point avant qu'ils vinssent demeurer dans sa Maison; Que le Sieur Otes n'y pouvoit avoir logé sans qu'elle l'eust sçeu, n'y ayant point de lit pour le coucher. Que c'étoit la même Maison où on avoit arresté deux hommes, qu'elle confessoit qu'ils avoient esté arrestés chez elle, mais qu'elle nioit que le Sieur Otes y eut jamais logé; Le Sieur Otes fit serment y avoir couché trois ou quatre nuits, plus ou moins. On considera que le Sieur Otes étant déguisé pouvoit n'avoir pas esté connû, mais la Deposante dit qu'elle connoissoit tous ceux qui logeoient chez elle; Qu'un nommé Strange & Madamoiselle Fitz-Herbert logeoint au premier étage, & sa soeur au second pendant les Mois d'Avril & de May, Qu'au Mois de Mars un nommé Crupper logeoit dans la Chambre où les deux

hommes furent arreſtés, & qu'il y avoit un jeune homme qui couchoit avec luy, lequel fut auſſi fait Priſonnier par l'ordre du Sieur Otes; Que Mademoiſelle Fitz-Herbert legeoit auſſi dans ſa Maiſon. La Servante de Madame Grove dépoſa que le Frere & la ſoeur de ſa Maitreſſe logeoint dans une Chambre, & qu'il n'y avoit logé aucun homme chez ſa ditte Maitreſſe que Strange, lequel y avoit demeuré avec Madamoiſelle Fitz-Herbert aux Mois d'Avril, May, Juin, Juillet, & Aouſt.

Le Sieur *Langhorn* demanda permiſſion de produire une Copie des Regiſtres de la Chambre haute, laquelle les Juges ne voulans pas recevoir pour témoignage, il leur dit que c'étoit un Extrait des Journaux de la Chambre haute; Et qu'il inſiſtoit la deſſus acauſe de la Compagnie que le Sieur Otes avoit dit qui êtoit venuë avec luy de St Omer. Le Sieur Otes dit qu'il avoit repeté pluſieurs fois que Warner, Preſton & Pool étoient venus avec luy. On fit entendre au Priſonnier que s'il avoit quelque Regiſtre qui pût renverſer la preſente dépoſition d'Otes, il le pouvoit produire. Le Sieur *Langhorn* demanda que ceux qui avoient écrit le Procés d'Irleand fuſſent mandés, & qu'on luy permiſt de prouver par Témoins ce qui avoit été juré à ſon ſujet. On luy dit que cela ne pouvant ſervir contre luy, ne pouvoit auſſi ſervir pour luy.

Le Comte de Caſtelmaine entra (dans cet endroit du Proces) où étoient les Juges, pour ſe plaindre que la canaille faiſoit quelque violence aux Témoins qui avoient depoſé en faveur des Priſonniers, & qu'ils étoient en danger de leurs vies pour été venus donner leurs Dépoſitions. Les Juges témoignerent eſtre fort fâchés de cette violence, étant un affront à la Juſtice; Et ils donnerent ordre incontinent de s'en-

querir

querir de ceux qui avoient manqué, afin qu'ils fussent punis selon leurs merites.

On fit appeller un Témoin pour déposer sur le sujet de l'Assemblée qui s'étoit tenue au Cheval blanc. Elle déposa qu'elle avoit tenû cette Maison la sept ans durant, & n'en estoit sortie qu'au Mois de Juillet dernier. Il estoit question de savoir combien de gens avoient assisté à cette Assemblée. Otes répondit qu'ils pouvoient bien étre 18 ou 20 à la fois, & qu'ils etoient divisés en plusieurs Chambres. Cette femme déposa qu'elle connoissoit la plus part de ceux qui frequentoient sa Maison, mais qu'elle ne pouvoit pas particulariser ce qui s'y étoit passé, ou y avoir jamais veu le Sieur Otes; on tomba d'accord qui'l pouvoit pourtant y avoir esté sans qu'elle le sceust.

Le Sieur *Langhorn* dit qu'il avoit demradé combien il y avoit eu de gens à la fois à cette Assemblée, parceque le Sieur Otes avoit déposé devant les Seigneurs, & au Procés de Coleman, qu'il y avoit cinquante personnes & que de la ils s'etoint divises en plusieurs petites bandes. On répondit que cela pouvoit avoir esté à diverses fois ce jour la, & Otes s'expliqua & dit que bien que l'Assemblée eust été le 24 d'Avril, elle avoit pourtant continue jusqu'au 26 au soir. La Déposante objecta qu'elle n'avoit jamais eu tant de gens ensemble chez elle, qu'une fois en sa vie, que l'on y avoit fait une Assemblée de Jurés, & qu'elle avoit été obligée de les mettre dans trois differentes chambres, ne pouvant pas tenir plus de douze personnes dans chaque Chambre. On fit prester serment la dessus à trois Témoins, dont le premier déposa qu'il avoit veu douze ou seize personnes à disner dans une Chambre de ce même Cabaret, laquelle pouvoit bien tenir vingt

perſonnes. Le ſecond dit qu'il y avoit deux Chambres ou 25 ou 30 perſonnes pouvoient diſner enſemble; Et le Troiſieme qu'il avoit été luy meſme à un diſner de Nopces dans une Chambre ſur la ruë, où il y avoit plus de 20 perſonnes. Le Priſonnier dit que c'eſtoit une objection conſiderable, ſi les Chambres ne pouvoient pas tenir cinquante perſonnes, qu'il n'en ſavoit que ce qu'il en avoit ouy dire, n'ayant jamais été dans cette Maiſon. On demanda au Sieur *Langhorn* s'il avoit encore quelques Témoins à faire ouir, il répondit qu'il attendroit que le Procureur General du Roy euſt parlé; Mais on luy dit que cela ne ſe pouvoit pas; Il pria donc qu'on luy répondit à une ou deux queſtions;la premiere eſtoit ſi Ireland étoit à Londres au Mois d'Aouſt; On luy dit que cette queſtion n'étoit point du fait dont il s'agiſſoit; L'autre étoit que puiſque le Sr Otes affirmoit avoir debourcé ſix ou ſept cent livres ſterling depuis qu'il avoit commencé à découvrir la Conſpiration, il demandoit de faire ouir deux Témoins touchant la probalité de cela; Car comment auroit il pû (dit *Langhorn*) trouver credit alors pour tant d'argent,ſinon par ſes informations, ſi on prouvequ'il étoit aupavarant dans une tres grande néceſſité, Les Juges trouverent que cela étoit tout a fait hors du ſujet dont il s'agiſſoit, de demander à un Témoin où il avoit pris ſon argent.

Le Sieur *Langhorn* préſenta la copie d'un Regiſtre de la Chambre haute, pour prouver que Bedlow avoit declaré aux Seigneurs, qu'il n'avoit perſonne à accuſer ſoit devant ladite Chambre, ou ailleurs que ceux qu'il avoit déja accusés, & que luy le Priſonnier n'étoit pas du nombre de ceux la. On répondit que Bedlow pouvoit avoir oublié alors quelque choſe, & s'en eſtre

ſouvenu

ſouvenu apres; Que de plus il devoit produire un Témoin pour prouver que ledit Bedlow avoit fait ce ſerment.

Le Priſonnier demanda s'il avoit delivré les Commiſſions dont avoit été parlé, & à qui.

Le Sieur Otes répondit qu'il avoit ſeulement dit que les dittes Commiſſions avoient été délivrées, ſans mentionner à qui; Mais qu'il avoit affirmé, & affirmoit encore qu'elles eſtoient pour les cinq perſonnes qu'il avoit nommées; Que le Priſonnier luy même luy avoit dit au mois de Juillet ou d'Aouſt qu'il en avoit diſpoſé, ſans luy nommer perſonne, luy ayant ſeulement parlé d'une qu'il avoit envoyée par ſon Fils au Fils aiſné de Milord Arundel; Qu'il avoit dit au Dépoſant que la ditte Commiſſion avoit été délivrée.

Langhorn dit qu'il avoit demandé cela, parceque le Sieur Otes l'avoit accuſé devant les Seigneurs d'avoir envoyé la ditte Commiſſion à Milord Arundel, & avoit deposé avoir veu une lettre dans ſa Chambre, par laquelle on reconnoiſſoit l'avoir reçeuë.

Le Sieur *Langhorn* pria qu'on entendit le Sieur Lidcott ſur quelque point de la dépoſition du Sieur Otes au Proces de Coleman, où il dit qu'il luy eſtoit venu communiquer ce qui s'étoit paſſé à l'Aſſemblée le jour d'aprés, & ne l'avoit pas veu depuis ce tems la; Le Sieur Lidcot quoyque preſent, ne pût rien dire de particulier de ce qui s'étoit paſſé à ce procés; On demanda à un nommé Blany s'il pouvoit témoigner quelque choſe la deſſus, il avoüa avoir fait des remarques ſur ledit proces, & qu'il ſe ſouvenoit de quelque choſe touchant le Sieur *Langhorn*, mais ne pouvoit le dire ſans voir ce qu'il avoit écrit, de ſorte que le Priſonnier produiſit la Relation,

laquelle le Sieur Blany avoüia n'avoir pas esté imprimée sur sa copie;Et on fit savoir au Prisonnier qu'ne Relation historique ne pouvoit pas servir de témoignage en loy. Le Sieur *Langhorn* representa que n'ayant eu aucune connoissance de ses charges & accusations il n'avoit peu preparer ses deffences & que dans les autres cas on confrontoit les Criminels devant un Magistrat, & qu'ainsy ils apprenoient leurs accusations. On fit appeller Madame Sillyard, laquelle assura qu'elle n'osoit déposer qu'on ne l'assurat contre la Canaille; mais les Juges pouvant seulement promettre de faire justice, & de punir ceux qui seroient amenés devant Eux pour avoir manqué, alle fut renvoyée avec le consentement du Prisonnier.

Le Sieur *Langhorn* dit qu'il avoit dessein de se servir de la Deposition de cette femme, sur ce que le Sieur Bedlow avoit déposé au proces de Reading, qu'il auroit pû dire beaucoup davantage contre Whitebread & Fennwick la premiere fois qu'ils furent à la Cour pour estre jugés, qu'il n'avoit fait; Que cette reserve estoit un parjure, & qu'il avoit fait serment de dire toute la verité; Et que quelque impertinent que cela parut, cela faisot beaucoup pour le Prisonnier de faire voir que l'un de ceux qui deposoient contre luy, ne devoit pas étre creu; Mais le Sieur *Whitebread* ayant eu réponce a cette objection, le Procureur General du Roy fit une récapitulation de tout ce qui avoit esté dit, ensuitte de quoy on fit prester serment à d'autres gens qui venoient témoigner pour le Roy. Ces Témoins sont les mêmes qui deposerent au proces des cinq Jesuites, & dirent ici les mêmes choses qu'il avoient alors deposé; A savoir Walker, Madame Yves, un nommé Buttler, une nommée Cecile Mayo, Philippe Page, le Chevalier

lier Barker, & un nommé Clay, & un nommé Smith. C'eſt pourquoy il ſeroit inutile de repeter leurs Dépoſitions; le Lecteur pouvant les lire encore une fois (s'il luy plaiſt) dans le Proces qui precede celuyci. Le Sieur Charles Howard, (dont il n'eſt point fait mention dans l'autre proces) dêpoſa qu'il y avoit plus de deux ans qu'il cognoiſſoit le Sieur Otes, lequel étoit venû pluſieurs fois le chercher a l'Hoſtel d'Arundel, particulierement il y avoit deux ans; Qu'il ſe ſouvenoit de l'y avoit veu il y eut au Mois de Juillet un au, mais non pas au Mois de May; Que ſon Fils eſtoit mort en May 1677. & qu'il étoit vivant au Mois d'Avril de la même année; Et que le Sieur Otes & le Sieur Clay avoient diſné avec luy.

Le Sieur Otes aſſura qu'il n'y avoit pas deux ans qu'il connoiſſoit le Sieur Clay, lequel dit auſſi qu'il n'avoit connû le Sieur Otes que depuis le Mois d'Avril de l'anné paſſée, & que le Sieur Howard avoit auſſi un Fils vivant en ce tems la. Et Otes informa les Juges qu'un Fils du Sieur Howard eſtoit mort un an avant qu'il connuſt le dit Clay.

Le Sieur Howard s'expliqua & dit qu'il parloit de ſon Fils qui étoit mort il y avoit deux ans. On demanda au Sieur *Langhorn* s'il avoit encore quelque choſe à dire, il dit qu'ouy & repreſenta ſon affaire de cette maniere. Qu'il étoit accuſé par deux Témoins, dont le premier étoit Monſi ur Otes; Que s'il pouvoit faire voir qu'il eut dépoſé quelque choſe de faux, il croyoit que ſon témoignage ne ſerviroit de rien; Qu'il avoit été clairement prouvé que le Pere Preſton eſtoit à Lige, dans le tems qu'Otes dit qu'il etoit venu aveec luy; Qu'il en etoit de même de Warner, Pool, & les autres avec leſquels il avoit

avoit dit avoir fait le voyage, le contraire ayant esté incontestablement prouvé. Qu'on avoit encore suffisamment fait voir qu'Otes luy même estoit dans l'Infirmerie du College des Jesuites de Saint Omer apres le départ d'Hillley, contre ce qu'il avoit déposé qu'ils estoient venus ensemble ; Que ces choses ayant eté manifestement prouvées, devoient suffire, pour faire perdre le credit au Sieur Otes, lequel il n'avoit pas veu depuis le Mois de Novembre 1677.

Le Prisonnier répresenta qu'il y avoit fort long tems qu'il étoit Prisonnier, & qu'il n'avoit eu qu'une semaine pour preparer ses deffences ; C'est pourquoy s'attendant que le Sieur Otes déposeroit les mêmes choses qu'il avoit écrites dans sa Relation, tout ce qu'il avoit pû faire avoit esté de s'armer le mieux qu'il avoit pû, contre ces Articles dont il avoit fait mention. Il avouä aussi aux Juges qu'il avoit veu le Sieur Otes une fois ou deux vers la Saint Michel en 1677, & qu'il luy avoit apporté une Lettre du plus jeune de ses Fils, qui étoit en Espagne.

Il protesta qu'il ne l'avoit pas veu depuis ce tems la que presentement à la Cour ; Qu'il ne connoissoit aucun des Témoins de Saint Omer, & qu'il esperoit que ses Juges ne considereroient pas ces jeunes hommes la, comme gens capables de méchants desseins, ou de chercher des récompences. On dit qu'ils estoient tous Papistes, & que sa Cause estoit la cause commmune ; Il répondit à cette Objection, que si on ne devoit donner aucune creance à un party, parcequ'ils étoient Papistes & Amys, qu'il ne falloit pas croire l'autre non plus parce qu'ils estoient Ennemis. Que s'il etoit évident qu'Otes n'avoit jamais logé chez Grove, qu'il ne fut point venu avec Hillley, ou que le Pere Preston, Warner,

ou

ou Poole ne fussent point venus avec luy, on ne devoit avoir aucun égard à son témoignage. Que quant à ce qu'avoit dit Bedlow, il falloit premierement considerer, qu'on ne peut point prouver une negative ; secondement qu'il ne le connoissoit pas, & ne pouvoit pas dire l'avoir jamais veu de sa vie que dans cette occasion. Il se peut pourtant faire qu'il l'eust veu sans le connoistre. Qu'il n'étoit pas probable que quand mesmes il seroit coupable, il se fut jamais fié à Bedlow dans une chose de cette nature, ou que luy qui avoit une si grande pratique dans sa Profession d'Avocat, eust employé son tems à copier des Lettres, & à faire des comptes pour des Moines. Que s'il avoit sçeu de quoy il devoit étre accusé, il auroit preparé ses deffences conformement à ses Accusations ; Que si sa Religion luy portoit quelque prejudice, on diroit qu'il souffriroit acause de cela. Il conclud enfin par cette Déclaration, qu'il croyoit que tout homme meritoit d'étre damné qui cherchoit à tuer le Roy, ou le priver de sa Couronne ; Et qu'il recommandoit le reste à la Cour & aux douze Juges. Ensuite de cela le Seigneur Chef de Justice instruisit les Juges avec sa candeur, & sa gravité accoustumée. On se souvint encore qu'on avoit trouvé cinq ou six jours apres que le Sieur Otes eut decouvert la Conspiration, une Lettre parmy les Papiers d'Harcourt, dont il avoit esté fait mention au Procés du jour precedent ; La Cour ordonna qu'on en fit lecture, pouvant donner quelque lumiere du dessein en general. Comme elle est dans le Procés des cinq Jesuites on y renvoye le Lecteur. Cette Lettre ayant esté leuë, *Langborn* representa que le Sieur Otes pouvoit aisement l'expliquer, n'étant autre chose qu'une Convocation pour cette Assemblée, sem-

blable à celle qui fit venir les Jesuïtes de Saint Omer: Et que le dessein n'étoit autre que de tenir une Congregation comme celle d'un Doyen & de son Chapitre dans une Eglise Collegialle; & que pour ce qui étoit du secret qui y étoit recommandé, il étoit assez raisonable d'en user ainsy, puisq'il estoit si dangereux pour eux d'etre découverts. Les douze Juges sortirent pour consulter sur leurs opinions, & apres avoir demeuré quelque tems ils rentrerent & declarerent le Sieur *Langhorn* coupable; On amena les Prisonniers qui avoient deja esté convaincus à la Barre, pour recevoir leur sentence qui leur fut à tous prononcée d'étre menez dans un Tombereau, pendus, & mis en quartiers selon la maniere accoûtumée. La sentence fut executée sur les cinq Jesuites le 20 de Juin, & sur le Sieur *Langhorn* le 14 Juillet 1679.

PRO-

PROCES
DE
Robert Green, Henry Berry, & Laurent Hill.



ES trois Perſonnes cy deſſus nommées ayans eſté accuſées d'avoir aſſaſſiné le Chevalier Godfrey, furent amenées à la Barre du Banc du Roy le 5 Fevrier 1678, pour y eſtre procedé contre elles. Le Procureur General du Roy ayant leu les Accuſations, on fit appeller les Témoins qui devoient depoſer pour le Roy. Le Sieur Otes ayant preſté ſerment dépoſa qu'au Mois de Septembre dernier il s'étoit addreſſé au Chevalier Godfrey pour donner quelques Informations, deſquelles ayant fait ſerment il avoit emporté le Regiſtre ou elles avoient été écrites. Que le

28 du méme Mois il estoit retourné chés le Sieur Godfrey avec deux ou trois Copies des dittes Informations, & avoit aussi fait serment qu'elles étoient veritables. Qu'ensuite de cela le Déposant en avoit informé le Conseil; Que quelque jours aprés le dit Sieur Godfrey étoit venu trouver le Déposant, & luy avoit dit, qu'il n'avoit que des reproches pour avoir reçeu ses Informations; Que les uns disoint qu'il en avoit trop fait & le menaçeoient, & les autres disoint qu'il avoit fait trop peu, & que cette affaire seroit mise au Parlement qui se devoit assembler le 21 d'Octobre suivant. Le Sieur Otes déposa aussi qu'environ huit jours avant que le Chevalier Godfrey fust assassiné il luy avoit dit, que quelques Seigneurs Papistes le menaçeoient pour s'etre messé de cette affaire, qu'il craignoit fort qu'il ne luy arrivast quelque malheur de la part du Party des Papistes: & qu'il avoit esté épié pendant plusieurs jours. Que le Déposant luy avoit demandé pourquoy il ne menoit pas tousiours un valet avec luy? Qu'il avoit repondu qu'il en avoit un, mais que c'étoit un pauvre Garçon foible; sur quoy le Déposant luy avoit dit qu'il devoit prendre quelque serviteur fort & robuste pour le suivre, qu'il n'avoit fait aucun compte de cela & luy avoit dit qu'il ne craignoir aucun homme seul; Que neanmoins il ne pouvoit s'empécher de luy parler du danger auquel il s'étoit exposé, & que le Déposant luy avoit relevé le courage, & l'avoit consolé en luy disant que s'il arrivoit qu'il souffrist, ce seroit pour une bonne cause. On fit ensuite prester serment au Sieur Thomas Robinson qui déposa, que le Sieur Godfrey & luy avoient esté Compagnons d'Ecolle à Westminster il y avoit plus de quarante ans, & s'étoient tousiours connus & frequentés depuis ce tems

tems la, excepté pendant les Guerres civilles, & avoient tous deux esté depuis fort long tems Justiciers de Paix. Qu'ayans esté ensemble aux Assises de Westminster le septiéme d'Octobre dernier, ils avoient esté disner apres que la Cour fut levée avec le Grand Baillif. Qu'ils s'étoient entretenus fort long tems de la Conspiration; Et qu'il avoit dit au Sieur Godfrey qu'on disoit qu'il avoit reçû plusieurs Informations touchant la ditte Conspiration; A quoy le dit Godfrey luy avoit répondû qu'il craignoit d'en avoir plus fait, qu'on ne voudroit, & qu'il auroit esté bien aise que cette affaire fust tombée entre les mains d'un autre; sur quoy le Déposant luy dit qu'il avoit fait son devoir, & le pria de luy monstrer ces Informations, s'il les avoit sur luy, à quoy il répondit qu'une personne de grande qualité les avoit, qu'il les luy feroit voir lorsque cette personne les luy auroit renduës. Qu'ils avoient tous deux conclu, qu'on n'avoit pas encore veu le fond de cette affaire, & que le Chevalier Godfrey avoit fini cette Conversation par ces paroles, *Je crois en ma Conscience que j'en seray le premier Martyr*, ajoutant qu'aucun homme ne se desferoit pas aisement de luy & qu'il vendroit cherement sa vie: Que le Déposant luy avoit conseillé de mener tousiours quelqu'un avec luy, ce qu'il n'avoit pas trouvé à propos.

On fit prester serment au Sieur Prance, lequel déposa que quinze jours ou trois semaines avant que le Sieur Godfrey eust esté assassiné, il s'étoit fait plusieurs Assemblées à un Cabaret à biere où pendoit pour enseigne la Charuë, Que Green, Girald, & Kelly s'y rencontroient, & que les deux derniers qui étoient Prestres, l'y avoient attiré luy faisant croire, & luy persuadant qu'il n'y avoit point de peché à assassiner cet homme,

qui estoit turbulent, & faisoit l'empressé, & que ce seroit mesmes un acte de Charité ; Que ces Messieurs s'étoient servis de ces expressions à la Charuë, & sur le bord de l'eau huit ou quinze jours avant le meurtre du Sieur Godfrey. Que Green, Hill & Girald avoient enfin resolu que quiconque le verroit le premier, en advertiroit incontinent les autres, afin qu'ils se preparassent à l'attaquer. Que Girald, Kelly & Green avoient dit, le Déposant l'entendant, qu'ils l'avoient suivy jusqu'au pré du Lion rouge ; Mais qu'ils n'avoient pas trouvé la l'occasion de l'assassiner ; Que Kelly étoit venû un Dimanche matin dire au Déposant, qu'ils estoient à le guetter, & que Hill ou Green avoit esté chez luy pour s'enquerir où il estoit, mais que la servante luy ayant dit que le dit Sieur Godfrey n'étoit pas levé, il avoit laissé parolle qu'il retourneroit incontinent aprés ; Qu'ensuite ils avoient pris leur tems, & l'avoient suivy en plusieurs endroits, ainsy que Girald & Green luy avoient dit ; Mais qu'il ne savoit pas si c'estoit *Green* ou Girald qui l'étoit allé demander chez luy. Que ce même jour là que l'un des deux estoit allé le demander, Girald, *Green* & *Hill* l'avoient suivy d'un lieu à l'autre, & enfin jusqu'à l'Eglise de Saint Clement. Qu'environ sur les sept heures du soir *Green* etoit venu dire au Déposant que le dit Godfrey estoit à Saint Clement, sur quoy il estoit allé en toute diligence à Sommerset-house ; Qu'il ne pouvoit pas dire en quel endroit de Saint Clement il étoit : Qu'environ sur les neuf heures *Hill* estoit venû advertir le Déposant & les autres, de se preparer ; Qu'aussi tost le dit *Hill* estoit allé à la porte de la rue, & que comme le Sieur Godfrey passoit, il l'avoit prié de venir séparer deux hommes qui se querelloient aupres

de

de l'eau ; Que le Sieur Godfrey en avoit d'abord fait quelque difficulté, mais que *Hill* l'en ayant fort pressé & luy disant que l'Authorité d'un Justicier de Paix, pouroit faire cesser leur querelle, le Sieur Godfrey avoit suivy le dit *Hill* ; Que lorsqu'il avoit esté au bas des Pallisades, *Green* luy avoit jetté un mouchoir tortillé au col, l'avoit tiré en dedans les dittes Pallisades, & l'avoit étranglé. Que Girald luy vouloit passer son épée à travers le corps, ce que les autres avoient empesché, crainte que le sang ne fit découvrir le meurtre. Que le Déposant étoit allé un quart d'heure apres cela auprés du Corps, & que l'ayant manié il avoit trouvé qu'il n'étoit pas tout à fait mort, ses jambes tremblans encore; Mais que *Green* luy avoit tordu le col. Le Déposant ne dit pas qu'il eust veu *Green* le faire, mais qu'il s'en étoit vanté, & que les autres l'avoient aussi dit au Déposant. Que *Hill* luy avoit donné ordre de se tenir à la Porte qui descend à la Riviere, & que *Berry* prenoit garde à l'Escalier. Qu'ils luy avoient dit tous quatre que *Green* luy avoit tordu le col, & qu'ils estoient autour du Corps lorsqu'il estoit descendu, Que *Berry* n'y estoit pas d'abord, mais qu'il y estoit venû, auparavant qu'ils l'eussent porté dans la Maison & avoit aydé à le porter, ainsy que fit le Déposant, avec les autres ; Que Girald, *Green*, *Hill*, Kelly, *Berry* & luy y avoient tous mis la main. Qu'ils l'avoient d'abord porté à l'appartement du Docteur Goodwin, où *Hill* qui avoit esté son Valet, avoit une Chambre, & étoit allé devant pour ouvrir la porte, pendant que les autres apportoient le Corps ; Qu'ils l'avoient gardé là jusqu'au au Lundy au soir, qu'ils le transporterent dans la Maison mesme de Sommerset, où le Déposant le vid par le moyen de la Lanterne

 sourde

sourde de *Hill*, & qu'ils y estoient tous ; Que le Mardy au soir ils l'avoient reporté à la Chambre de *Hill*, qui estoit dans une Court en Bas. Que le Déposant ne sait pas de quoy ils le couvrirent ; Que *Hill* avoit une Lanterne sourde, & que c'étoit toute leur lumiere, mais qu'il étoit assuré que c'étoit le Corps du Chevalier Godfrey. Qu'ils devoient le mettre chez *Hill*, mais qu'y ayant quelqu'un ils l'avoient porté vis à vis ; Qu'il croioit que c'étoit dans l'apartement du Chevalier Jean Arundel. Que le Mécredy environ sur les neuf heures du soir, le Déposant s'étoit justement rencontré là comme ils le portoient dans la Chambre, où il avoit premierement esté mis ; Qu'ils avoient tous esté si surpris à son arrivée, qu'ils s'en étoient enfuys ; Mais qu'ayant parlé, *Berry* estoit retourné ; Qu'ils avoient monté le Corps, & l'avoient emporté sur le minuit dans une Chaise ; Que *Hill* avoit apporté la Chaise, & que toute la Compagnie avoit aydé à le mettre dedans ; Que Girald & le Déposant l'avoient premierement porté ; Que *Berry* estoit tout prest au premier signal pour ouvrir ; Qu'ils l'avoient sorty par la Porte de la Court d'en haut ; Que *Green* & Kelly marchoient devant, & l'avoient pris au Commun Jardin pour soulager les autres ; Que le Déposant & son Compagnon l'avoient repris en Long-Aker, & l'avoient porté jusqu'à l'Eglise Grecque auprés de Soho. Que *Hill* étoit là avec un Cheval, sur lequel le Corps fut mis en travers, *Hill* étant monté derriere pour le soûtenir ; Que *Green*, Girald & Kelly étoient allés avec luy, & avoient mis la Chaise dans une Maison qu'en batissoit pour la reprendre à leur retour. Que le lendemain *Hill*, Kelly & Girald avoient dit au Déposant qu'ils luy avoient passé son épée à travers
le

le Corps, l'avoient jetté dans un fossé, & mis ses gands, & son baston sur le bord.

Qu'ils s'étoient assemblés à Bow chez un nommé Cashes à l'enseigne de la Reyne, où estoient un nommé Leveson, Vernat, le Déposant, Girald, & un nommé Dethick; Que l'on avoit envoyé querir Vernat par un Savetier, & qu'il estoit venû incontinent; Qu'ils avoient eu pour disner un Baril d'Huistres, & un plat de poisson, que le Déposant avoit acheté luy mesme; Et que c'étoit le Vendredy apres que la Proclamation, par laquelle il étoit commandé à tous les Catholiques de sortir de Londres, fut publiée. Que le dessein de cette Assemblée étoit seulement pour se réjouir, ainsy que dit Vernat au Déposant. Que pendant qu'ils se divertissoient le Déposant ayant ouy du bruit à la porte, y estoit allé, & avoit trouvé un des Garçons du Cabaret qui y écoutoit, qu'il luy avoit dit qu'il avoit envie de le jetter en bas de la montée d'un coup de pied, sur quoy ce Garçon s'étoit retiré. Prance ajouta que Girald luy avoit dit que *Berry* & *Hill* étoient engagés dans cette affaire avant luy, & qu'il avoit esté plusieurs fois avec Eux chez *Berry*; Qu'ils s'étoient rencontrés deux fois à la Charue, ou étoit *Hill* la seconde fois; Qu'ils luy avoient dit qu'on avoit promis de grandes récompences, mais qu'il ne savoit pas ce que c'étoit. Que Girald avoit fortement resolu de l'assassiner ce soir la, & l'auroit tué dans la rue plus tost que d'y manquer. On demanda au Sieur Prance s'il connoissoit Bedlow, il dit qu'il ne se souvenoit pas l'avoir jamais veu, avant qu'il fut en prison.

Hill representa a la Cour qu'on ne devoit point recevoir le témoignage de Prance contre luy, parcequ'il avoit nié au Roy tout ce qu'il avoit

auparavant confeſſé, & qu'ainſy il étoit parjure; On luy répondit que cette Confeſſion n'avoit pas eſté ſur ſerment. Il demanda à Prance à quelle heure il avoit eſté chez le Chevalier Godfrey, il répondit que c'étoit ſur les neuf ou dix heures. *Hill* ſoûtint qu'il n'eſtoit pas ſorty ce jour la, & denia tout ce que Prance venoit de dépoſer. *Berry* luy demanda auſſi quels Gens il y avoit chez luy, lorſqu'il y eſtoit venu? Prance luy répondit que ſa Femme, Girald, Kelly & luy y eſtoient. *Berry* ny *Hill* ne purent nier qu'ils connuſſent Prance; Le Dépoſant ne pût pas dire où *Green* & *Hill* avoient ſuivy, & l'aiſſé le Sieur Godfrey, lorſqu'il l'aſſaſſinerent. On demanda au Capitaine Richardſon Geolier de la Priſon de Nieugate, s'il ſavoit que Prance euſt nié, ce-qu'il avoit advoüé: Il dépoſa qu'on luy avoit ordonné le ſoir avant que le Parlement ſut prorogé, de mener Prance à Weſtminſter pour eſtre examiné par les Commiſſaires de la Chambre haute; Que l'y ayant conduit il eſtoit tout troublé, & demandoit avec empreſſement de parler au Roy; Que l'ayant amené dans le Cabinet de ſa Majeſté, il s'etoit jetté à genoux criant qu'il etoit innocent, & que tous ceux qu'il avoit accuſés étoient innocents; Que l'ayant mené de la au Conſeil il avoit dit la meſme choſe; Que luy ayant eſté demandé ſi perſonne ne l'avoit ſollicité à ſe dedire, il avoit répondu que non. Qu'auſſi toſt qu'il fut retourné à la Priſon, il l'avoit ſupplié pour l'amour de Dieu de le remener à ſa Majeſté pour luy dire que tout ce qu'il venoit de luy dire eſtoit faux, & que ce qu'il avoit juré auparavant eſtoit vray; Ajoutant que ſi on luy vouloit donner ſa Grace, il découvriroit beaucoup de choſes; Que ce qu'il venoit de faire avoit eſté par pure crainte, ne croyant

pas

pas eſtre en ſeureté de ſa vie, & qu'il avoit peur de perdre ſa pratique, & ſon commerce avec les Catholiques, & que de plus il apprehendoit que quand meſmes le Roy luy pardonneroit, ils l'aſſaſſinaſſent ; Que depuis qu'il avoit obtenu ſa Grace il s'étoit fort bien comporté, & avoit paru fort tranquille, déteſtant ſouvent les pratiques de l'Egliſe Romaine.

Le Sieur Bedlow comparut enſuite, & apres avoir preſté ſerment dépoſa, que le Phaire, Prichard, & pluſieurs autres Preſtres l'avoient ſollicité au Mois de Septembre, ou d'Octobre dernier à tuer une perſonne ſans luy nommer qui, & luy avoient promis qu'on l'ayderoit, & qu'on le récompenſeroit bien. Qu'apres cela le Phaire, Prichard, & Welch luy avoient conſeillé & l'avoient preſſé de faire connoiſſance avec le Chevalier Godfrey ; Qu'apres s'eſtre rendu ſi familier avec le dit Sieur Godfrey, qu'il alloit chez luy preſque tous les jours pendant une ſemaine, ils l'avoient importuné pour les mener auſſi dans ſa compagnie. Qu'il avoit fait connoiſſance avec luy en allant querir des ordres pour faire arreſter des Gens, & qu'il l'avoit eſté voir tous les jours, excepté le Samedy de la même ſemaine qu'il avoit eſte aſſaſſiné. Que le Vendredy il avoit envoyé ſon Lacquais voir s'il étoit au Logis, pour le faire venir à un Cabaret nommé la Levrette où eſtoient les Confederes, qui eſtoient cinq Jeſuites, mais que ne s'eſtant pas trouvé chez luy, le Dépoſant eſtoit allé à la Ville avec le Faire, & Welch; Que le Faire eſtoit venû le lendemain matin chercher le Dépoſant à ſa Chambre, où il ne le trouva pas, mais qu'il l'avoit rencontré l'apres diſnée à la place de Lincoln-Inn-Fields, d'où il l'avoit mené au Cabaret. Que là diſcourant enſemble, il avoit dit au Dépoſant qu'on devoit

mettre

mettre hors du chemin (pour se servir de ses mesmes termes ne s'étant pas servy de celuy d'assassiner, ou de tuer) ce soir la un homme fort considerable, lequel avoit reçû les Informations d'Otes, & du Docteur Tongue, & que si on ne luy ostoit ces Informations, on découvriroit des choses qui mettroient toute l'entreprise en danger. Que le Déposant ne put l'obliger à luy dire qui c'étoit, qu'il avoit seulement ajouté qu'il y avoit déja eu plusieurs entreprises sur luy, mais que pas une n'avoit reussi, & que Coleman avoit ordre de donner 4000 Livres Sterling à quiconque feroit le coup. Que le Déposant l'avoit quitté, apres luy avoir promis de l'aller trouver ce mesme soir à Sommerset-house, mais que sachant ce qu'il y avoit à faire il luy avoit manqué de parolle, & ne l'avoit pas reveu jusqu'au Lundy au soir, qu'il l'avoit rencontré dans la court du Lion rouge. Qu'il luy avoit reproché d'avoir manqué à sa parolle, sur quoy il luy avoit dit qu'il s'étoit rencontré en compagnie, & qu'outre cela il ne pouvoit se résoudre à tuer un homme qu'il ne connoissoit pas; Que le Faire l'avoit prié de se trouver ce soir la à neuf heures à l'Hostel de Sommerset-house, & qu'il en sçauroit davantage; Qu'il étoit precisement allé à cette heure la, & avoient long tems causé ensemble dans le Cloistre; Que du Cloistre il avoit fait passer le Déposant dans la Court, en le grondant de n'avoir pas voulu les assister dans cette entreprise, & avoit dit au Déposant que s'il vouloit leur prester la main pour l'emporter, il auroit 2000 Livres Sterling des quatre: Que le Déposant luy ayant demandé s'il étoit donc assassiné, & s'il le pouroit voir, il avoit répondu qu'ouy, & le mena par un Passage fort obscur dans une Chambre, où étoit le Corps. Qu'il y avoit plusieurs per-
sonnes

sonnes dans cette Chambre, mais qu'il ne pouvoit dire combien, n'y qui elles étoient; Qu'il n'y avoit qu'une Lanterne qui éclaira le Déposant à voir le Corps; Qu'il avoit une Cravate autour du col, si serrée qu'il ne pouvoit pas y mettre le doigt; Qu'ils parloient de l'emporter, & disoient que c'étoit le Parant d'une personne de qualité. Que le Déposant fut fort surpris lorsqu'il découvrit qui c'étoit, & leur proposa de le jetter dans la Thamise avec des poids à la teste & aux pieds pour le faire enfonçer; Mais qu'ils avoient mieux aymé faire courir le bruit qu'il s'etoit deffait luy mesme, & l'emporter dans une Chaire, *Berry* qui étoit le Portier devant estre à la Porte pour les faire sortir. Qu'ils avoient avoüé au Déposant l'avoir étranglé, & vouloient l'obliger à leur ayder à le sortir. Mais qu'il s'en étoit excusé sur ce qu'il étoit encore de trop bonne heure, & leur avoit dit qu'il valloit mieux attendre jusqu'à onze heures ou minuit, leur promettant de les venir retrouver; Sur quoy le Faire luy avoit fait promettre sur le Sacrement qu'il avoit reçû le Jeudy d'auparavant, de retourner ce soir la pour leur ayder à l'emporter, ce que le Déposant luy promit, & ainsy ils se separerent, Que le Deposant avoit de la peine à se resoudre à découvrir une chose pour laquelle cacher il avoit reçeu deux fois le Sacrement en huit jours; Que neanmoins cela luy pesoit sur la conscience. Que dans cet embarras désprit, il estoit allé à Bristol, où Dieu luy avoit mis au coeur, que plusieurs meurtres ayans déja esté commis, & qu'on pouroit encore en commettre davantage, il estoit obligé pour les prevenir, de reveler cette mauditte action, sur quoy il s'étoit appliqué au Roy & au Parlement; Qu'ayant rencontré Prance à l'entrée de la Chambre

bre haute, il l'avoit fait arrester. Il ajouta qu'il avoit veu *Green* dans la Cour, le soir que le Corps avoit esté emporté, & qu'il avoit ouy dire que *Berry* devoit ouvrir la Porte; Mais que voyant que le Déposant les avoit encore trompés, ils avoient remis cette affaire à une autre fois, crainte d'estre surpris, ou empeschés ce soir la.

Les Prisonniers dirent qu'ils n'avoient jamais veu Bedlow, & *Berry* dit qu'il n'avoit jamais veu Girald.

On interrogea apres cecy le Connestable qui avoit trouvé le Corps du Chevalier Godfrey; Il déposa qu'il l'avoit trouvé dans un Fossé, percé de son épée, qui passoit de demy pied derriere le dos, n'y ayant point de sang ny à l'épée, ny sur le lieu où il étoit, qu'il avoit un coup dans un autre endroit, mais que l'épée ayant rencontré une coste, n'avoit pas passé outre, & qu'il n'y avoit point de sang non plus en cet endroit la. Que sa poitrine estoit froissée, & le col rompu, & que ses gands & son baston étoient aupres de luy sur le bord du fossé; Que son serviteur avoit dit que l'épée dont il estoit percé estoit celle de son Maistre, & qu'il avoit de l'Or & de l'Argent dans sa poche. On interrogea aussi les Chirurgiens qui avoient visité & ouvert le Corps; Monsieur Skillard déposa qu'il avoit visité le Corps le lendemain à midy aprés qu'il avoit esté trouvé; Qu'il avoit la poitrine froissée comme si on luy eust donné des coups, ou qu'on l'eust foulée avec les pieds, & qu'il avoit le col tordu; Qu'il y avoit deux playes dans ce Corps, dont l'une estoit sur une coste, & l'autre avoit passé outre; Qu'il n'etoit point mort de ces playes la, & que ny ses habits ny sa camisolle n'estoient percés; Qu'assurement il avoit le col rompu, & qu'il pouvoit y avoir quatre ou cinq jours qu'il étoit mort,

mort, lorſqu'il avoit reçû ces playes, qu'ayant eſté ouvert on avoit ſenty qu'il commançoit à pourir.

L'autre Chirurgien nommé Cambridge dit qu'il avoit viſité le Corps le même jour avec le Sieur Skillard, qu'il avoit le col hors de ſa place, l'eſtomac froiſſé, une playe ſur une coſte, & une autre qui paſſoit outre, & eſtoit ſous la Mamelle ganche, & qu'aſſurement ces playes avoient eſté faittes apres ſa mort. On fit apres cela preſter ſerment à Elizabet Curtis ſervante du Deffunt, laquelle informa la Cour qu'environ quinze jours avant la mort de ſon Maiſtre, Le Priſonnier à la Barre qu'on appelle *Green*, eſtoit venu chez ſon Maiſtre au matin le demander; Qu'il luy avoit donné dabord le bonjour en Anglois, & luy avoit enſuitte parlé François. *Green* nia avoir jamais eſté chez le Sieur Godfrey; Mais la ſervante continüa & dit qu'il avoit bien eſté un quart d'heure avec ſon Maiſtre, & avoit une perruque plus brune que celle qu'il portoit pour lors; Et que *Hill* y avoit auſſi eſté un Dimanche matin, cequel *Hill* denia auſſi. Mais qu'elle ſe ſouvenoit particulierement quelle eſtoit occupée au pres dn feu dans la ſalle baſſe, & qu'elle donna le dejuner à ſon Maiſtre, *Hill* eſtant avec luy; Apres quoy elle eſtoit montée, mais que n'ayant pas ſes clefs, elle eſtoit redeſcenduê, & les avoit trouvées ſur la table de la Salle, *Hill* y eſtant touſiours, & avoit les meſmes habits qu'il portoit là dans la Cour; Que c'eſtoit environ ſur les neuf ou dix heures, ce qui s'accordoit avec ce que Prance avoit depoſé. *Hill* confeſſa qu'il n'avoit point changé d'habit, mais objecta qu'elle avoit dit dans la Priſon qu'elle ne le connoiſſoit pas, & ne l'avoit jamais veu, & offrit de prouver qu'il eſtoit ailleurs ce matin la. Elle con-

tinuä

tinuä & dit qu'un autre homme avoit apporté un Billet à son Maitre le soir d'auparavant, lequel il avoit reçu, & qu'elle ne sait pas ce qu'il estoit devenu. Que cet homme estoit venu le vendredy au soir avec un Billet à la main, & luy avoit demandé où estoit son Maistre, qu'elle luy avoit repondu qu'il étoit au logis, mais empesché. Qu'elle avoit pris la Lettre & l'avoit portée en haut, l'homme attendant en bas, qui demandoit réponse, qu'estant allée le dire au Sieur Godfrey il luy avoit dit de dire à cet homme qu'il ne sçavoit pas ce qu'il vouloit dire. Un nommé Lancelot Stringer ayant presté serment déposa qu'il avoit veu plusieurs fois Prance à la Charuë *Green*, *Hill*, Fitz-Gerald, & Kelly, & qu'il connoissoit Vernat. Ce que *Hill* confessa, & ayant dit auparavant qu'il ne connoissoit pas Kelly, il s'excusa & dit qu'il le connoissoit seulement de veuë, parce qu'il alloit souvent à la charuë, ou il éstoit venu demeurer depuis la Saint Barthelemy. Le Sieur Vincent ayant presté serment déposa quil connoissoit *Green*, *Hill*, & *Berry*, & qu'ils avoient esté chez luy avec Prance, & qu'il connoissoit aussi Girald. Richard Cary dit que trois Gentils-hommes estans à l'enseigne de la Reyne, l'avoyent envoyé chercher, qu'estant monté où ils étoient, ils luy avoient demandé s'il connoissoit Poplar, & Dethick qu'il leur avoit repondu qu'il croyoit les connoistre, que quoy qu'il en soit il savoit fort bien où ils demeuroient. De sorte qu'ils luy donnerent une Lettre pour le Sieur George Dethick chez Poplar, & luy recommanderent fort de la luy rendre en main propre, & ne la laisser à qui que ce soit qu'à luy; Qu'il avoit pris la ditte Lettre, & l'avoit portée au dit Dethick, à qui il dit d'où il venoit. Qu'il avoit leu la Lettre, & chargea le Déposant

fait de leur dire, qu'il les iroit trouver dans un moment ; Qu'estant retourné il les avoit retroués au même endroit, qu'ils luy avoient donné un verre de vin, & le payerent apres quoy il s'en estoit retourné ; Il ajouta que Prance ressembloit à un des trois qui l'avoient envoyé, & Prance assura qu'il estoit l'homme qui avoit esté envoyé. On interrogea ensuitte un nommé Evans qui etoit un Garçon du Cabaret de l'Enseigne de la Reine, il déclara que, depuis environ deux ou trois mois, il y avoit eu Compagnie chez son Maistre, qu'ils avoient leu un Papier, & que le Sieur Dethick les étoit venu trouver ; Qu'ils avoient eu un barril d'huistres, & des Limandes pour leur disner, qu'il les avoit ouy nommer le Chevalier Godfrey, Qu'un de la Compagnie l'ayant trouvé écoutant à la porte, l'avoit menacé de le jetter en bas de l'escalier d'un coup de pied.

Le Chevalier Southwel ayant presté serment déposa qu'étant le 24 Decembre au Conseil, on y avoit examiné Prance sur le Meurtre du Sieur Godfrey, & que son Information estant remplie d'une infinité de particularitez d'un banc, d'un coin, d'une Chambre, d'un Passage & d'une Galerie, le Roy avoit ordonné au Duc de Montmouth, au Comte d'Offory, & au Vice-Chambellan de la Reyne, d'aller sur les lieux, & y recevoir l'Information dudit Prance, pour apres en faire leur raport au Conseil ; Que luy le Deposant étant avec ces Seigneurs, avoit reçeu la ditte Information, l'avoit dressée en forme de raport, & fait signer aux dits Seigneurs, & avoit esté leuë l'apres disnée au Conseil. Que le dit Prance leur avoit monstré le banc sur lequel ils s'toient assis pour attendre le Chevalier Godfrey, le coin où ils l'avoient traisné aprés qu'il avoit

esté tué, l'escalier ou *Berry* les devoit attendre le passage par où ils l'avoient porté dans la Chambre de *Hill*, & plusieurs autres petits endroits d'un costé & d'autre de cette Maison ou ils avoient porté & reporté le Corps; Que le tout s'accordoit avec ce que Prance avoit dit au Conseil; Qu'il s'étoit seulement trompé en disant qu'il croyoit qu'un tel Apartement estoit celuy du Chevalier Jean Arundel, qui n'etoit pas assez beau pour une personne de cette qualité. Le Chevalier Southwell produisit la minute de l'examen des Prisonniers, par lequel il paroissoit que *Hill* avoit avoüé connoistre Girald, & non Kelly, Mais *Hill* s'expliqua qu'il connoissoit un Girald qui n'étoit pas Prestre & ne connoissoit pas Girald le Prestre. On accusa *Berry* d'avoir dit qu'il avoit eu ordre de ne laisser entrer aucuns Etrangers, au Personnes de Condition pendant deux ou trois jours, & que le Prince Robert y estant venu il luy avoit refusé la Porte, & qu'il n'avoit jamais eu de semblables ordres auparavant. *Berry* répondit à cela que le Prince pouvoit entrer s'il avoit voulu; Qu'on avoit prouvé, ainsy que la Cour l'avoit reconnû, qu'il estoit entré cinq ou six Personnes auparavant, qu'il n'avoit eu ordre que pour deux jours, & que ce n'étoit pas la premire fois qu'on luy avoit donné de semblables ordres; Mais comme on ne pouvoit pas les produire, les Juges considererent ce pretexte comme le meilleur artifice que les Criminels pouvoient inventer pour cacher leurs desseins. On donna liberté aux Prisonniers de se deffendre, & de produire leurs Témoins; *Hill* commança sa deffence en prenant Dieu à Témoin de son innocence, ensuite de quoy il fit appeller ses Témoins. Marie Tilden déposa la premire que *Hill* avoit demeuré sept ou huit ans avec le Docteur Goodwin

win son Oncle ; Qu'il avoit toujours esté considéré comme un tres bon Serviteur, se retiroit de bonne heure, & prenoit soin de la Maison pendant l'absence de son Oncle ; Que depuis le Mois d'Avril dernier qu'ils estoient venus en Angleterre, il avoit tousjours esté retiré à huit heures du soir ; Qu'elle estoit chez le Docteur, lorsque le Chevalier Godfrey avoit esté assassiné, Qu'elle en entendit parler en ville le Mécredy ; Qu'elle mesme aussi bien que *Hil*, estoit toujours retirée a huit heures, & qu'il servoit à table ; Qu'ordinairement la Servante barroit la Porte aussi tost que le dit *Hill* estoit entré, & ne ressortoit jamais le soir : Qu'il étoit au logis le samedy au soir que le Sieur Godfrey avoit esté tué, qu'il y estoit le lendemain & tous les soirs tant qu'elle estoit demeurée en ville, & qu'elle mesme estoit au logis le Mécredy cy dessus spécifié. Que ce qui la rendoit si assurée, estoit qu'ils souppoient constamment tous les soirs, & qu'on n'ouvroit jamais les Portes apres souper ; Et qu'outre cela cet Apartement éstoit disposé de sorte, que Personne ne pouvoit entrer ny sortir sans estre remarqué : Que la servante gardoit la clef de la Maison, & non pas *Hill*. Prance informa les Juges que Mademoiselle Broadstreet avoit dit d'abord qu'il n'y avoit qu'une clef de la porte, mais qu'lle avoit confessé au Duc de Montmouth qu'il y en avoit six ou sept ; Madame Tilden assûra qu'il n'y avoit qu'une clef pour cette porte la. On luy demanda en quel tems elle avoit esté à la Campagne, Elle répondit au Mois d'Octobre, & quand on luy dit que cette affaire estoit arrivée ce même Mois la, elle se reprit & dit qu'elle s'etoit méprise.

On demanda à Mademoiselle Broadstreet quand elle avoit esté hors la ville, elle répondit au

Mois de Septembre, & Madame Tilden, rapellant sa memoire, dit aussi que c'estoit au Mois de Septembre, & que pendant qu'elle estoit en ville, il ne s'étoit pas passé un jour qu'elle n'eust entré dans la petite Chambre dont Prance avoit fait mention, pour y chercher une chose ou une autre. Mademoiselle Broadstreet dit qu'ils étoient revenus de la Campagne le Lundy de devant la Saint Michel, qu'ils se retiroient de fort bonne heure, & qu'on ne pouvoit rien faire entrer dans cet Apartement que tous ceux de la Maison ne le vissent. Le Chevalier Southwell fit une description de la Chambre, qu'elle estoit fort petite, & vis avis de la Salle où on mange; & que l'endroit où ils avoient mis le Corps, estoit une petite Chambre quarrée au haut de l'escallier. La ditte Broadstreet ajouta que la clef de cette Chambre étoit tousiours à la porte, & que le Monde y alloit & venoit perpetuellement.

Prance informa que la ditte Damoiselle avoit dit au Duc de Montmouth, que *Hill* avoit quitté son logement avant ce tems la; Le Sieur Southwell dit aussy qu'il y avoit eu quelque contestation la dessus, que Prance avoit dit que c'étoit quinze jours apres, & *Hill* assurant qu'il traitoit avec son Hoste le mesme Samedy que le Chevalier Godfrey avoit esté tué, Qu'il n'estoit deslogé que huit ou quinze jours apres ce tems la. On soûtinst que *Hill* avoit pretendu estre sorty avant cela, & la Demoiselle Broadstreet affirmant que *Hill* avoit quitté les Logements quinze jours devant la Saint Michel, le Sieur Southwell dit que c'estoit trois ou quatre jours apres; la Dame Tilden ajouta qu'ils estoient si resserrés dans leurs Logements, que lorsqu'il venoit des visites, les Lacquais attendoient leurs Maistres dans cette Chambre.

Catherine Lee servante de la Dame Tilden déposa qu'elle avoit soin de fermer les portes tous les soirs, & celle de la salle basse, & que jamais elle n'avoit manqué de trouver *Hill*: Que tous les matins avant que d'aller au Marché elle entroit dans la Chambre de *Hill*, ou l'appelloit à la porte, & qu'elle se couchoit toujours la derniere; On luy demanda si *Hill* ne pouvoit pas estre sorty sans qu'elle le vist, elle répondit qu'elle ne le guettoit pas tousiours. Sur quoy le Capitaine Richardson informa la Cour que les Serviteurs estans en bas dans la cuisine & y ayans tant de clefs à cette porte, on pouvoit entrer & sortir sans qu'ils s'en apperceussent. Daniel Gray déposa qu'il avoit esté avec *Hill* son Frere depuis le 18 d'Octobre, jusqu'au 22 ou 23; Qu'ils s'alloient ordinairement coucher à neuf ou dix heures, mais qu'il ne le voyoit pas aller coucher; Que son Frere *Hill* avoit fait le marché de sa Maison le huitiéme d'Octobre, mais qu'il n'y avoit esté demeurer que le 21 & qu'ils demeuroient à une portée de pistolet l'un de l'autre.

Robert How informa, que le cinquiéme Octobre, le Sieur *Hill* l'avoit prié d'aller voir une Maison qu'il alloit prendre, pour voir s'il n'y avoit point de reparations à y faire; Qu'ils estoient allez faire marché avec le Proprietaire, & qu'ils s'étoient donné jour au huitiéme du Mois pour pour se trouver ensemble; Qu'il avoit travaillé la tous les jours pendant douze jours à commançer depuis un Mécredy; Qu'un Samedy qui estoit le douzieme jour ils avoient disné ensemble; Qu'ils s'étoient separés vers les deux heures; *Hill* allant, à ce qu'il dit, du costé du commun Jardin, & le Déposant retournant à son ouvrage. Que *Hill* estoit encore revenu sur les

4 heures, mais que le Deposant estoit sorty, qu'il ne savoit pas où il avoit esté ce soir la, & avoit esté avec luy le 12 d'Octobre depuis 9 ou 10 heures jusqu'à deux. Un nommé Cutler témoigna qu' *Hill* avoit esté avec luy le 12 d'Octobre depuis quatre ou cinq heures du soir jusqu'à huit, que sa femme l'apella pour souper, & qu'il ne l'avoit pas veu depuis ce jour la, jusqu'au jour qu'il avoit esté pris. Richard Lasingby dit que le Samedy douziéme d'Octobre environ midy il avoit veu *Hill* à sa Porte, qui'l avoit disné avec luy & avec How, & que le mécredy au soir il l'avoit veu depuis cinq heures jusqu'à sept, & pas plus tard. Archibald ayant esté examiné informa que le Lundy au soir ayant affaire d'un Tailleur nommé Gray, il l'avoit trouvé chez *Hill*, & que Gray luy ayant demandé quelles nouvelles, il y avoit, il luy avoit répondu fort bonnes, car Prance avoit esté arresté pour avoir tué le Chevalier Godfrey; Et que *Hill* avoit repliqué qu'il en estoit fort aise, & qu'il voudroit qu'ils fussent tous pris; Que le lendemain matin le Déposant avoit appris que ledit *Hill* avoit esté enlevé de son lit; sur quoy *Hill* dit aux Juges que s'il avoit esté coupable, il auroit bien pû se sauver.

Jacques Warner informa que le 12 d'Octobre *Green* avoit esté chez luy depuis entre sept ou huit, jusques apres dix heures, que c'étoit un samedy, & qu'il s'en souvenoit exactement par son ouvrage. Qu'il avoit songé à cela un mois apres le Meurtre, & que *Green* ayant esté pris, cela luy avoit fait faire cette reflexion. Que ledit *Green* avoit esté chez le Déposant quinze jours avant qu'il eust esté arresté.

On répondit à celuy-cy que *Green* n'avoit esté accusé du Meurtre du Sieur Godfrey que le 24 Decembre,

Decembre, & avoit seulement esté arresté pour avoir refusé de prester les serments de Fidelité, & de Supremacie, de sorte que céla ne le pouvoit faire souvenir de la mort du dit Sieur Godfrey. La Femme de Warrier dit que le jour que le Chevalier Godfrey avoit esté tué, *Green* avoit esté avec elle jusqu'à neuf heures du soir, qu'il monta à sa Chambre avec son Mary & elle, & qu'ils y estoient demeurés jusqu'à ce que la retraite sonnast, & que c'estoit un Samedy quinze jours apres la Saint Michel. Le Sieur Ravenscroft informa que *Hill* avoit servy son Frere aisné fort fidellement pendant 13 ou 14 ans, & qu'au bout de ce tems la, il avoit épousé une Servante du Logis. Qu'il avoit esté fort aise lorsqu'il avoit appris qu'il y avoit eu quelqu'un arresté pour le Meurtre du Chevalier Godfrey, qu'en allant de chez son Pere qui demeure en Holborne à la Savoye, il avoit veu la Femme de *Hill* sur sa porte, laquelle luy avoit dit, qu'elle venoit d'apprendre que Prance avoit découvert plusieurs des Assassins du Sieur Godfrey, & qu'il luy avoit demandé si son Mary en savoit quelque chose? qu'elle avoit répondu qu'ils estoient souvent ensemble, & que peut estre cela faisoit causer le Monde, mais que son Mary defioit Prance, & tous les Diables; Qu'elle avoit dit au Déposant que son Mary estoit au Logis, ce qui luy avoit fait esperer qu'il estoit innocent, parcequ'il ne s'étoit pas sauvé. Qu'il detestoit si fort cette action, que bien loin de le faire échaper s'il avoit esté coupable, il auroit voulu estre luy mesme son Boureau. Un Caporal nommé Collet déposa que le Mécredy 16 d'Octobre il avoit mis un nommé Nicolas Trolop en Sentinelle à la Porte du Strand qui descend à la Riviere en dedans du guichet; Qu'il y estoit demeuré depuis huit jusqu'à dix heures, & avoit esté

esté relevé par Nicolas Wright, qui y demeura jusqu'à une heure. Que ces Sentinelles avoient esté posés par les ordres du Portier, que ce n'estoit pas *Berry*, mais un autre qui avoit accoustumé de porter les Ordres. Le dit Trollop déposa que pendant qu'il estoit à son poste on avoit apporté une chaise qu'on avoit mise en dedans de la Porte, & croyoit qu'elle estoit vuide, mais qu'il n'avoit point d'Ordre de refuser la Porte à personne. Collet déclara qu'on avoit accoustumé de mettre là une chaise toutes les nuits; Et Trollop dit qu'il n'en estoit point sorty pendant qu'il avoit esté en Sentinelle, & qu'il ne s'etoit pas éloigné de sa place de la longueur d'une demie picque; Qu'il n'avoit pas beu une Goutte, & qu'il se resouvenoit de toutes les particularités, parcequ'il avoit esté deux fois examiné au Parlement; Wright dit aussi qu'il n'estoit point passé de chaise pendant qu'il avoit esté en Sentinelle. Trollop soutint toujours que la ditte chaise avoit esté apportée luy estant en Sentinelle, & qu'elle n'avoit point esté remportée. Gabriel Huskes déposa qu'il avoit esté en Sentinelle depuis une heure jusqu'à quatre le 16 d'Octobre, & qu'il n'avoit point bû ches *Berry*, ny ne l'avoit pas veu.

Elizabet Minshaw témoigna que *Berry* son Maistre avoit este le 16 d'Octobre toute l'apres midy autour des Portes de la Maison, mais que sur le soir il estoit allé jouër à la boule, & estoit revenû à l'entrée de la nuit, qu'il s'étoit allé coucher sur le mynuit, & n'avoit pas esté une heure de hors, depuis qu'il estoit revenu des Jeux de boule; Qu'elle s'étoit aussi allée coucher à mynuit, & ne l'avoit pas revcu ce soir la, d'où elle conclud qu'il estoit couché, devant passer par sa Chambre pour aller à la sienne. On demanda

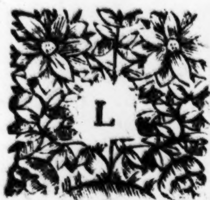
ici

ici à Prance, pourquoy il avoit denié, ce qu'il avoit dit dans le commancement ? Il répondit qu'il avoit peur de perdre ses pratiques, & qu'il n'avoit pas encore alors sa Grace. On demanda encore au dit Prance, à la priere de Madame Hill, si on ne luy avoit pas donné la gehenne pour luy faire dire ce qu'il disoit, que ce bruit couroit par la Ville, & qu'on l'avoit ouy crier ? Prance declara que le Capitaine Richardson Geolier de Newgate avoit esté fort civil envers luy, & ne l'avoit laissé manquer de rien. Sur ce que Prance nioit cela, Madame Hill s'écria que les Témoins n'avoient pas bien esté interrogés, ainsy elle fit appeller le Sieur Chevins, qui dit seulement qu'il avoit ouy Prance nier tout.

Le Procureur General du Roy ayant ouy les Prisonniers & leurs Témoins, fit la recapitulation de tous les Interrogatoires ; Et le Seigneur Chef de Justice instruisit les douze Juges, qui declarerent les Prisonniers coupables, & leur sentence leur fut prononçée le lendemain, d'estre pendus par leur col tant que mort s'ensuivit, ce qui fut executé le 21 du même Mois.

PRO-

PROCES DU Chevalier Wakeman, de Guillaume Rumley, Guillaume Marshal, & Jacques Corker.



E 18 de Juillet 1679. le Chevalier *George Wakeman*, *Guillaume Rumley*, *Guillaume Marshal*, & *Jacques Corker* furent amenés aux Assises qui se tenoient à à Old-Baily, pour y estre Jugés sur les Accusations intentées contre Eux, d'avoir Conspiré contre la Vie du Roy, de renverser le Gouvernement, & d'extirper la Religion Protestante. *Jacques Corker* ayant

ayant paru aux Aſſiſes precedentes, fut le premier des Priſonniers qui comparut. Les douze Juges ayant preſté le ſerment accouſtumé, & aucun d'eux n'ayant eſté récuſe; Le Procureur General leut les Charges, & Accuſations, apres quoy on proceda à l'examen des Témoins. Le Sieur Dugdale fut interrogé le premier & déposa quant à la Conſpiration en general; Qu'il en avoit eu quelque connoiſſance il y avoit ſept ans; Mais que depuis deux ans Ewers, Gavan, Peters, Leveſon & autres l'avoient inſtruit des particularietez, & l'avoient attiré dans l'entrepriſe contre le Gouvernement, la Religion, la Vie du Roy, & du Duc de Montmonth: Que toutes les Lettres qu'écrivoit Harcourt luy etoient addreſſées, quelques fois juſqu'à huit ou neuf à la fois; Et que preſques toutes ces Lettres parloient de la Conſpiration. Que le but de ces Lettres eſtoit d'inſtruire Ewers de quelle maniere il devoit ſe conduire pour amaſſer de l'Argent, & engager les Gentilſhommes de la Campagne, à ſervir dans l'Armée, laquelle on devoit lever apres la mort du Roy; Qu'il avoit veu des quittances de Saint Omer pour de l'Argent qui avoit eſté payé pour ce deſſein; Qu'il avoit reçû une Lettre qui luy étoit addreſſée, & avoit eſté envoyée par Harcourt, mais qu'il ne ſavoit pas qui l'avoit écrite, & ne ſe ſouvenoit pas ſi elle eſtoit dattée; Qu'il ſuppoſoit ſeulement qu'elle eſtoit venuë de de la la Mer à Londres, & de Londres droit à luy; On recommandoit par cette Lettre de ne point parler d'Armes, que le Roy n'euſt eſté tué. Il ajouta qu'il y avoit une Correſpondance entre les Conſpirateurs de Londres, & les Agents de la Province de Stafford, & qu'ils s'écrivoient trois fois la ſemaine; Que Whitebread avoit ordonné à Ewers par une Lettre de faire choix de Gens

vigoureux

vigoureux & hardis, avec cette expression dans la ditte Lettre, *pour tuer le Roy*, laquelle Lettre avoit esté envoyée par la poste ordinaire estant addressée à Monsieur Dugdale, à qui le dit Ewers avoit fait jurer le secret plus de douze fois, en luy administrant en mesme tems le Sacrement. Le Déposant continüa & dit que Gavan, Leveson, Ewers, & My Lord Stafford le vouloient obliger à assassiner le Roy en luy tirant un coup de pistolet, le poignardant ou de quelque autre maniere, sans luy prescrire comment; Mais seulement devoit venir à Londres pour recevoir leurs ordres à cet effect, & que Ireland devoit avoir soin de luy pendant qu'il seroit en Ville; Qu'il devoit venir au Mois d'Octobre dernier, la chose ayant esté resolüe au Mois de Juillet precedent: Que My Lord Stafford luy avoit promis 500 Livres Sterling d'advance, d'abord qu'il arriveroit à Londres pour seulement l'encourager, devant avoir une récompence beaucoup plus considerable; Qu'il seroit effectivement venu à Londres, si la Conspiration n'avoit point esté découverte. Il déposa encore qu'il avoit trouvé Ewers lisant une Lettre écrite de Londres, dans laquelle il y avoit ces mots, ce soir mesme *Le Chevalier Godfrey a esté envoyé en l'autre Monde*, & cette Lettre estoit dattée du soir mesme que le dit Godfrey avoit esté tué. Qu'Ewers luy avoit dit en luy monstrant la ditte Lettre, que le Sieur Godfrey estoit devenu un peu trop inquisitif sur le sujet de la Conspiration, & qu'on avoit bien fait de le tuer; Que le dit Ewers luy avoit fait voir cette Lettre pour luy faire savoir qu'un de leurs Ennemys estoit déja party. Que le Déposant l'avoit esté dire au Ministre du Lieu. Le Déposant ajouta que les Protestants devoient estre massacrés. Que les Jesuites avoient grande confiance

en

en luy, parcequ'il leur avoit donné quatre cent Livres Sterling, & leur en devoit encore donner cent pour prier dieu pour le salut de son Ame, & avoit fait donation de certaines terres au Sieur Girald pour en tirer cet Argent. Le Sieur *Corker* demanda au Déposant de qui venoit cette dangereuse Lettre dont avoit esté fait mention ? Le Déposant ne pouvant assez tost luy en rendre raison, le Prisonnier s'écria qu'il n'y avoit aucune apparence qu'on eust envoyé une telle Lettre par la poste ordinaire, sans savoir à qui l'addresser, ny de qui elle venoit. Il rendit compte de quelques autres Lettres; D'une entre autres qui avoit esté envoyée de Paris à Saint Omer, de Saint Omer à Londres, & de Londres à Tixal, où elle avoit esté leuë par My Lord Aston & par le Sieur Ewers, la ditte Lettre estoit signée *J. W.* & on croyoit qu'elle venoit du Sieur Jean Warner; qu'on conseilloit par cette Lettre d'accuser les Presbyteriens de la mort du Roy, & que cela obligeroit ceux de l'Eglise Anglicane à se joindre aux Papistes pour perdre le Party Presbyterien, voila ce que portoit la Lettre de Paris; Celle de Londres approuvoit cet advis, & estoit signée de plusieurs personnes de qualité. Le Prisonnier demanda si cette Lettre estoit dattée de Saint Omer ? Le Déposant répondit qu'il y avoit trois Lettres dans le Pacquet qui estoit venû de Saint Omer, une de Paris, une de Saint Omer, & une de Londres; toutes trois sous un couvert, & addressées à Groves; Le Prisonnier fit ici remarquer que le Sieur Otes n'avoit parlé que de trois moyens de faire perir le Roy, savoir par Groves & Pickering, par les quatre Assassins, & par le poison, & que presentement il y en avoit un quatrieme qui devoit estre executé en Octobre, les autres devant avoir esté mis à

 execution

execution aux Mois de Juillet ou d'Aoust; On répondit au Prisonnier qu'il pouvoit y avoir plus d'entreprises, que le Sieur Otes ne savoit. Le Sieur *Marshal* représenta que le Témoignage du Sieur Dugdale estoit fort douteux, quand ce ne seroit que par la quantité de personnes qu'il avoit dit avoir esté employées, & à qui on s'étoit confié, que neanmoins on n'avoit rien fait, & que peu de gens pouvoient avoir executé cette entreprise, s'il y en avoit eu une. On ordonna en cet endroit aux Prisonniers de ne pas interrompre les Témoins du Roy, & d'attendre leur tems pour parler, sur quoy ils demanderent du Papier, de l'encre, & des plumes, ce qui leur fut accordé, & ainsy on continüa; Les Juges dirent qu'on pouvoit s'étonner que personne fut asses hardy d'écrire par la Poste ordinaire de tuer le Roy; Le Sieur Dugdale répondit, qu'en cas que cette Lettre eust esté descouverte, cela seroit retombé sur luy, qu'il avoit fait serment de le nier, & qu'il y avoit ces mesmes mots, dans la Lettre pour tuer le Roy: que cette Lettre n'estoit point addressée, ny signée. Les Prisonniers s'écrierent tous qu'on ne pouroit assés s'étonner de la folie, & de l'extravagance d'un homme qui se serviroit de telles expressions dans une Lettre. Le Sieur Dugdale dit encore que la Lettre de Whitebread luy avoit esté addressée, & estoit venüe avec plusieurs autres; Qu'il y avoit une Croix noire sur la Lettre qu'il devoit rendre à Ewers, & qu'il les devoit faire tenir aux endroits pour lesquels elles étoient destinées: On luy demanda à quelle marque il connoissoit où il les devoit envoyer? Il répondit qu'Ewers connoissoit l'écriture de chacune, ce qu'elle portoit, & pour qui elle estoit. On luy demanda encore combien il pouvoit avoir reçû de Lettres?

tres?

tres ? Il répondit qu'il croyoit en avoir reçû cent en deux ans. *Rumley* luy demanda de combien de personnes, & comment il étoit possible qu'il n'en pust produire aucune ? Dugdale répondit, qu'il y en avoit eu plusieurs du Sieur Jean Warner, & que comme il avoit dessein de continüer d'estre de la Conspiration, il les avoit toutes bruslées. Qu'il avoit dit tout ce qui luy estoit venu dans la memoire, avoüa n'avoir veu aucunes Commissions, mais assura avoir parlé à des Gens qui devoient estre Officiers.

Prance déposa qu'environ trois semaines avant la Saint Michel, il avoit ouy dire à Fennwick & à Groves dans la Chambre de Ireland, qu'on devoit lever une Armée de 50000 hommes, & établir le Papisme en Angleterre; Que Fennwick avoit dit que cela seroit facille, & avoit encouragé le Déposant (qui est Orfevre,) luy faisant esperer qu'il auroit assés d'ouvrage pour faire des Crucifixs & des Chandelliers d'Argent, & avoit nommé les Seigneurs qui devoient commander l'Armée; Qu'apres cela il avoit ouy dire qu'on avoit délivré des Commissions. Il ajouta que le Sommellier de My Lord Arundel luy avoit dit, qu'un nommé Messenger devoit assassiner le Roy; Mais qu'ayant rencontré le dit Messenger, & luy ayant demandé s'il estoit vray, il avoit paru surpris de cette question, & avoit dit au Déposant, *Je vous prie n'en dittes rien, car nous ne songeons plus presentement à cela.*

Le Sieur Robert Jenison déposa qu'au Mois de Juin 1678, estant en conversation avec le Sieur Ireland sur le fait de la Religion, (Mademoiselle Ireland sa soeur estant presente) le dit Ireland luy avoit parlé comme si la Religion Romaine eust deu estre bien tost établie en Angleterre, qu'il n'y avoit qu'une personne qui le pût em-

pescher, & qu'on pouroit facilement empoisonner le Roy ; Ce que le Déposant ayant repris comme quelque chose d'execrable, la Demoiselle Ireland avoit grondé son frere de cequ'il parloit ainsy ; Mais qu'il avoit adouci son discours en disant que c'étoit une chose qu'il ne croyoit pas qu'on dust faire. Que le Déposant le faisant souvenir de la Trahison des poudres, il luy avoit dit que c'estoit un tour de Cecil Secretaire d'Estat. Le Sieur Jenison déposa de plus qu'il avoit veu le dit Ireland le 19 d'Aoust & qu'il arrivoit de Windsor ainsy qu'il se souvient par plusieurs circonstances particulieres. Les Juges considerans ce témoignage, comme une refutation manifeste de ce que le dit Ireland avoit affirmé en mourant, savoir, que depuis le troisiéme d'Aoust, jusqu'au 19 Septembre il n'avoit point esté à Londres, & qu'il avoit esté tout ce tems la dans la Province de Stafford, prierent le Sieur Jenison de continüer sa Deposition sur cet Article. Il dit donc que le dit jour 19 d'Aoust il avoit veu le Sieur Ireland se deboter dans sa Chambre avec l'ayde d'une Table, autant qu'il se pouvoit souvenir ; Qu'il luy avoit dit qu'il étoit party ce matin la de Staffordshire, & avoit couru la poste ; Qu'ayant demandé au Déposant où il avoit esté, & quelles nouvelles il avoit apprises ? Il luy avoit répondu qu'il venoit de Windsor, & que le Roy se levoit fort matin, & alloit quelques fois pescher, & quelques fois à la chasse à l'oyseau, & qu'il menoit peu de monde avec luy. Que le Sieur Ireland avoit fait quelque reflexion sur ce que sa Majesté alloit avec si peu de Gardes, disant qu'il seroit facille de se deffaire du Roy ; Qu'il luy avoit répondu *Dieu nous en preserve* ; Que Ireland ayant radouci son discours, le Déposant n'y avoit pas pensé davantage, jusqu'à ce que la

Con-

Conspiration fut découverte, & qu'alors il avoit raconté à son Pere & à ses soeurs l'entretien qu'il avoit eu avec le dit Ireland, leur disant que cela estoit fort suspect. Qu'il etoit fort asseuré que c'avoit esté le 19 d'Aoust, & connoissoit particulierement Ireland ayant eu sa connoissance depuis un an & demy; Que le Déposant estoit party de Londres le 4 Septembre pour aller au Nord d'Angleterre.

Le Sieur Bowes ayant presté serment déclara qu'il avoit veu de Sieur Jennison à Tunbridge environ le commencement, ou le 15 du Mois d'Aoust, & qu'il estoit party de Tunbridge environ ce tems la. Qu'il estoit allé à Windsor le 12 ou 13 d'Aoust, & n'y avoit pas rencontré le Déposant, qui en estoit déja party. Le Sieur Burnet déposa qu'environ le 15 d'Aoust, qui estoit le jour qu'on avoit fait les courses de Chevaux à Dachet, il avoit rencontré le Sieur Jennison qui alloit à Windsor. Les Juges declarerent aux Prisonniers que cet Article ne les regardoit point, mais que cela faisoit voir la fausseté de ce que Ireland avoit affirmé en mourant.

On fit prester serment au Sieur Otes, lequel déposa que le Sieur Ashby estant arrivé malade à Londres, le Chevalier *Wakeman* luy avoit prescrit de quelle maniere il se devoit gouverner avant qu'il allast aux Bains, & lorsqu'il y seroit. Qu'il devoit boire une pinte de laict le matin, & autant le soir, & ne boire rien autre chose le matin, & devoit se faire pomper. Que le Sieur *Wakeman* luy nommoit dans cette mesme Lettre la Personne qui luy devoit ayder à empoisonner le Roy. Qu'environ deux jours apres le Déposant avoit veu le dit *Wakeman* poser sa plume sur une Table, avec un Papier tout nouvellement écrit,

& qui n'estoit pas encore sec ; Que ce Papier estoit une Ordonnance, & de la même écriture que la Lettre au Sieur Ashby. Que pendant que le dit *Wakeman* écrivoit, Ashby luy parloit d'une Commission qu'on avoit receuë pour luy, pour estre Medecin de l'Armée. Que le Déposant avoit veu la ditte Commission chez Ashby entre les mains du Sieur *Wakeman*; Qu'il avoit ouy une personne promettre audit *Wakeman*, qu'il l'ayderoit à advancer la Religion Catho-tholique, & à empoisoner le Roy, & qu'il avoit ouy Ashby luy offrir au Mois de Juillet dix mille Livres Sterling de récompence au nom du Provincial, Harcourt, Fennwick & Ireland estans presents. Que le Sieur *Wakeman* avoit dit que ce n'étoit pas assés pour empoisonner le Roy, & n'avoit pas voulu l'accepter ; Que les Peres s'étoient assemblez expres auparavant qu'Ashby allast aux Bains pour s'accommoder avec le Sieur *Wakeman* sur cette affaire ; Et que d'abord qu'il avoit eu refusé les 10000 Jacobus, on en avoit adverty Whitebread, qui écrivit incontinent aux Peres de Londres, & leur donna charge d'offrir 5000 Livres Sterling davantage, qui furent acceptées & payées d'avance ; Que le Déposant avoit veu le nom dudit *Wakeman* aux Registres de la Societé, dans lesquels il estoit fait mention de la proposition qu'on luy avoit faite, & de ce qu'il avoit accepté les 5000 Livres Sterling en partie du payement de 15000, & la quittance de Harcourt par l'ordre de Coleman : Que Staley estoit le Banquier chés qui on avoit pris l'argent; que *Wakeman* avoit signé la quittance : Qu'il estoit aussi fait mention du jour que l'affaire avoit esté proposée & acceptée ; Que ce Registre estoit entre les mains des Peres à Wild-house; mais qu'il ne savoit pas qui le gardoit ; Qu'il estoit

estoit quelques fois aussi entre les mains du Sieur Langhorn : Que l'accord, & la quittance avoient esté enregistrez le mesme jour. Le Sieur Otes ne dit pas avoir jamais veu le Sieur *Wakeman* écrire, mais qu'il luy avoit veu poser sur une Table une plume & un Papier nouvellement écrit, & qu'il n'y avoit personne la aupres qui pût l'avoir écrit que luy; Le Chevalier *Wakeman* dit qu'Otes avoit declaré qu'il ne connoissoit pas son écriture; Celuy-cy affirma qu'il avoit veu une Lettre signée *G. Wakeman*, qui estoit de mesme écriture que la quittance, & l'Ordonnance : Le Prisonnier demanda qu'Otes luy répondit positivement, s'il n'avoit pas dit devant le Roy & son Conseil qu'il ne connoissoit point son écriture, ny sa personne; Otes répondit à cela, qu'il estoit si endormy d'avoir marché & veillé, & sa memoire si hors d'ordre manque de dormir & de repos, que peut estre il avoit peu oublier quelque chose au Conseil; Mais qu'ayant pour lors de la lumiere il pouvoit voir *Wakeman* au visage, & luy en pouvoit dire davantage, qu'enfin il estoit le mesme homme; Il demanda que les questions que le Sieur *Wakeman* luy feroit, il les addressast à la Cour : Il ajouta qu'il ne pouvoit pas se souvenir s'il avoit dit qu'il connoissoit le dit *Wakeman* ou non, mais qu'il estoit assuré que l'homme qui estoit là estoit celuy qu'on appelloit le Chevalier *Georges Wakeman*, mais qu'il ne pouvoit pas dire s'il estoit la personne qui estoit au Conseil en mesme tems que luy. Qu'il avoit veu le dit Sieur *Wakeman* deux fois à la Chambre d'Ashby, & ne l'avoit jamais veu auparavant ce jour la, ny apres, qu'une fois à Wild-house, lorsqu'on luy avoit offert les 10000 Livres Sterling : Que le Sieur Ashby y avoit logé avant que d'aller aux bains sur la fin de Juillet, ou au commancement

mancement d'Aoust, & n'avoit demeuré que quinze ou seize jours à Londres. Le Prisonnier luy demanda pourquoy, (puisqu'il avoit connoissance de tout cecy, lorsqu'il estoit devant le Conseil.) Il avoit dit qu'il ne savoit rien de luy, sinon qu'il avoit connoissance d'une Lettre d'Ashby à Fennwick; Il fit aussi remarquer aux Juges, que si Otes avoit dit les mesmes choses au Conseil contre luy, qu'il déposoit alors, on l'auroit assurement envoyé en Prison; Que le Conseil l'ayant laissé en liberté, il y avoit apparence qu'Otes ne l'avoit pas accusé là comme il faisoit à la Cour. Le Chef de Justice conseilla au Sieur *Wakeman* de produire des Témoins, pour faire voir ce qu'Otes avoit dit au Conseil contre luy, & d'attendre qu'ils eussent esté interrogés pour se deffendre. Le Sieur Otes déposa que *Corker* étoit Benedictin, & avoit eu connoissance que les Benedictins avoient fourni 6000 Livres Sterling pour l'entreprise; Que comme il estoit President des Benedictins, il avoit envoyé son consentement d'Allemagne au Mois d'Aoust dernier pour donner la ditte somme. Qu'il avoit rendu compte aux Moines Anglois de Paris, & au Pere La Chaise de l'estat des affaires d'Angleterre, & qu'il avoit une Patente pour estre Evesque de Londres, laquelle patente le Déposant avoit veuë entre ses mains. Qu'il avoit veu la Lettre qu'il avoit écrite d'Allemagne, & qu'elle estoit addressée à Hitchcot, où a quelque autre Pere de Londres. Que le Déposant estoit party au Mois de Juillet pour Lamspring en Allemagne; Qu'il l'avoit veu au Mois de Juin avec Fennwick parlant de quelqu'un dont la pension n'avoit pas esté payée, & qu'il avoit donné un ordre audit Fennwick pour recevoir 25 ou 30 Jacobus du Sieur Langhorn; Que cet ordre estoit signé *Jacques Corker*, & qu'il avoit

avoit aussi veu son nom signé à un examen, & que ces deux sortes d'écritures estoient de mesme main que la Lettre d'Allemagne; Qu'il avoit disposé de plusieurs sommes d'argent pour l'advancement de la Conspiration; Il ajouta que le Prisonnier estoit aussi present à l'Assemblée du Mois d'Avril, & ne vouloit pas qu'on employast Pickering à tuer le Roy, par ce, disoit il, qu'il pouvoit manquer quelque occasion pendant qu'il serviroit à la grande Messe. Qu'il avoit fait cette exception de Pickering au Convent des Benedictins à la Savoye, en presence du Déposant, & encore lorsqu'il donna l'ordre à Fennwick pour recevoir de l'argent; Que les six mille Jacobus devoient estre pris sur les biens des Benedictins, & que le Déposant croyoit qu'ils estoient payés, car les Peres Jesuites avoient reconnû les avoir reçeus. Ce qu'ils n'auroient pas fait si ses Benedictins ne les leur avoient fait toucher, du consentement de *Corker*. Que luy le Déposant avoit esté present lorsque l'on avoit resolu de donner les six mille pieces; Que bienque *Corker* ne fut pas d'avis qu'on employast Pickering à tuer le Roy, Il avoit pourtant consenty que la chose se fist.

Le Sieur Otes acusa aussi Marshal d'avoir esté present, lorsqu'on avoit resolu de donner les 6000 Livres sterling, & que Pickering tueroit le Roy, & avoit esté de mesme advis que *Corker*. Que *Rumley* y avoit aussi consenty, & avoit assisté à l'Assemblée, & qu'au Mois d'Aoust il avoit prié pour un heureux succes. On donna en cet endroit permission aux Prisonniers de faire leurs objections. *Corker* commença & informa la Cour, que Lamspring estoit bien en Allemagne, ainsy qu'Otes avoit deposé, mais fort avant en Westphalie, & que sa deposition sur cet article ne s'ac-

s'accordoit pas, avec ce qu'il avoit dit qu'il avoit veu pour lors Pere la Chaise à Paris. Otes répondit que c'étoit leur coûtume de dire qu'ils alloient d'un costé lorsqu'ils alloient de l'autre. Le Sieur Otes déclara encore que Conniers ayant fait gageure avec un autre que le Roy ne vivroit pas jusqu'à Noël, *Corker* avoit pris son party, & estoit allé de moitié avec luy pour la gageure, *Marshall* demanda au Déposant combien il y avoit qu'il le connoissoit, & en quel endroit il avoit jamais esté en sa compagnie; à quoy Otes répondit qu'il l'avoit souvent veu officier à l'Autel, mais sans avoir de connoissance particuliere avec luy, qu'il y avoit deux ans qu'il le connoissoit seulement de veüe, & qu'il qu'il ne l'avoit jamais ouy parler, que le jour de la gageure.

Marshal dit que c'étoit une chose surprenante que le Sieur Otes l'accusast d'étre de la Conspiration, sans avoir jamais parlé à luy; il luy demanda quand & en quel endroit s'etoit tenu l'Assemblée? L'autre luy répondit que c'avoit esté au Mois d'Aoust la veille de la Feste de l'Assomption, ou le jour d'apres, & à la Savoye. Il l'accusa encore d'avoir assisté à une autre Assemblée le 21 du Mois d'Aoust, l'autre ayant esté le 25; Qu'en ce tems la on avoit receû des Lettres de Talbot dattées à Dublin touchant l'estat des affaire d'Ilande; Mais que ces Lettres n'ayant pas esté taxées à la Poste comme venans d'Irlande, il croyoit qu'elles ne venoient pas de si loin. Qu'à cette Assemblée il y avoit des Jesuites & des Benedictins, entre lesquels estoit le Sieur *Marshal*, qui consentit qu'on envoyast des Commissions aux Officiers de l'Armée. Que la Lettre de Talbot avoit esté leûe au Convent, où on avoit donné ordre d'envoyer des

des Commissions en Irlande. & consenty d'empoisonner le Duc d'Ormond. On demanda au Sieur Otes en quel tems Pickering avoit esté Pris, & s'il y avoit esté present? il répondit qu'il avoit esté arresté la veille de la St Michel? & qu'il y avoit esté present. On luy demanda aussi à quelles Assemblées il s'étoit trouvé? il répondit qu'il avoit assisté à deux, à une du 15, & à une autre du 21 Aoust; Mais qu'il n'y estoit pas lorsqu'on avoit resolu de donner 5000 Livres sterling davantage au Sieur *Wakeman*.

On interrogea ensuite le Sieur Bedlow, qui déposa qu'estant au commancement d'Aoust dernier, dans la Chambre de Harcourt, le Sieur *Wakeman* y estoit venû & paroissoit de fort de mauvaise humeur: Qu'il avoit demandé au dit Harcourt s'il n'avoit rien pour luy? sur quoy celuy cy luy demanda comment alloient les affaires? Que l'autre luy avoit répondu qu'il ne savoit pas s'il feroit la chose ou non? Et que Harcourt luy avoit dit en ces propre termes *tout doux Monsieur le Chevalier tout va mieux que vous ne pensés*; & estoit allé prendre quelque papiers dans son Cabinet, & entre autres un petit billet, & avoit demandé au Sieur *Wakeman s'il estoit prest*, car luy dit il, *il y a long tems que nous le sommes*. L'autre luy demanda ce que c'étoit que ce billet? Harcourt luy répondit que c'etoit un billet de 2000 livres sterling de la part d'une personne de qualité dont le Déposant avoit oublié le nom, & qui devoit estre payé par un Banquier qui demeuroit, à ce qu'il croyoit, auprés de Temple-Barr. Que le Sieur *Wakeman* ayant leu le billet, & dit quelque chose au Sieur Harcourt sur ce sujet, luy avoit demandé qui estoit le Déposant? Qu'il luy avoit répondu que c'étoit un Amy qui avoit esté engagé dans la

Con-

Conſpiration depuis long tems, & devoit y avoir beaucoup de part. Que le Sieur *Wakeman* s'en alla en luy diſant que ſi le billet eſtoit accepté, il auroit bien toſt de ſes nouvelles. Que le Dépoſant eſtoit ſorty incontinent aprés luy, & que l'ayant rencontré un moment apres, auprès de Temple-Bar, il avoit dit au Dépoſant que le billet avoit eſté accepté, & devoit eſtre payé cette apres diſnée la. Qu'il y avoit 5 ans qu'il connoiſſoit le Sieur *Wakeman*, bien qu'il n'euſt pas eu grande familiarité avec luy, Qu'il avoit demandé au Sieur Harcourt ſi ces 2000 livres ſterling eſtoient une partie des 15000, à quoy il luy avoit répondu que c'étoit ſeulement pour le preſent, l'autre ſomme n'ayant pas encore eſté arreſtée, mais que peu de tems, apres on avoit donné le reſte pour faire juſqu'à 5000 livres ſterling, & que Harcourt luy avoit dit que tout cela eſtoit pour l'enterpriſe, & que ſi on manquoit l'occaſion à Windſor, & qu'on ne put auſſi reuſſir par cette voye, on feroit l'affaire à Newmarket.

Le Sieur Bedlow continüa ſa dépoſition touchant les autres Priſonniers de cette maniere; Qu'il s'étoit une fois rencontré avec *Corker*, Keines, & le Fevre à Sommerſet-houſe; Que veritablement il n'avoit rien ouy dire à *Corker* qui tendiſt directement à tuer le Roy, mais qu'ils l'avoit ouy parler de la Conſpiration en general au Mois de Juillet 78. avec le Fevre, comme auſſi de quelques Lettres & intelligences, de lever une Armée, & de ceux qui avoient eſté envoyez à la Campagne pour ſolliciter, quels Amys ils avoient, faits & autres choſes de cette nature. Qu'il avoit connû *Marſhal* dabord qu'il l'avoit veu à la Priſon, & s'étoit ſouvenu de l'avoir veu dans la Chambre de Latham; Que le

le dit *Marshal* avoit porté plusieurs Lettres aux Catholiques, qui estoient engagés dans les affaires, lesquelles le Déposant avoit apportées de de là la Mer, & qu'il en avoit porté une entre autres au Chevalier François Ratcliffe; Que toutes les Lettres qu'il avoit apportées aux Moines, parloient du renversement du Gouvernement, & de l'extirpation de la Religion d'Angleterre; Que *Marshal* estoit un de ceux qui voyoient les Lettres, & qui examinoient les réponses; Que le Prisonnier avoit deux fois envoyé des Lettres touchant le renversement du Gouvernement, & l'établissement du Papisme. Qu'il n'avoit rien à dire contre le Sieur *Rumley*, sinon qu'il avoit ouy dire qu'il envoyoit des Lettres, & qu'on luy confioit les secrets, mais qu'il ne pouvoit pas faire serment que le dit *Rumley* eust eu part à aucune Lettre touchant la Conspiration. Le Chevalier *Wakeman* demanda à Bedlow quel jour c'estoit qu'il l'avoit veu avec Harcourt, & qu'il avoit leu le billet, & comment il savoit que c'étoit pour de l'Argent? Quelle connoissance il avoit avec luy? Bedlow répondit qu'il l'avoit veu chez Harcourt au commancement d'Aoust, qu'il savoit que le billet estoit pour de l'Argent, car il l'avoit lû tout haut, & que bien qu'il ne connust pas le Déposant, Harcourt luy avoit dit qui il estoit. Le Sieur *Wakeman* répresenta qu'il n'y avoit gueres d'apparence qu'il eust voulu mettre sa vie entre les mains d'un homme dez la premiere fois qu'il l'auroit veu; A quoy Bedlow répondit que le Prisonnier auroit fait beaucoup davantage sur la parolle de Harcourt; Que bienqu'il ne voulust pas presentement le connoistre, il avoit pourtant esté son Medecin à Bath, il y avoit quelques années; Le Sienr *Wakeman* fit remarquer plusieurs contradictions dans les Témoins.

Marshal pressa le Sieur Bedlow de dire où il l'avoit veu avant le jour qu'il l'estoit venu trouver à la Prison, où il avoit dit qu'il ne le connoissoit pas; Il affirma que le dit Bedlow avoit dit qu'il luy estoit inconnu, & que ceux qui estoient dans la Prison temoigneroient cette verité; Qu'en entrant dans la Prison il luy avoit dit de ne rien craindre, & qu'il ne luy feroit point de mal. Bedlow répondit qu'il l'avoit veu au Convent des Benedictins à la Savoye, & que la premiere parolle qu'il avoit dit en entrant dans la prison estoit *Voicy Monsieur Marshal qui portoit les Lettres à tels & tels*; Et que le Chevalier Waller pouvoit attester cette verité. Sur quoy le Sieur Waller déposa qu'il avoit ouy Bedlow parler à *Marshal* dans la prison, & luy demander s'il ne le connoissoit pas, que celuy cy avoit répondu que non, mais qu'il croyoit pourtant l'avoir veu. Le Sieur *Marshal* dit au Chevalier Waller que Bedlow estoit sorty avant qu'il entrast, & qu'il avoit esté dans une Chambre en particulier avec le dit Bedlow; Que le Sieur Waller avoit demandé au Prisonnier dans la salle du commun si Bedlow n'avoit pas esté avec luy, & qu'il luy avoit répondu qu'ouy, & que les Gens de la Prison savoient qu'il avoit esté en particulier avec Bedlow, avant qu'il fut entré; Le Chevalier Waller assura qu'il avoit esté là avant Bedlow: Celuy cy dit qu'ayant eu ordre d'aller voir le Prisonnier, il avoit rencontré en y allant le Sieur Waller qui estoit entré dans la prison avec luy, & qu'ils n'avoient veu le Prisonnier que dans la salle du commun, que le Sieur Waller s'étoit retiré à un bout de la salle, pendant qu'il faisoit quelques questions au Prisonnier, & que d'abord qu'il l'avoit apperçû il l'avoit appellé par son nom; Le Chevalier Waller affirma la

même

même chose. *Marshal* dit à Bedlow qu'ils avoient esté premierement ensemble dans une Chambre qui est sur la main droite en entrant, où estoient ses Gardes. Bedlow le nia, & dit qu'il ne connoissoit point cette Chambre, sur quoy *Marshal* repliqua qu'il n'avoit pas de Témoins prets pour prouver cela, ne pouvant pas s'imaginer qu'on eust fait mention de telle chose. Le Prisonnier continua à se deffendre, en disant que Bedlow luy estoit tout a fait inconnû, lorsqu'il estoit venu à la Prison, & que luy ayant demandé s'il n'avoit pas envoyé à un tel, pour faire demander telle, & telle chose à Bedlow, il luy avoit dit que non, & qu'il n'avoit en aucune maniere prétendu le connoistre. Que ce n'étoit pas une preuve qu'il le connust de l'avoir appellé par son nom, pouvant l'avoir appris de ceux qui l'avoient arresté, parcequ'il s'estoit rendu Prisonnier sous le nom de *Marshal*, bienqu'il fut connu par celuy de Marsh; Qu'il prenoit à Témoin les Gens de la prison, pour faire voir la verité de ce qui s'y étoit passé. Que Bedlow luy avoit dit de se consoler, & d'avoir bon courage, & qu'il auroit d'honnestes Gens pour ses Juges. Bedlow d'autre costé assura que sans avoir ouy son nom, il avoit dit aussitost qu'il l'avoit veu, que c'etoit *Marshal* le Benedictin, & que de plus il l'avoit veu à la Savoye, & en d'autres lieux. *Marshal* le deffia de nommer quelque autre endroit où il l'eust veu, & qu'il vouloit mourir s'il le pouvoit faire. Mais Bedlow ne voulut point positivement nommer d'autre lieu que la Savoye, dont il se souvenoit plus particulierement, parceque c'étoit où ils lisoient & examinoient les Lettres qu'il y portoit, & que c'estoit là aussi où il avoit le plus conversé avec luy. Celuy cy dit à Bedlow que s'il pouvoit prouver par aucun homme vivant

qu'il euſt jamais eſté à la Savoye, il conſentoit qu'on le pendit ſans autre forme de Procés. Le Sieur Bedlow répondit qu'il avoit des Témoins, bienqu'ils ne fuſſent pas là, & qu'outre cela on avoit déja fait ſerment de la meſme choſe devant les Commiſſaires du ſecret de la Chambre des Communes; Mais qu'enfin il luy nommeroit ſon hoſte, avec lequel il avoit eſté pluſieurs fois dans le Convent, & la ſervante de ſon hoſte qui y avoit pluſieurs fois porté ſa Valiſe, lorſqu'il alloit porter leurs Lettres de de là la Mer. Davantage qu'il avoit logé ſix Mois dans la Savoye chez un nommé Woodroff. *Marſhal* demanda à Bedlow ſi c'eſtoit chez Woodroff qu'il l'avoit veu; Bedlow répondit que non, & qu'il n'alloit là que des Moines, & des Meſſagers. Le Priſonnier luy demanda auſſi s'il eſtoit preſent lorſqu'on fit perquiſition dans la Savoye? Il dit que non, mais qu'il avoit dit au Chevalier Waller en quels endroits il devoit chercher. Le Sieur Waller dépoſa que Meſſieurs Otes & Bedlow luy avoient dit où couchoit Pickering, & de chercher en tels & tels endroits, & que c'étoit par leurs Inſtructions, qu'il avoit fait perquiſition dans la Savoye, & que cette deſcription de lieux luy avoit eſté faite, deux ou trois jours avant que *Marſhal* fuſt arreſté; Sur quoy on dit qu'il eſtoit impoſſible à un homme de faire une telle deſcription, s'il n'avoit eſté ſur les lieux. *Marſhal* répondit que le Sieur Otes ayant cherché dans cette Maiſon auparavant, il avoit apparemment informé le Sieur Bedlow, eſtans tous deux joints dans les mêmes accuſations, & qu'il eſtoit fort aiſé de décrire une Maiſon ſur le raport d'autruy; Bedlow déclara que c'étoit luy qui avoit inſtruit le Chevalier Waller de chercher ſous un tel banc dans la Chambre de Pickering, & qu'il y trouveroit le

fuſil,

fusil, ou carabine, qui avoit esté choisie pour tuer le Roy, & qu'effectivement on y avoit trouvé la ditte carabine. Quelques particularitez des témoignages ayans esté mises en question, on fit revenir le Sieur Bedlow pour repeter ce qu'il avoit dit touchant le Chevalier *Wakeman*, ce qu'il fit, & répeta donc qu'estant dans la Chambre d'Harcourt le Sieur *Wakeman* y estoit entré; Qu'Harcourt avoit pris un Billet dans son Cabinet & luy avoit dit que ce Billet estoit pour luy, & qu'il l'avoit reçeu à Whitehall par ordre de la Reyne. Le Sieur *Wakeman* répondit à cela, qu'il croyoit qu'ayant servy neuf ans sa Majesté, il pouvoit pretendre meriter cette récompence, & que la Reyne pouvoit luy avoir fait un tel present, sans aucun mauvais dessein. Un nommé Chapman déposa qu'un nommé Thimbleby infirme & à l'age de 80 ans luy avoit apporté aux Bains le 17 de Juillet 1678, une Lettre de Recommandation de la part du Chevalier *Wakeman*, pour le prier de luy chercher une Chambre aussi pres du Bain que faire se pouroit, ce qu'il fit. Que le dit Thimbleby avoit monstré une Lettre du Sieur *Wakeman* au Déposant, dont la fin estoit une prescription de quelle maniere il se devoit gouverner aux Bains, & cette prescription fut produite à la Cour. Que le Déposant avoit gardé le Billet qui estoit en Latin, & avoit rendu la Lettre qui estoit en Anglois au Sieur Thimbleby; Que luy & son fils avoient lû l'Anglois, & qu'il n'y estoit en aucune maniere fait mention de Roy n'y de Reyne, sinon qu'il y estoit parlé du Bain du Roy, & du Bain de la Reyne, les Bains ayant ces differents noms. On monstra ensuite un Papier au Déposant, & on luy demanda si c'étoit l'écriture du Chevalier *Wakeman*, à quoy il répondit que non, & qu'il avoit plusieurs Billets de luy, au-

trement Ordonnances, aux quelles il le pouvoit comparer. Qu'il n'y avoit ny datte ny nom, & ne savoit quelle écriture c'étoit. On fit reflexion en cet endroit que le Papier dont parloit le Déposant ne pouvoit estre la Lettre dont le Sieur Otes avoit parlé, n'étant ny écrite ny signée par le Sieur *Wakeman*, ainsy qu'il étoit à croire que l'autre pouvoit estre. Le Prisonnier nia avoir écrit aucune autre Lettre que celle qu'il avoit dictée à son Valet, laquelle Ashby avoit portée à Bath avec luy, & que le Sieur Otes ne l'avoit accusé au Conseil que d'une Lettre. Il raisona la dessus disant que s'il s'étoit senty aucunement coupable, il avoit eu assez de tems pour se sauver. Qu'il defioit aucun homme vivant de pouvoir prouver qu'il eust eu aucune autre affaire avec Ashby, que celle qu'un Medecin a ordinairement avec son Patient, & qu'un Medecin de cette Ville pouroit attester qu'il avoient consulté ensemble, touchant sa Maladie, & pria les douze Juges de remarquer, qu'il n'avoit jamais écrit d'autre Lettre. On demanda à Chapman s'il estoit fait mention de lait dans la Lettre cy dessus specifiée, il répondit que non, & qu'on n'avoit jamais ordonné de lait à un homme qui prend les Bains. Le Sieur Otes dit que la Lettre qu'il avoit veüe estoit d'une autre écriture, & qu'elle estoit bien écrite. Le Sieur *Wakeman* dit qu'il prenoit toute la Terre à Témoin, si le lait n'étoit pas directement du poison dans l'état auquel estoit Ashby. Otes informa les Juges qu'il devoit prendre le lait en ville avant que de partir ; *Wakeman* répondit que cela ne se pouvoit pas, n'ayant demeuré ici que deux jours, apres que la Lettre avoit esté écrite, ce qui fit croire que ce ne pouvoit pas estre la mesme Lettre, ce que le Sieur Otes confirma, & dit

que

que la prescription de lait estoit apres la premiere ou seconde ligne de compliments, & qu'il n'y avoit point d'ordonnance latine dans la lettre dont il avoit fait mention.

Le Chevalier *Wakeman* fit remarquer aux Juges que si on admettoit aucune autre Lettre que celle qui avoit esté produitte à la Cour, il falloit qu'il eust donné deux ordonnances pour la mesme chose, ce qui estoit tout a fait improbable, & que la raison pourquoy elle n'étoit pas signée, estoit parce qu'il estoit malade, & endormy lorsque son homme, qui l'avoit copiée sur un brouillon, l'avoit emportée. Le Sieur Chapman repeta encore une fois la prescription, & qu'il l'avoit observée aux Bains pendant six jours consecutifs; Le Sieur Otes dit qu'il n'y avoit point de bolus mentionné dans l'autre Lettre, n'y dans quel bain il devoit se baigner, comme il estoit prescrit par celle-cy, & qu'ainsy ce ne pouvoit estre la mesme Lettre, outre que l'autre avoit esté écrite dix jours avant que le Sieur Ashby partist; Le Chevalier *Wakeman* dit qu'il n'estoit point necessaire de luy prescrire la maniere de se gouverner aux bains, si long tems avant qu'il y allast; Le valet du Sieur *Wakeman* informa les Juges qu'ayant un soir fort tard dit à son Maistre qui estoit malade que Monsieur Ashby demandoit une ordonnance pour les Bains, il luy avoit commandé de prendre une plume & de l'encre pour en écrire une; qu'ayant fait quelques fautes, son Maistre luy avoit dit de les corriger, ce qu'il avoit fait entre les lignes, & qu'il l'avoit transcrite ce mesme soir la, & l'avoit portée au Sieur Ashby le lendemain matin avant que son Maistre fust eveillé, & qu'il avoit trouvé ledit Ashby partant pour aller aux Bains. Qu'il ne savoit point que le

dit

dit Ashby eust pris de lait, qu'il avoit seulement ouy dire qu'un de ses Amis le luy avoit conseillé; Mais le Sieur Otes assura qu'il en prenoit tous les soirs & tous les matins.

On fit appeller en cet endroit du proces les Témoins qui devoient déposer pour les Prisonuiers.

On interrogea premierent Elizabeth Henningham qui dit qu'elle estoit presente lorsque l'homme de Monsieur *Wakeman* avoit ecrit la lettre que luy dicta son Maistre, qu'elle avoit veu la lettre, & qu'elle ne contenoit rien de ce qui avoit esté mentioné; Les Juges furent satisfaits de la verité de ce témoignage, mais ils dirent que ce ne pouvoit estre la lettre dont le Sieur Otes avoit parlé, celle-cy ayant esté écritte dix jours avant que le Sieur Ashby allast aux Bains; sur quoy la ditte Henningham assura, avoir ouy dire au Sieur Ashby qu'il avoit besoin d'une ordonnance. Le Sieur *Wakeman* répresenta encore une fois qu'il avoit esté en liberte 24 jours apres avoir esté examiné au Conseil; Et que le Sieur Otes estant venu informer la Chambre des Communes de la lettre dont est question, cette Chambre avoit envoyé une Remonstrance à la Chambre haute, avec étonnement que *Wakeman* n'estoit pas Prisonnier, que la dessus le dit Otes avoit esté mandé à la Chambre des Seigneurs, ou il repeta ce qu'il avoit dit aux Communes, & fit mention de la lettle dont il s'agit presentement, il advoua là qu'il ne connoissoit point l'écriture du Chevalier *Wakeman*, mais qu'il savoit que cette lettle estoit de luy estant signée *G. Wakeman*.

Le Prisonnier ajouta que le Sieur Otes auroit etendu alors son information s'il en eust sçeu davantage. Le Sieur Otes repliqua qu'on avoit

laissé

laissé le Chevalier en liberté, parce qu'il estoit si foible, si fatigué, & si hors de soy d'avoir veillé, & couru de costé & d'autre, qu'il n'avoit pû achever son information contre luy, & qu'il avoit deposé la verité autant qu'il avoit peu, & que santé luy avoit permis; Qu'il n'avoit point dit connoistre l'écriture du Sieur *Wakeman* parce seulement que la lettre estoit signée *George Wakeman*; le dit *Wakeman* offrit de prouver sa contradiction par les Registres, surquoy Otes dit qu'il ne se souvenoit pas de ses propres mots, mais que si le Prisonnier leprouvoit sur serment par les Registres, il falloit en laisser la decision aux douze Juges. Mais qu'autant qu'il se pouvoit souvenir lorsqu'on luy avoit demandé s'il connoissoit l'écriture de Monsieur *Wakeman*, il avoit répondu qu'il avoit veu une lettre signée de son nom, & que sur cette information on avoit fait arrester le dit *Wakeman*. On fit appeller le Chevalier Floyd lequel déposa que le Sieur Otes avoit fait serment au Conseil le 3 de Septembre qu'il avoit veu une lettre de Mr. Whitebread ecritte au Sieur Fennwick à St Omer dans laquelle il estoit fait mention, que le Chevalier *Wakeman* avoit entrepris d'empoisonner le Roy; Et que le Sieur *Coleman* avoit payé audit *Wakeman* 5000 livres sterling en partie de 15000 qu'il devoit avoir de récompence. Que le Sieur *Wakeman* ayant esté appellé, & adverty de ce dont il estoit accusé, il avoit non seulement nié tout, & n'avoit point paru surpris, mais que mesmes il avoit demandé, comme une chose raisonable qu'on luy fist faire reparation de cette calomnie; Que le Roy & le Conseil ne furent pas fort satisfaits de sa maniere d'agir & qu'on avoit trouvé qu'il étoit raisonable d'approfondir davantage cette affaire; Mais que comme ce témoignage

moignage n'estoit fondé que sur la lettre d'une tierce personne, on ne l'avoit point envoyé en prison. Qu'on avoit fait rentrer le Sieur Otes pour luy demander encore une fois s'il pouvoit dire quelque chose, qu'il connust personnellement du Sieur *Wakeman*? Que le Sieur Otes sur cette question ayant levé les mains au Ciel, s'étoit exprimé ainsy, *à Dieu ne plaise que je dise aucune chose contre le* Chevalier Wakeman, *ne sachant rien davantage contre luy*; Le Chevalier Floyd ajouta que tout le Conseil pouroit attester la verité de ce qu'il venoit de déposer. Le Sieur *Wakeman* fit remarquer aux douze Juges, que c'estoit un Témoin Protestant qui venoit de parler, & que le Sieur Otes ne se souvenoit de pas un mot de toute cette affaire. Le Sieur Otes avoüa sincerement aux Juges qu'il avoit seulement informé le Conseil que le Sieur *Wakeman* avoit reçeu les 5000 livres sterling, & qu'on ne l'avoit pas pressé de dire cequ'il en savoit de luy mesme. Qu'il croyoit que ce qu'il avoit dit étoit vray, mais qu'il n'en vouloit pas jurer; Et qu'enfin tout le Conseil pouvoit témoigner qu'il estoit si mal & si fatigué, qu'a peine estoit il en estat de pouvoir rendre aucune réponse, & pour se servir de ses termes, il n'etoit pas (dit il) compos mentis. Qu'il avoit, autant qu'il pouvoit se souvenir, declaré au Conseil ce qu'il savoit de la lettre du Sieur *Wakeman*, mais qu'il n'en vouloit pas jurer. On demanda encore au Chevalier Floyd, si le Sieur Otes avoit fait mention de ce qu'il savoit de la ditte lettre du Chevalier *Wakeman*? Il répondit qu'il ne se souvenoit point qu'il en eust esté fait mention. Qu'ayant remarqué quelque tems aprés qu'il avoit déposé dans les deux Chambres du Parlement, avoir veu une lettre du Sieur

Wakeman

Wakeman à Ashby la quelle il avoit trouvée sur une table, le Déposant avoit esté fort surpris, & avoit souevnt fait reflexion depuis ce tems la, à ce que le dit Otes avoit declaré au Conseil en levant les mains au Ciel, qu'il n'avoit rien à dire davantage contre le Sieur *Wakeman.* Celuy-cy dit que le Conseil l'auroit assurement envoyé en prison, si ce present témoignage d'Otes avoit esté alors rendu contre luy, estant en apparence fort considerable. Le Sieur Otes dit la dessus que c'estoit un Conseil qui ne vouloit s'assurer de personne. Les Juges trouverent cette expression trop hardie & imprudente. On fit venir le Sieur Lydcot, lequel apporta une Copie du Journal de la Chambre haute, & dit que la Copie estoit fidelle, & que le nom de Titus Otes estoit en plusieurs endroits des Registres pour des informations, mais qu'il ne savoit pas si c'étoit son écriture: Que cela avoit esté copié sur l'écriture du Sieur Rolfs, on répondit à cela que le Sieur Lydcott n'étant point present lorsque le Sieur Otes avoit esté interrogé, & cette copie n'étant point attestée par le Greffier qui l'avoit enregistrée, ou qui avoit veu le Sieur Otes signer l'interrogatoire, on ne pouvoit considerer la ditte copie, que comme une chose transcrite d'un Journal, & elle ne pouvoit pas servir de témoignage. On offrit au Sieur *Rumley* d'éntendre ses Témoins, mais la Cour trouvant qu'il n'en avoit pas besoin, il les renvoya. Le Chevalier Doleman ayant presté serment deposa, que le Sieur Otes avoit comparu devant le Roy, & le Conseil un Samedy, & y avoit esté examiné; Que le Conseil avoit esté fort long tems assemblé, & qu'on avoit ordonné au dit Sieur Otes, d'aller encore faire ses recherches cette nuit la, & qu'il avoit fait arrester plusieurs

eurs Prestres, & saisir quantité de papiers ; Qu'ayant fait fort mauvais tems toute la nuit, il estoit tout à fait las & fatigué ; Qu'il avoit esté encore examiné au Conseil le Lundy matin, & que le soir il estoit aussi foible, qu'il eust jamais veu homme. Le Sieur *Wakeman* ajouta qu'il avoit parn le Dimanche au Conseil, mais avoit esté renvoyé jusqu'au lendemain, parceque le Roy vouloit ouir debattre cette affaire luy mesme ; Le Chevalier Doleman continüa donc qu'on avoit fait entrer le Sieur *Wakeman*, qui avoit repondu de maniere que le Conseil en avoit esté surpris, plusieurs des Conseillers ayans esté d'avis, qu'il n'avoit pas denié ce qu'on avoit deposé contre luy, aussi fortement qu'il auroit dû faire, s'il n'avoit point été coupable. Qu'il avoit fort insisté sur sa constante fidelité au Roy, & avoit demandé reparation d'honneur. Le Sieur *Wakeman* informa les Juges, qu'ayant esté accusé au Conseil de crime de leze Majesté, & le Sieur Otes estant son Delateur, il l'avoit pressé de dire s'il le connoissoit, ou s'il l'avoit veu auparavant ; qu'il avoit répondu que non : Mais avoit dit qu'à une Assemblée (ou si vous voules consultation) qui avoit esté tenüe à Saint Omer, & à laquelle Ashby presidoit, le Chevalier *Wakeman* avoit esté choisy pour empoisonner le Roy ; Que le dit Otes disoit presentemeut que cette deliberation s'etoit faitte en Angleterre ; Qu'ayant trouvé cette Accusation si éloignée de la verité, il avoit répresenté, qu'où il n'y avoit point de preuve, il n'étoit pas besoin de deffence ; Que veritablement il avoit la dessus pris la liberté de donner quelques instances de sa fidelité en plusieurs rencontres, tant de luy que de sa Famille, pour témoigner son devoir & le respect qu'il avoit pour le Gouvernement.

Le

Le Sieur *Corker* représenta pour se deffendre, que n'ayant pû savoir de quoy il estoit accusé, il n'avoit pû se pourvoir de Témoins pour appuyer son bon droit. Qu'il n'y avoit rien de plus aisé que d'accuser un homme qui est innocent, de maniere qu'il ne puisse jamais se justifier; Que ce n'estoit pas un serment positif qui rend, ou prouve un homme criminel, mais un serment probable, qu'autrement le Sieur Otes & ses Complices feroient pendre qui il leur plairoit, quelques innocentes que fussent les personnes, ou quelques ridicules que peussent estre leurs Accusations. Qu'il falloit que les circonstances peussent estre croyables, aussi bien que les Témoins; Et que ny l'une ny l'autre de ces choses ne se pouvoit trouver dans le cas dont il s'agissoit. Il continüa ses reflexions sur l'étendüe des Accusations, qui envelopoient le corps entier des Catholiques Romains dans cette trahison. Il employa plusieurs fleurs de Rethorique pour embellir son discours, & persuader aux Juges qu'il n'y avoit jamais eu une telle Conspiration, tirant des preuves de l'improbabilité des circonstances, & du peu de foy qu'on devoit ajouter aux Témoins, pour appuyer ses raisonnements. Mais les Juges répondirent à ses Defences avec autant de facilité, qu'ils avoient écouté sa harangue avec patience. Le Chevalier *Wakeman* pria encore la Cour de remarquer que le Sieur Otes dans sa longue Narration, n'avoit pas fait mention d'une seule Lettre, sans en citer positivement la Datte, & la reception, & que pour lors qu'il s'agissoit de la vie d'un homme, il refusoit de se reserrer dans l'espace de tems d'un Mois.

Corker fit voir que le Sieur Otes s'étoit mépris en plusieurs rencontres; Comme par exemple de l'avoir accusé d'avoir nié une verité devant

 vant

vant un Justicier de Paix, le Prisonnier ayant fait voir son erreur. Ensuite de cela son voyage à Lamspring; Mais ces deffences ne furent point écoutées. Le Prisonnier pria encore de faire reflexion sur ce que le mesme Otes avoit déposé que luy *Corker* estoit President de la Congregation, au lieu que l'on sçait que Stapilton en a esté le President depuis plusieurs années; Il conclud que luy n'ayant pas esté President, toute l'accusation du Sieur Otes, par laquelle il avoit dit que les Benedictins attendoient son consentement, devoit tomber à terre. On ordonna au Prisonnier de prouver que Stapilton estoit President de cet Ordre, mais n'ayant pas de Témoins prests pour cela, il le fit luy mesme: Il nia toutes les Lettres dont on avoit fait mention, soit écrites, ou receuës, & qu'il eust eu aucune part à la conference qui avoit esté tenüe touchant les 6000 Livres Sterling, ou qu'il y eust eu aucune nécessité pour luy d'y assister, quand mesmes la chose auroit esté vraye; Que s'il avoit esté de la Conspiration avec Pickering, il se seroit assurement sauvé, lorsque ce malheureux avoit esté pris. Et que quant à l'exception qui avoit esté faite contre Pickering, par ce qu'il estoit Frere Lais, le Sieur Otes l'ayant (à ce qu'il disoit) si fort connu, & ayant esté present lorsqu'il avoit esté arresté, ce seroit une chose étrange, qu'il n'eust pour lors ny connu, ny accusé, ny fait arrester le Prisonnier qu'un mois apres, veu principalement que les Officiers estoient venus à sa Chambre, pour y chercher Pickering, lorsqu'ils l'arresterent. Que le Sieur Otes ayant appris que le Prisonnier logeoit là, il l'avoit mis sur sa Liste, & l'avoit fait arrester. Au lieu que si le Prisonnier avoit esté (comme dit Otes) Criminel avec Pickering, il auroit esté de son devoir, lorsqu'il

qu'il

qu'il cherchoit les Conſpirateurs, de les arreſter tous deux enſemble ; Qu'enfin outre tout cela, ſon nom n'étoit pas ſur la Liſte du Sieur Otes, & qu'ainſy il devoit eſtre déchargé. On fit voir au Sieur *Corker* que tout ce qu'il venoit de dire ne pouvoit luy ſervir de rien, parceque, comme on luy prouva, ce n'eſtoit pas un témoignage ſuffiſant. Il finit donc ſa harangue en recommandant ſon bon droit aux douze Juges, & les priant de ſonger ſi en leur conſcience ils n'étoient pas de ſon ſentiment, en tout ce qu'il venoit de dire.

Ayant eſté ici demande au Sieur *Marſhal* ce qu'il avoit à dire; Il répreſenta, qu'ayant appris il y avoit un Mois, qu'il devoit eſtre bien toſt jugé, il avoit ſongé à ſes deffences, ayant bonne eſperance de ſe juſtifier ; Mais qu'ayant d'autre coſté fait reflexion à l'iſſue des autres Procés, il avoit reſolu de ſe remettre au Jugement de la Cour, & des douze Juges, ſans dire un ſeul mot; Mais qu'eſtant alors encouragé par l'integrité & la Juſtice de la Cour, voyant ce qui ſe paſſoit, il ſupplioit tres humblement les Juges de plaider eux meſmes ſa cauſe. Il paſſa de là à quelques reflexions qu'il fit ſur Meſſieurs Otes, & Bedlow, & ſur le peu d'émotion qu'il avoit fait paroiſtre, lorſqu'il avoit eſté arreſté, n'y ayant eu aucun ordre pour le prendre, & n'ayant eſté accuſé d'aucuns Crimes; Mais il raconta qu'eſtant allé par haſard demander une perſonne dans une Maiſon où les Officiers cherchoient quelqu'un, que bienqu'il les euſt veus à la porte, & la Maiſon fort éclairée, il eſtoit pourtant entré, ainſy qu'ils pouvoient tous atteſter,& le Chevalier Waller luy meſme qui le prit. On fit appeller le dit Sieur Waller qui dépoſa qu'eſtant allé là pour faire perquiſition, il avoit donné ordre à un homme qu'il avoit mis à la porte, de laiſſer paſſer tous

ceux qui voudroient entrer, mais de ne laisser sortir personne; Que *Marshal* étoit venu & avoit frapé à la porte, (ainsy qu'il supposoit) ne sachant pas qu'on cherchast alors dans cette Maison la: Mais qu'estant entré, & ayant veu ce qui se passoit, il avoit fait son possible pour resortir.

Le Sieur *Marshall* pria qu'on l'excusat s'il contredisoit Monsieur Waller; Mais il affirma solemnellement qu'il estoit entré de luy mesme, comme le Connestable le pouroit témoigner; Et que pour ce qui estoit d'avoir tâché de resortir, il assura que pendant qu'ils avoient cherché dans la Maison, il avoit demeuré seul dans une Chambre basse, & que le Connestable, & ceux qui étoient avec luy avoient esté surpris, lorsqu'ils l'avoient veu revenir, de ce qu'il ne s'en estoit pas allé. Qu'il estoit demeuré seul à la porte, & que de plus il pouvoit s'être glissé par une fausse porte qui répond dans une Allée, laquelle porte il avoit le secret d'ouvrir, dans le tems qu'un homme diroit trois mots. Que son assurance estoit une marque qu'il n'etoit pas coupable; Qu'on luy avoit conseillé d'oster sa perruque & de tourner le dos au Sieurs Waller & Otes, ce qu'il ne voulut pas faire. Mais que le Chevalier Waller ayant eu la bonté de le venir voir à la prison avec deux honnestes Gentilshommes le Chevalier Matthewes & le Chevalier Cuttler, Il avoit assuré ces Messieurs que le Sieur Otes luy estoit absolument inconnu; sur quoy ils luy dirent que le dit Otes, pour une marque qu'il le connoissoit, avoit décrit une certaine marque qu'il avoit sur le derriere de la teste, & qu'il avoit offert à ces Messieurs de leur monstrer sa teste sans perruque, pour leur faire voir qu'il n'avoit point de telle marque. Le Prisonnier

nier pria les Juges d'ordonner au Sieur Otes de leur faire une description de cette marque, & qu'on crust son témoignage selon qu'on le trouveroit faux, ou veritable en ce seul point. Le Sieur Waller dit aux Juges qu'il ne savoit rien d'aucune marque; Mais que lorsque le Sieur Otes estoit entré, il avoit appellé le Prisonuier par son nom. *Marshal* demanda excuse de la peine qu'il avoit donnée aux Juges, & leur dit que sa deffence dépendoit sur la preuve de la connoissance, ou non connoissance du Sieur Otes avec luy; Il pria les douze Juges de remarquer que la description dont il avoit parlé, avoit esté faite par le dit Otes. Le Chevalier Waller advoua qu'il avoit souhaitté le voir sans perruque, mais que c'estoit pour savoir s'il avoit la couronne; sur quoy *Marshal* répondit que le Sieur Waller devoit savoir que cela ne se pouvoit pas, estant deffendu à aucuns Religieux de porter de telles marques de leur Profession en Angleterre. Le Sieur *Marshal* ajouta que lorsque le Sieur Otes avoit deposé contre luy, il avoit prié le Sieur Waller, que ce que deposeroit Otes, pust estre écrit, ce qu'il luy avoit refusé, luy promettant neanmoins de s'en souvenir. C'est pourquoy il somma ledit Sieur Waller, en honneste homme, & comme devant en répondre au jour du jugement, de luy tenir parolle. Le Prisonnier dit de plus que le Sieur Otes le regardant fixement, luy avoit demandé comment il s'appelloit, ce qui faisoit voir qu'il luy estoit inconnû; Et que le Prisonnier luy ayant répondu que son nom estoit *Marshal*, le dit Otes luy avoit repliqué qu'on l'appelloit Marsh; Il représenta enfin que le Sieur Otes les ayant veus, ayant dit qu'il ne les connoissoit pas, les ayant laissez au lit, & en liberté de s'en aller, & ayant déclaré

claré qu'il cherchoit des Traitres, il laissoit aux Juges à penser s'il avoit quelque chose à dire contre eux, & aucun sujet de les accuser. Le Sieur Waller protesta solemnellement qu'il n'estoit rien de tout cela; Et *Marshal* s'écria qu'il étoit surpris, & assura qu'ayant eu quelque dispute la dessus avec le Sieur Otes, le Connestable Gill l'avoit appuyé, & luy avoit promis de se trouver à son Jugement pour le soûtenir & l'affirmer devant les Juges. Le Prisonnier protestant qu'il avoit demandé audit Otes pourquoy il ne l'avoit pas arresté auparavant, lorsqu'il cherchoit des Traitres, s'il savoit que le Prisonnier en fust un; Qu'il luy avoit répondu en presence de Monsieur Waller, qu'il n'avoit point de Commission pour l'arrester; Le Sieur Waller ne se souvint de cecy non plus que du reste. Le Sieur *Marshal* demanda au Chevalier Waller s'il se souvenoit de ce que Otes avoit repondu, lorsqu'on luy avoit demandé s'il avoit veu le Prisonnier l'esté passé, à savoir qu'il avoit dit qu'il l'avoit veu aux Mois de Juin, Juillet, & Aoust. Le Sieur Waller se souvenant de quelque chose de semblable, le Sieur *Marshal* protesta qu'il pouroit prouver avoir esté en Warwickshire pendant tous ces trois Mois la, mais que ses Témoins n'étoient pas en Ville, & qu'il estoit impossible de prevoir sur quels points tomberoit la question; C'est pourquoy il demandoit en toute soumission aux Juges quelque tems pour pouvoir produire ses Témoins. Il recommanda encore une fois à la Cour de faire reflexion sur la fausse marque, dont il venoit de parler, que le Sieur Otes l'avoit trouvé au lit, & ne l'avoit pas connû; Ce qu'il avoit deposé le 21 d'Aoust, & les moyens que le Prisonnier avoit de le refuter, qu'enfin il n'avoit pas eu le tems de faire venir ses Témoins.

Le Sieur *Corker* fit souvenir les Juges, que les Officiers & autres gens qui avoient arresté Pickering, avoient dit qu'ils n'avoient rien à dire contre les Prisonniers, & qu'il y avoit la à la Cour un serviteur de la Maison prest à en faire serment. Eleonor Rigby déposa que lorsqu'on avoit fait perquisition à la Savoye, *Marshall* & *Corker* estoient tous deux au lit, & lors aussi que Pickering avoit esté pris, & que les Officiers ayant demandé les noms des gens de la Maison, elle leur avoit nommé Pickering, *Marshall*, *Corker* & autres; Qu'ils avoient declaré (le Sieur Otes aussi bien que les autres) qu'ils n'avoient affaire qu'à Pickering. On luy demanda qui estoit President des Benedictins, elle répondit que c'estoit Stapilton, & qu'il l'avoit esté depuis plusieurs années, Qu'elle estoit certaine que *Corker* n'avoit jamais exercé cette charge. On luy demanda aussi si elle avoit jamais veu Mr Otes, ou Bedlow dans la Maison, Elle répondit qu'il y avoit un an que le Sieur Otes étoit venu demander l'Aumosne à Pickering, lequel luy avoit deffendu de revenir dans la Maison. *Marshall* infera de ce témoignage que cecy estant justement arrivé dans le tems de la Conspiration, il n'etoit pas probable qu'ils en eussent voulu traiter de cette maniere un instrument si necessaire; Il demanda encore une fois, trois ou quatre jours de tems pour produire ses Témoins, faisant ce raisonnement que si on pouvoit luy sauver justement la vie, il esperoit que ses Juges ne la luy feroient pas perdre: Mais on dit d'autre costé qu'il avoit esté adverty assez long tems auparavant, & que les douze Juges devoient demeurer ensemble jusq'à ce qu'ils donnassent leur opinion.

Mademoiselle Elizabeth Shelden déposa que le Sieur Stapilton estoit presentement, & avoit

esté

claré qu'il cherchoit des Traitres, il laissoit aux Juges à penser s'il avoit quelque chose à dire contre eux, & aucun sujet de les accuser. Le Sieur Waller protesta solemnellement qu'il n'estoit rien de tout cela ; Et *Marshal* s'écria qu'il étoit surpris, & assura qu'ayant eu quelque dispute la dessus avec le Sienr Otes, le Connestable Gill l'avoit appuyé, & luy avoit promis de se trouver à son Jugement pour le soûtenir & l'affirmer devant les Juges. Le Prisonnier protestant qu'il avoit demandé audit Otes pourquoy il ne l'avoit pas arresté auparavant, lorsqu'il cherchoit des Traitres, s'il savoit que le Prisonnier en fust un ; Qu'il luy avoit répondu en presence de Monsieur Waller, qu'il n'avoit point de Commission pour l'arrester ; Le Sieur Waller ne se souvint de cecy non plus que du reste. Le Sieur *Marshal* demanda au Chevalier Walter s'il se souvenoit de ce que Otes avoit repondu, lorsqu'on luy avoit demandé s'il avoit veu le Prisonnier l'esté passé, à savoir qu'il avoit dit qu'il l'avoit veu aux Mois de Juin, Juillet, & Aoust. Le Sieur Waller se souvenant de quelque chose de semblable, le Sieur *Marshal* protesta qu'il pouroit prouver avoir esté en Warwickshire pendant tous ces trois Mois la, mais que ses Témoins n'étoient pas en Ville, & qu'il estoit impossible de prevoir sur quels points tomberoit la question ; C'est pourquoy il demandoit en toute soumission aux Juges quelque tems pour pouvoir produire ses Témoins. Il recommanda encore une fois à la Cour de faire reflexion sur la fausse marque, dont il venoit deparler, que le Sieur Otes l'avoit trouvé au lit, & ne l'avoit pas connû ; Ce qu'il avoit deposé le 21 d'Aoust, & les moyens que le Prisonnier avoit de le refuter, qu'enfin il n'avoit pas en le tems de faire venir ses Témoins.

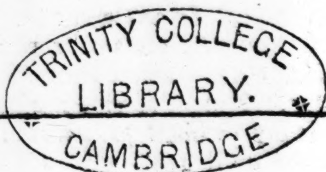
Le

Le Sieur *Corker* fit souvenir les Juges, que les Officiers & autres gens qui avoient arresté Pickering, avoient dit qu'ils n'avoient rien à dire contre les Prisonniers, & qu'il y avoit la à la Cour un serviteur de la Maison prest à en faire serment. Eleonor Rigby déposa que lorsqu'on avoit fait perquisition à la Savoye, *Marshall* & *Corker* estoient tous deux au lit, & lors aussi que Pickering avoit esté pris, & que les Officiers ayant demandé les noms des gens de la Maison, elle leur avoit nommé Pickering, *Marshall*, *Corker* & autres; Qu'ils avoient declaré (le Sieur Otes aussi bien que les autres) qu'ils n'avoient affaire qu'à Pickering. On luy demanda qui estoit President des Benedictins, elle répondit que c'estoit Stapilton, & qu'il l'avoit esté depuis plusieurs années, Qu'elle estoit certaine que *Corker* n'avoit jamais exercé cette charge. On luy demanda aussi si elle avoit jamais veu Mr Otes, ou Bedlow dans la Maison, Elle répondit qu'il y avoit un an que le Sieur Otes étoit venu demander l'Aumosne à Pickering, lequel luy avoit deffendu de revenir dans la Maison. *Marshall* infera de ce témoignage que cecy estant justement arrivé dans le tems de la Conspiration, il n'etoit pas probable qu'ils en eussent voulu traiter de cette maniere un instrument si necessaire; Il demanda encore une fois, trois ou quatre jours de tems pour produire ses Témoins, faisant ce raisonnement que si on pouvoit luy sauver justement la vie, il esperoit que ses Juges ne la luy feroient pas perdre: Mais on dit d'autre costé qu'il avoit esté adverty assez long tems auparavant, & que les douze Juges devoient demeurer ensemble jusq'à ce qu'ils donnassent leur opinion.

Mademoiselle Elizabeth Shelden déposa que le Sieur Stapilton estoit presentement, & avoit

esté depuis quatre ou cinq ans passés de sa connoissance, President des Moines Benedictins; Et Alise Grosse teste deposa la même chose. Le Sieur *Corker* tira cette consequence de ce témoignage, que l'Accusation du Sieur Otes n'étoit pas valable, parce qu'elle dependoit entierement de ce qu'il estoit President, & avoit en cette qualité consenty à la Conspiration.

Le Chevalier *Wakeman* desavoüa avec de grandes & solemnelles imprecations tous les Crimes dont il avoit esté accusé dans cette affaire, ainsy que fit le Sieur *Corker*. Ils renoncerent tous deux à la doctrine qui enseigne d'exciter des Rebellions pour la Religion, & à toutes les dispences qui donnent pouvoir de le faire. Le Sieur *Marshall* s'étendit davantage, & son grand discours fut plus pour persuader que pour se deffendre. De sorte que le Milord Chef de Justice apres avoir fait quelques brieves remarques sur les principes de l'Eglise Romaine, fit la recapitulation des Témoignages, & instruisit les douze Juges, qui s'etans retirez pendant une heure pour opiner, revinrent donner leur advis, qui fut que les Prisonniers n'étoient pas coupables.



FIN.